

**La régénération de la France par l'Antiquité :
les références antiques dans la presse révolutionnaire (1789-1794)**

Par

Marie-Hélène Guilbault

Thèse présentée à la Faculté des études supérieures et postdoctorales à titre d'exigence partielle
en vue de l'obtention de la maîtrise en histoire.

Université d'Ottawa

© Marie-Hélène Guilbault, Ottawa, Canada, 2012

RÉSUMÉ

La régénération de la France par l'Antiquité : les références antiques dans la presse révolutionnaire (1789-1794)

Marie-Hélène Guilbault
Université d'Ottawa, 2012

Superviseur :
Sylvie Perrier

Alors que les Français de 1789 souhaitaient s'éloigner de tout ce qu'avait été l'Ancien Régime, ils se tournèrent vers les civilisations antiques afin d'y trouver des modèles d'institutions à reproduire et de comportements politiques et moraux pour les citoyens. Cette présence de références antiques ne se retrouva pas seulement dans les discours tenus à l'Assemblée nationale, mais fut aussi très importante dans les journaux révolutionnaires grâce à la liberté de la presse nouvellement acquise. Les journalistes souhaitaient faire de leurs journaux l'agora des citoyens français. Cette thèse étudie donc l'utilisation des références antiques dans la presse révolutionnaire française. Elle s'intéresse à la manière dont les Révolutionnaires français s'en servirent et à la façon dont elles créèrent une rhétorique propre à chaque élément du spectre politique, qui donna naissance à divers types d'hommes politiques. Effectuée à partir d'un échantillonnage de journaux révolutionnaires couvrant l'ensemble du spectre politique, soit le courant radical, modéré et contre-révolutionnaire, de la période allant de 1789 à 1794, la méthode employée permit de démontrer les évolutions au sein des idéaux politiques et à travers le temps.

Ce furent les événements tels que la fuite de Louis XVI à Varennes, le procès du roi ou encore les luttes de factions entre les Girondins et les Montagnards qui justifiaient le recours à l'Antiquité. Confrontés à l'inconnu, les journalistes tentèrent de se rassurer en cherchant des précédents chez les peuples romain et grecs. Ils se firent tour à tour tribuns du peuple pour éduquer leurs concitoyens, orateurs patriotes pour les secouer alors que la liberté était en danger, et « fils de Brutus » pour juger et condamner le roi.

Ce phénomène longtemps associé aux Révolutionnaires était aussi présent dans les journaux contre-révolutionnaires. Alors que ces premiers s'en servirent pour se distancier de l'Ancien Régime, les royalistes l'utilisèrent plutôt pour démolir les arguments de leurs ennemis et pour glorifier la monarchie. Ainsi l'Antiquité servit à l'ensemble du spectre politique de la Révolution. Sa présence fut plus significative en 1789 alors que la liberté de presse était totale et plus générique et moins recherchée à mesure que la censure fut rétablie.

REMERCIEMENTS

À la mémoire de Jean-Louis Guilbault (1932-2012)

J'aimerais d'abord remercier ma directrice, Sylvie Perrier, qui a accepté de me diriger et qui a su me guider vers ce sujet qui amalgamait mes deux périodes de prédilection. Je lui suis infiniment reconnaissante pour son enthousiasme et pour son soutien constant. Je n'aurais pu y parvenir sans ses précieux conseils et son humour.

J'aimerais aussi remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), les Bourses des Études supérieures de l'Ontario (BÉSO) et l'Université d'Ottawa pour leur soutien financier tout au long de ces deux années de travail.

Merci à Isabelle Robitaille, bibliothécaire au Centre de Conservation de la BANQ, qui m'a permis de consulter l'une de mes sources essentielles, pour son aide et sa gentillesse.

Je tiens aussi à remercier tous les professeurs des départements d'Histoire et d'Études Anciennes de l'Université d'Ottawa qui m'ont encouragé à poursuivre des études supérieures et qui ont eu l'amabilité de m'aider lors des demandes de bourses.

Je ne pourrais conclure ces remerciements sans remercier toute ma famille pour leur support inconditionnel. Merci à mon père qui m'a transmis sa passion pour l'Histoire et qui n'a cessé de l'entretenir depuis. Je n'aurais pu entreprendre et poursuivre mes études universitaires sans son écoute et ses encouragements.

Finalement, merci à mon premier lecteur, à l'homme qui partage mon quotidien et sans qui je n'aurais pu terminer cette thèse. Je ne saurais exprimer assez toute ma reconnaissance pour son amour, sa patience, son écoute et son appui indéfectible.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Remerciements.....	iv
Table des Matières.....	v
Introduction.....	1
Chapitre I : Entre rupture et continuité.....	9
<i>La lutte pour la liberté de la presse.....</i>	12
<i>L'explosion de la presse sous la Révolution française.....</i>	20
<i>L'Antiquité au centre de l'éducation de l'Ancien Régime.....</i>	26
Chapitre II : La monarchie constitutionnelle (1789-1791).....	37
<i>Le spectre politique.....</i>	37
1789 : les journalistes tribuns.....	48
<i>La monarchie constitutionnelle en danger.....</i>	66
1791 : l'Orateur patriote.....	67
Les « Amis du Roi ».....	76
Chapitre III : Des « Fils de Brutus » aux vertueux Caton (1792-1794).....	84
<i>L'instauration de la République (1792).....</i>	85
<i>L'Antiquité au service des tyrannicides.....</i>	89
<i>L'Antiquité comme arme contre ses adversaires politiques.....</i>	99
<i>La Terreur et la Vertu (1793-1794).....</i>	112
<i>L'idéal de la vertu montagnarde.....</i>	114
<i>Le Vieux Cordelier : un journal d'exception au cœur de la Terreur.....</i>	122
Conclusion.....	134
Annexe.....	140
Bibliographie.....	142

Introduction

Face au néant, l'Antiquité fut le phare de la Révolution française. Toujours prêt à surgir à l'horizon pour guider les marins égarés, le phare est une figure rassurante, résistante, inébranlable, sur laquelle tous peuvent s'appuyer. C'est dans cette optique que l'Antiquité peut être considérée comme l'un des guides perpétuels de la Révolution française. Alors que la monarchie absolutiste et l'Église, les principes fondamentaux de la société française de l'Ancien Régime, étaient rejetés, les Français furent dans l'obligation de trouver de nouveaux modèles institutionnels, politiques et moraux. Les révolutionnaires souhaitaient véritablement faire de leur révolution un phénomène unique dans l'Histoire, mais l'instabilité des événements et des institutions qu'ils créèrent les força à chercher des précédents qui puissent les rassurer. Ainsi, empreints par leur éducation de la culture et de l'histoire des civilisations romaine et grecque, les hommes de la Révolution française eurent le réflexe de se tourner vers ce qu'ils connaissaient très bien, soit l'Antiquité.

Au-delà du recours à cette époque lointaine, la France révolutionnaire fit l'objet d'un tout autre phénomène qui lui fut intimement lié, soit l'explosion de la presse. Débarrassés de la censure, les Français étaient alors en quête d'un renouvellement que seuls les discussions et les débats pouvaient amener. Plusieurs hommes qui désiraient servir leur patrie décidèrent de se servir de leur plume et de leur talent pour éclairer leurs concitoyens. La presse française avait existé avant la Révolution, mais jamais elle n'avait atteint cette envergure. Seule la liberté de la presse permit un foisonnement de concepts et de propositions sans précédent. Distribués partout en France, les journaux avaient pour ambition de servir de forum où tous les citoyens pourraient offrir leurs opinions. Le phénomène de la presse révolutionnaire fascine parce qu'il naquit spontanément avec la Révolution et qu'il l'influença. Il se modifia avec les événements qui la ponctuèrent. À l'aube de la Révolution naissait donc à la fois un nouveau cadre idéologique pour

penser la société française et un médium de masse lui permettant d'être transmis à travers la nation tout entière.

Ce recours constant à l'Antiquité et l'explosion de la presse ont fait l'objet de plusieurs études historiques au cours des dernières décennies. Les historiens qui ont étudié les réminiscences de l'Antiquité au sein de la Révolution française ont surtout tenté d'en comprendre l'origine. Jacques Godechot, dans sa préface de l'ouvrage de Jacques Bouineau, *Les Toges du pouvoir* affirma qu'« on ne peut comprendre la Révolution française, si on ignore l'influence que l'Antiquité eut sur elle¹. » Plusieurs historiens ont affirmé que ce regard n'était que le résultat de l'éducation reçue par les révolutionnaires. C'est ce qu'affirmait Harold T. Parker dans son ouvrage datant de 1937, dans lequel il se préoccupa d'offrir une vue d'ensemble des livres lus par les jeunes Français du XVIII^e siècle². François Hartog et Paul-Marius Martin continuèrent dans cette même voie, en y ajoutant que l'influence des philosophes des Lumières ne fut pas sans importance dans cette pratique, car Rousseau, Mably, Montesquieu et Voltaire s'en servirent dans leurs ouvrages qui furent aussi lus par les futurs révolutionnaires. Le siècle des Lumières, malgré la victoire des Modernes sur les Anciens, fut tout autant empreint de l'Antiquité³. Les hommes de la Révolution s'inscrivaient donc dans un phénomène déjà existant, dans la continuité. En plus de l'éducation et de la littérature, l'époque dans laquelle ils vivaient était tellement antiquisante que les orateurs révolutionnaires s'en sont naturellement servi⁴. Au-delà de cette culture commune,

¹ Jacques Godechot, « Préface », dans Jacques Bouineau, *Les toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique 1789-1799*, Toulouse, Association des publications d l'Université de Toulouse-le Mirail et Éditions Eché, 1986, p.IX.

² Harold T. Parker, *The cult of Antiquity and the French revolutionaries. A study in the development of the revolutionary spirit*, New York, Octagon Books, 1965, p. 8- 36.

³ Paul-M. Martin, « Présence de l'histoire romaine dans la Révolution française », dans Raymond Chevallier, *Influence de la Grèce et de Rome sur l'Occident moderne*, Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 215-216; François Hartog, « La Révolution française et l'Antiquité. Avenir d'une illusion ou cheminement d'un quiproquo? », dans Chryssanthi Avlami, *L'Antiquité grecque au XIX^e siècle. Un exemplum contesté?*, Paris, Montréal, Budapest, Turin, L'Harmattan, 2000, p. 13.

⁴ Jacques Bouineau, *Les toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique, 1789-1799*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse-le Mirail et Éditions Eché, 1986, p. 264.

Pierre Vidal-Naquet y vit un moyen de régénérer la France en pleine révolution, en s'inspirant des hommes de l'Antiquité⁵. L'étude sur les fêtes révolutionnaires de Mona Ozouf apporta aussi un regard neuf sur le phénomène. Elle s'attarda à leurs origines culturelles et à l'influence que les civilisations antiques eurent sur elles. Elle conclut que l'Antiquité offrait des modèles lointains, idéalisés, presque atemporels où le despotisme et la décadence n'existaient pas. En quête de nouveaux idéaux, les révolutionnaires recherchaient une façon de créer un univers sacré, calqué sur les sociétés antiques parfaites et vertueuses⁶.

Pour la spécialiste de l'Antiquité Claude Mossé, ce recours était à la fois dû au décor antique qui était alors à la mode, à l'éducation, aux modèles héroïques que contenaient les ouvrages lus aux collèges, mais surtout au fait que les principes mêmes de la Révolution française, tels que la liberté, l'égalité, la notion de citoyenneté étaient des concepts originaires de la Grèce antique, d'Athènes ou de Sparte.⁷ Cependant, la Révolution française fut plus romaine que grecque si l'on ne s'arrête qu'à la fréquence des références⁸. Plus récemment, Jacques Bouineau proposa une explication plus complexe dans son étude sur le *Moniteur universel*. Selon lui, l'Antiquité servait à redéfinir la réalité des révolutionnaires à partir de l'image qu'ils avaient des grands hommes et des civilisations antiques. Elle leur permettait de légitimer la société fragile qu'ils construisaient à partir de modèles antiques qui les confortaient dans leurs décisions⁹. Elle servait de justification à leurs actions et leur permettait de conceptualiser leurs idéaux, mais surtout de les expliquer à leurs concitoyens¹⁰. Bouineau détruisit ainsi l'argument souvent mis de l'avant selon lequel les références antiques dans le discours révolutionnaire étaient

⁵ Pierre Vidal-Naquet, « Tradition de la démocratie grecque », dans Moses I. Finley, *Démocratie antique et démocratie moderne*, Paris, Petite bibliothèque Payot, 1976, p. 21.

⁶ Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 456-467.

⁷ Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989, 169 p.

⁸ Paul-M. Martin, *Loc. cit.*, p. 217.

⁹ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 156.

¹⁰ *Ibid.*, p. 272.

inessentielles¹¹. Marissa Linton a d'ailleurs elle aussi récemment détruit cette idée. Elle a étudié l'utilisation de l'Antiquité chez Saint-Just et a plutôt conclu qu'il s'en servit comme répertoire d'idées, de termes, de gestes et d'émotions auxquels il se référa pour se créer une nouvelle identité, soit celle du politicien révolutionnaire vertueux. Ce fut à travers l'Antiquité qu'il légittima son rôle dans la sphère politique¹². Les historiens ont ainsi offert récemment une perspective nouvelle et plus sophistiquée de la présence de l'Antiquité dans le discours révolutionnaire en s'efforçant de voir au-delà du simple bagage culturel.

La presse révolutionnaire a aussi été le sujet de nombreux ouvrages historiques au cours des dernières décennies qui cherchèrent à saisir la naissance et l'impact qu'eut cette explosion de périodiques. Eugène Hatin fut l'un des pionniers de l'étude de la presse française et publia quelques ouvrages sur le sujet dont sa *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française* en 1866. Dans cet ouvrage incontournable, l'auteur a recensé tous les titres publiés sous la Révolution et a offert une petite biographie de chacun des auteurs et de chaque journal, en plus d'analyser la réception qu'ils reçurent de leurs contemporains. Près d'un siècle plus tard, Jacques Godechot publia son chapitre sur la presse révolutionnaire dans le premier volume de *l'Histoire générale de la presse française*. Il classa plutôt les journaux selon leurs affiliations politiques et ne s'attarda qu'aux plus importants et à ceux qui eurent le plus grand impact sur la société¹³. Cette étude des journaux était essentielle pour Godechot puisque « c'est surtout à la connaissance

¹¹ Jean-Christian Dumont, « Le spectre de la république romaine », dans Michel Vovelle, *Révolution et République : l'exception française : actes du Colloque de Paris I, Sorbonne 21-26 septembre 1992*, Paris, Éditions Kimé, 1994, p.23.

¹² Marisa Linton, « The man of virtue : the role of antiquity in the political trajectory of L.A. Saint-Just », *French History*, Vol. 24, No 3 (2010), p. 418.

¹³ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 25.

de la vie politique, sociale, économique et des changements survenus dans les mentalités que la lecture des journaux apporte un large enrichissement¹⁴. »

Plus récemment, les historiens se sont penchés sur divers aspects de la presse. Jack Richard Censer s'est attardé à la branche radicale de la presse révolutionnaire. L'étude de la presse est primordiale, prétend-il, car elle peut révéler un élément essentiel dans la création des mentalités, puisqu'elle contribuait à déterminer la vision que ses lecteurs avaient du monde¹⁵. Bien que chaque journal représentait l'opinion personnelle de son ou de ses auteurs, Censer tenta de trouver une idéologie commune aux membres de la gauche et il en arriva à la conclusion que l'élément central de cette idéologie était la souveraineté du peuple¹⁶. Jean-Paul Bertaud, Harvey Chisick¹⁷ et Jeremy Popkin¹⁸ se sont plutôt intéressés aux journaux de la droite, des contre-révolutionnaires qui mirent un peu plus de temps à être créés. Le premier a cherché à « restituer, sans les déformer, les voix de ces journalistes, c'est donc tout à la fois s'interroger sur la genèse d'une idéologie et sur le processus révolutionnaire lui-même¹⁹. » Il s'est intéressé à tous les journaux contre-révolutionnaires qui virent le jour et disparurent entre 1789 et 1792, mais principalement à *L'Ami du Roi* de l'Abbé Royou. Trop peu d'historiens s'y étaient intéressés alors qu'il était clair pour Bertaud que ces journalistes contre-révolutionnaires contribuèrent tout autant à la Révolution²⁰.

¹⁴ Pierre Renouvin, « Préface. » dans Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p.VII.

¹⁵ Jack Richard Censer, *Prelude to power. The Parisian radical press 1789-1791*, Baltimore, Londres, The John Hopkins university press, 1976, p.7.

¹⁶ *Ibid.*, p.2.

¹⁷ Harvey Chisick, *The production, distribution and readership of a conservative journal of the early French revolution: The Ami du Roi of the Abbé Royou*, Philadelphie, The American philosophical society, 1992, 262 p.

¹⁸ Jeremy D. Popkin, *The Right-Wing Press in France, 1792-1800*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1980, p. XVI.

¹⁹ Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, p.12.

²⁰ *Ibid.*, p.10-11.

Les quelques années qui précédèrent et succédèrent au bicentenaire de la Révolution furent très fécondes en ouvrages portant sur la presse révolutionnaire. Hugh Gough publia un ouvrage qui portait sur l'ensemble de la presse sous la Révolution pour en étudier les origines, le fonctionnement, les journalistes et le lectorat. Il conclut que la presse acquit sous la Révolution le rôle d'informer et de former l'opinion qu'elle possède toujours aujourd'hui,²¹ mais qu'elle ne fut jamais un facteur réel de mobilisation²². Popkin s'opposa à cette conclusion. Selon lui, la presse révolutionnaire fut l'une des forces principales qui contribuèrent à structurer la Révolution et elle eut un impact réel sur le cours des événements²³. Ce fut ce phénomène qui fit de la Révolution française un épisode totalement différent de ce qui la précédait et qui ouvrit le chemin vers le monde politique moderne²⁴. Popkin revitalisa ainsi l'étude de la presse²⁵. À la même époque en France, Pierre Rétat souhaitait que la presse révolutionnaire ne soit plus qu'une immense réserve de sources où les historiens allaient puiser pour écrire l'histoire des événements révolutionnaires. Il était temps de s'intéresser au « journal comme moyen de communication, comme expression privilégiée de la transformation générale de la communication sociale dans un moment de mutation, comme nouvelle gestion du temps, de la parole, du discours politique²⁶. » Il travailla aussi à plusieurs reprises avec Claude Labrosse et prôna l'étude du journal comme outil. L'intérêt devait porter autant sur la forme du journal que sur le contenu²⁷. L'historiographie de la presse

²¹ Hugh, Gough, *The newspaper press in the French Revolution*, Londres, Routledge, 1988, p. 233.

²² *Ibid.*, p.235.

²³ Jeremy D. Popkin, *Revolutionary news. The Press in France, 1789-1799*, Durham, Londres, Duke University Press, 1990, p.10.

²⁴ *Ibid.*, p. 183.

²⁵ Matthew Rainbow Hale, « On Their Tiptoes Political Time and Newspapers during the Advent of the Radicalized French Revolution, circa 1792–1793 », *Journal of the Early Republic*, Volume 29, Number 2, (Summer 2009), p.192.

²⁶ Pierre Rétat, « Avant-propos », dans Pierre Rétat, *La Révolution du journal 1788-1794*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989, p.8.

²⁷ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *L'instrument périodique. La fonction de la presse au XVIIIe siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985, p.139.

révolutionnaire française a donc beaucoup évolué durant les trente dernières années s'intéressant au contenu aussi bien qu'au journal en soi.

Nous souhaitons, avec cette thèse, jeter un regard nouveau à la fois sur le phénomène de la presse révolutionnaire et sur celui du recours à l'Antiquité, en observant l'utilisation qu'il en fût fait par les journalistes. Notre objectif sera de comprendre de quelles manières ces références antiques furent utilisées et comment elles créèrent une rhétorique propre à chaque élément du spectre politique révolutionnaire. De plus, nous chercherons à comprendre comment cette démarche donna naissance à de nouveaux types d'hommes politiques, et comment le discours antiquisant permit de penser la nouvelle société française. Pour ce faire, nous avons analysé le recours antique dans l'ensemble de la presse afin de pouvoir comparer son usage tant dans la presse patriote que dans la presse contre-révolutionnaire, sous étudiée à cet égard. Notre étude portera sur la période de 1789 à 1794 afin d'offrir une vision globale du phénomène et d'en percevoir les évolutions.

Face à la masse documentaire, nous avons choisi de procéder par échantillonnage. Nous avons déterminé quatre périodes d'environ six mois entre 1789 et 1794. Ces périodes furent choisies en raison des événements et des changements politiques qui s'y opérèrent. Ainsi, avons-nous étudié les journaux pour la période allant de juin à décembre 1789, de juin à la mi-octobre 1791, d'août 1792 à janvier 1793 et finalement d'octobre 1793 à avril 1794. Nous avons ensuite sélectionné six journaux, soit deux pour chaque élément du spectre politique, qui fut redéfini à chaque période, afin d'avoir un échantillon de tous les horizons politiques. Pour 1789 par exemple, nous avons analysé deux journaux révolutionnaires radicaux, deux journaux révolutionnaires modérés et deux journaux contre-révolutionnaires. Un tableau récapitulatif des journaux utilisés pour chacune des périodes se trouve en annexe à la fin de la thèse. Pour effectuer cet échantillonnage, nous avons retenu comme critères l'importance et l'impact du

journal sur la Révolution que ce soit en raison d'un très grand lectorat ou de l'implication et de la popularité de son journaliste principal. Certains des périodiques ont été analysés pour toute la période couverte par cette thèse ou jusqu'à ce qu'ils cessent de paraître, alors que d'autres ne le furent que pour l'une des périodes prédéterminées.

Notre thèse se divisera en trois chapitres. Deux éléments forment le cœur de notre travail : la presse révolutionnaire et le recours à l'Antiquité. Avant de pouvoir les aborder conjointement de front, il convient de s'interroger d'abord quant aux origines de chacune. Notre premier chapitre portera donc dans un premier temps sur l'émergence de la presse révolutionnaire, comment elle fut possible et dans quel contexte elle prit forme. Dans un second temps, ce sera à l'éducation qu'il faudra s'arrêter afin de saisir dans quelle mesure les révolutionnaires furent confrontés à l'Antiquité durant leur formation. Ce ne sera qu'une fois ce contexte mis de l'avant que nous pourrons nous attarder à l'objet de notre thèse. Le chapitre II portera quant à lui sur les références antiques et sur les divers types de méthodes rhétoriques utilisées durant la période de la monarchie constitutionnelle de 1789 à 1791 et sur l'implication nouvelle des journalistes dans la politique française. Finalement, nous nous attarderons à l'évolution des références antiques au moment où la France devint une République puis sous la Terreur alors que la liberté de la presse fut minée.

Chapitre I :

Entre rupture et continuité

Depuis l'expulsion des huguenots sous le règne de Louis XIV, les Français pouvaient se procurer deux types de journaux : les journaux français qui avaient reçu l'autorisation du gouvernement d'être publiés ou des journaux étrangers, provenant des Pays-Bas, tolérés par le gouvernement²⁸. Il était alors impossible de publier un périodique sans avoir été préalablement accepté par la censure royale. Ces mesures visaient à contrôler l'opinion publique et à empêcher la publication de critiques à l'encontre du gouvernement ou de l'Église²⁹. Contrairement aux pamphlets ou aux livres, la publication clandestine de journaux était très limitée. Les journaux devant inscrire leur adresse sur leur publication afin que les lecteurs puissent s'abonner, leur distribution via le système postal était impossible sans l'autorisation de l'autorité royale. Généralement, les imprimeries qui distribuaient des livres interdits par la censure pouvaient voir leur presse être saisie. Les auteurs, les imprimeurs et les libraires pouvaient tous être punis. Dans les cas les plus extrêmes, les auteurs d'ouvrages non acceptés par la censure pouvaient, suite à une lettre de cachet, être emprisonnés³⁰. Mais ces mesures pouvaient être évitées en étant publié à l'étranger ou anonymement. Si la censure ne permettait pas à la presse de publier ce qu'elle voulait ou à un journal d'être créé sans autorisation, Harvey Chisick affirme qu'on ne doit toutefois pas imaginer la censure royale sous les derniers Bourbon comme un système rigoureux et parfait. Selon lui, entre 70 et 90 % des livres étudiés par la censure royale étaient approuvés. Les censeurs côtoyaient par ailleurs les mêmes cercles sociaux que les écrivains qu'ils devaient

²⁸ Jeremy D. Popkin, *Revolutionary news : the Press in France 1789-1799*, Durham, Duke University press, 1990, p.17.

²⁹ Charles Walton, *Policing Public opinion in the French revolution. The culture of calumny and the problem of free speech*, Oxford, Oxford university press, 2009, p. 25-26.

³⁰ *Ibid.*, p. 26-27.

censurer. Certains travaillaient même de pair à l'élaboration de publications. Les relations entre auteurs et censeurs n'étaient donc pas toujours aussi mauvaises qu'on pourrait le croire à priori.

De plus, il faut souligner qu'entre 1750 et 1763, le directeur de la Librairie, Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, contribua beaucoup à alléger le système de la censure. Ce fut grâce à lui que *l'Encyclopédie* put être publiée et que *l'Émile* de Rousseau put circuler clandestinement³¹. Cet homme proche des philosophes contribua ainsi à la réflexion sur le système de censure en France, par ses gestes et décisions, mais aussi par ses réflexions, comme le démontrait ses *Mémoires sur la librairie* publiés en 1759 suite à la demande du fils de Louis XV³². Bien que la censure fut moins écrasante dans le monde littéraire, elle continua de l'être pour les périodiques³³.

En plus de la censure, la presse française, comme les autres secteurs de publication, était contrôlée par les privilèges. Ceux-ci étaient accordés par l'autorité royale et donnaient aux journaux la permission de publier sur certains sujets de l'actualité. Ils en obtenaient le monopole en échange d'une importante somme réclamée annuellement³⁴. Ces privilèges appartenaient principalement aux trois plus importants journaux de l'époque, soit la *Gazette* qui possédait le monopole des nouvelles politiques, le *Mercure de France*, celui des nouvelles de la cour, des critiques littéraires, des anecdotes et des potins, et le *Journal des Savants* qui s'intéressait aux nouvelles du monde scientifique, des mathématiques, de l'histoire, des arts et de la théologie. Tous les autres journaux qui voulaient publier sur ces domaines devaient payer un certain montant au détenteur du privilège. De plus, tous les articles devaient préalablement être

³¹ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, « Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse », BBF, n° 4, (1995) p. 106-107 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 30 janvier 2012.

³² « Note de l'éditeur », dans Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la Librairie et sur la Liberté de la presse*, Paris, H. Agasse, 1809, p. IV.

³³ Harvey Chisick, *The production, distribution and readership of a conservative journal of the early French revolution: The Ami du Roi of the Abbé Royou*, Philadelphie, American philosophical society, 1992, p. 10-11.

³⁴ *Ibid.*, p. 14.

approuvés par les censeurs, qui déterminaient s'ils étaient acceptables, s'ils devaient être modifiés ou tout simplement s'ils ne devaient pas être publiés³⁵. Ces trois journaux partageaient des liens importants avec le gouvernement puisqu'ils permettaient la consolidation de l'autorité royale sur l'imprimerie³⁶. Ils n'étaient cependant pas les seuls journaux à paraître. Les décennies précédant la Révolution virent apparaître des journaux spécialisés comme le *Journal politique et littéraire* de Linguet, les *Annales littéraires* de Fréron ou encore le *Journal chrétien*, le *Journal pour les Dames*, etc³⁷. Déjà en 1758, le *Journal encyclopédique* affirmait : « Ce n'est plus le temps où les journaux n'étaient fait que pour les savants... Aujourd'hui, tout le monde lit et veut lire tout³⁸. » La demande était donc présente bien avant 1789 et la presse française au XVIII^e siècle s'épanouit malgré ces mesures strictes.

Il y avait au début des années 1780 27 journaux parisiens. Aucun d'entre eux ne pouvait aborder les questions politiques. Le gouvernement craignait que l'analyse de la situation française dans les journaux n'entraîne des mouvements de contestation dans l'ensemble du pays. Par défaut, les journaux renseignaient plutôt leurs lecteurs sur les événements qui avaient lieu à la cour, ou sur ce qui touchait à la littérature ou à la langue. Si les Français voulaient avoir accès à des nouvelles politiques non censurées, ils devaient se tourner vers les journaux étrangers comme la *Gazette de Leyde*, le *Courier du Bas-Rhin*, la *Gazette d'Amsterdam* ou encore le *Courier d'Avignon*. Certains d'entre eux étaient même publiés en France, mais possédaient une adresse étrangère ce qui leur permettait de circuler³⁹. L'ancienne pratique des nouvelles à la main, c'est-

³⁵ Hugh Gough, *The newspaper press in the French revolution*, London, Routledge, 1988, p. 3-4.

³⁶ *Ibid.*, p.3.

³⁷ Louis Trenard, « La presse française des origines 1788 », dans Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 172.

³⁸ G.-D Zioutos, « La presse et l'Encyclopédie », *Études de Presse*, Volume 8, (Décembre 1953), p. 318.

³⁹ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 5.

à-dire des lettres écrites dans le but d'informer les lecteurs de l'actualité, persistait toujours et permettait sans doute d'offrir certaines informations qui auraient été censurées dans la presse⁴⁰.

La lutte pour la liberté de la presse

Les Français étaient tout de même de plus en plus assoiffés de nouvelles politiques. Les réclamations pour la liberté de la presse se firent de plus en plus pressantes au XVIII^e siècle. La majorité des philosophes la revendiquait bien qu'ils ne s'entendissent pas quant aux limites qui devaient lui être imposées. Ils craignaient que cette liberté totale ne permette à des ouvrages « contraires aux bonnes mœurs, (...) à la Religion, (...) aux principes du Gouvernement, (...) à l'honneur des citoyens⁴¹ » de paraître. Les opposants à cette liberté étaient beaucoup moins nombreux. L'expression la plus claire de cette volonté des philosophes pour l'obtention de la liberté de la presse se trouvait dans l'*Encyclopédie*. Dans son article *Presse*, le chevalier de Jaucourt affirmait :

On demande si la liberté de la *presse* est avantageuse ou préjudiciable à un état. La réponse n'est pas difficile. Il est de la plus grande importance de conserver cet usage dans tous les états fondés sur la liberté : je dis plus ; les inconvénients de cette liberté sont si peu considérables vis-à-vis de ses avantages, que ce devrait être le droit commun de l'univers, & qu'il est à-propos de l'autoriser dans tous les gouvernemens⁴².

Il poursuivait en affirmant que même si la liberté de la presse permettrait à quiconque de partager ses opinions, elle ne pouvait avoir le même effet que les discours publics à Athènes et à Rome. Les journaux étaient lus dans le confort du foyer, où les propos ne pouvaient faire naître les passions. Il affirmait même que la liberté de presse ne pouvait encourager la révolte populaire. En

⁴⁰ Louis Trenard, *Loc cit.*, p. 27-28.

⁴¹ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Op. cit.*, p. 272.

⁴² Louis de Jaucourt, « Presse », dans Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie*, Vol 1, 1762, p. 320.

effet, même si elle créait des mécontentements au sein de la population, les magistrats avaient la possibilité de réagir avant qu'ils ne se matérialisent. Les discours politiques écrits ne pouvaient, selon lui, donner naissance à des mouvements aussi spontanés que les discours publics. L'écrit n'incitait pas à la passion.

La proclamation de la liberté de la presse en Virginie en 1776 encouragea aussi ses partisans à se faire plus pressants⁴³. Les Français qui voulurent en décrire les avantages à leurs concitoyens furent nombreux à se tourner vers ce qui avait toujours servi à la protestation, soit le pamphlet politique. Il devint alors un « média de masse ⁴⁴ ». Les pamphlets étaient tous de format in-8°, ce qui leur permettait d'être légers, de pouvoir circuler facilement et subtilement⁴⁵. Une grande partie des journaux révolutionnaires gardèrent d'ailleurs ce format. Contrairement au journal, le pamphlet était irrégulier, seulement publié en moment de crise et il disparaissait avec elle⁴⁶. Il pouvait cependant traiter d'idées politiques. Jacques Godechot rapporte qu'entre janvier 1787 et juillet 1788, environ 650 pamphlets furent publiés⁴⁷. Les événements qui eurent lieu durant les mois suivants permirent cependant une prolifération encore plus importante.

Après de vaines tentatives de réformes fiscales et des affrontements des divers parlements, le roi et son premier ministre, l'archevêque Loménie de Brienne, n'eurent d'autre choix que de promettre la tenue d'États généraux afin de discuter de l'avenir du pays et des réformes à adopter⁴⁸. Les trois ordres, soit le clergé, la noblesse et le Tiers État, n'avaient pas été convoqués depuis 1614. Tous ignoraient le déroulement habituel des États généraux et la manière dont ils devaient

⁴³ Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire », dans Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 407.

⁴⁴ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 26.

⁴⁵ Claude Labrosse et Pierre Rétat, « La forme du journal en 1789 », dans Pierre Rétat, *Cahiers de Textologie – 3. Textologie du journal*, Paris, Minard, 1990, p. 61.

⁴⁶ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.* p. 26.

⁴⁷ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 409.

⁴⁸ P. Goujard, « États généraux » dans Albert Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 423.

être composés. En 1614, chaque ordre comptait un nombre pratiquement égal de représentants. Les ordres délibéraient séparément et possédaient chacun un vote. Afin de pouvoir établir le fonctionnement des États généraux de 1789, le gouvernement déclara dans son *Arrêt du Conseil d'État du roi, du 5 juillet 1788, concernant la convocation des États généraux* :

Il résulte du compte que Sa Majesté s'est fait rendre des recherches faites jusqu'à ce jour, que les anciens Procès-verbaux des États présentent assez de détails sur leur police, leurs séances et leurs fonctions ; mais qu'il n'en est pas de même sur les formes qui doivent précéder & accompagner leur convocation⁴⁹.

À la fin du décret, à l'article VIII, les Français pouvaient lire :

Sa Majesté invite en même-temps tous les Savans & personnes instruites de son royaume, & particulièrement ceux qui composent l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres de sa bonne Ville de Paris, à adresser à M. le Garde des Sceaux tous les Renseignemens & Mémoires sur les objets contenus au présent Arrêt⁵⁰.

L'annonce des États généraux donna aux Français la possibilité de s'impliquer massivement et de se faire entendre grâce aux cahiers de doléances.⁵¹ De plus, cet arrêt, surtout l'article VIII, sans abolir la censure, permettait à quiconque d'écrire son avis. Le roi ne pouvait faire appel à tous, pour ensuite empêcher certains écrits qui portaient sur les États généraux et sur la politique en France⁵². Ce fut donc le début d'une certaine liberté d'expression⁵³. Les exigences entourant la presse demeurèrent les mêmes, mais la publication de pamphlets, déjà importante depuis 1787, le devint davantage. Toujours selon Jacques Godechot, les mois de juillet, août et septembre 1788 virent la parution de 300 pamphlets, et ce rythme de 100 pamphlets par mois fut maintenu jusqu'au début des États généraux, le 5 mai 1789. Il augmenta même après cette date⁵⁴.

⁴⁹ *Journal politique de Bruxelles, supplément hebdomadaire du Mercure de France*, No 29, (21 juillet 1788), p. 125.

⁵⁰ *Ibid.* p. 128.

⁵¹ Michel Biard et Pascal Dupuy, *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats, 1787-180*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 40.

⁵² Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 409.

⁵³ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 16.

⁵⁴ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 409.

Rapidement, la liberté d'expression amena la publication d'attaques contre le gouvernement et même parfois contre le roi. La monarchie avait ainsi permis la publication de critiques et ne pouvait plus les censurer⁵⁵. Ainsi débuta le déclin de la censure royale.

Malesherbes, l'ancien directeur de la Librairie, était toujours d'avis que la censure devait être allégée et que tous les citoyens pouvaient contribuer aux débats politiques.

(...) L'impression offre un champ plus vaste ; c'est une arène où chaque Citoyen a droit d'entrer ; c'est la Nation entière qui est le Juge, (...) Je regarde donc comme un principe qui ne peut plus être contesté, que la liberté de la discussion est le moyen le plus sûr de faire connaître à une Nation la vérité...⁵⁶

À la même époque, le comte Honoré-Gabriel Riqueti de Mirabeau s'illustra aussi dans le débat sur la liberté de la presse. Il publia en 1788 *Sur la liberté de la Presse* qui s'inspirait des écrits datant d'un siècle plus tôt de l'Anglais Milton. Il y affirmait qu'en consultant le peuple par rapport aux États généraux, le roi avait du même coup créé la liberté de la presse. Cependant, le gouvernement redoubla de rigueur à l'endroit des journaux⁵⁷. Si le gouvernement et l'Église surveillaient de si près l'imprimerie, c'est parce que le livre n'était pas simplement un objet inanimé. Il possédait une âme, celle de son auteur⁵⁸. Mirabeau croyait donc au pouvoir de l'écrit sur la mobilisation des lecteurs. Il s'éloignait ainsi du discours des Encyclopédistes et du chevalier de Jaucourt. Les ouvrages approuvés par la censure ne faisaient que diffuser des « vérités triviales, pour lesquelles ce n'étoit pas la peine d'écrire⁵⁹ ». C'était plutôt les opinions des censeurs qui s'avéraient dangereuses puisque ces gens ne voulaient pas que les Français

⁵⁵ Mireille Jacob, « Presse et pouvoir au début de la Révolution », dans Pierre Rétat, *La Révolution du journal de 1789-1794*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989, p. 259.

⁵⁶ Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes. *Op. cit.*, p. 267 et 271.

⁵⁷ Honoré-Gabriel Riqueti de Mirabeau, *Sur la liberté de la presse, imité de l'anglais, de Milton*, Londres, 1788, p. 5.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 44.

puissent penser⁶⁰. Ainsi, en 1788, tout un discours pamphlétaire revendiquant la liberté de la presse se fit plus insistant.

Cette revendication fut aussi perceptible dans les cahiers de doléances qui avaient été recueillis à travers la France entière. Certes, peu de paysans se préoccupaient de cette question puisqu'une bonne partie d'entre eux étaient analphabètes⁶¹. Par contre, la majorité des cahiers de doléances du Tiers État provenant des villes réclamait cette liberté, sans qu'ils soient toutefois d'accord sur les limites qui devaient la gérer⁶². Il était important pour certains que les ouvrages soient signés ou qu'ils comportassent le nom et l'adresse de l'imprimerie. Les auteurs fautifs pouvaient ainsi être punis. Le Tiers État ne fut pas seul à revendiquer la liberté de la presse. En effet, si 74 % de leurs cahiers contenaient cette revendication, elle se retrouvait aussi dans 73 % des cahiers de la noblesse⁶³. La liberté de la presse était unanimement revendiquée dans les milieux lettrés à travers l'ensemble de la France.

En plus de permettre les débats, la prolifération des pamphlets dès 1788 eut un effet tout aussi important à moyen terme pour les journaux. L'arrêt du conseil d'État du roi ne s'appliquait pas aux journaux préexistants qui demeuraient contraints par la censure et les privilèges. Il ne permettait pas la création de nouveaux périodiques puisque les anciennes règles existaient toujours⁶⁴. Cependant, certains écrivains réussirent à contrer ces mesures en publiant des pamphlets à intervalles réguliers.⁶⁵ Il y eut Volney avec sa *Sentinelle du peuple*⁶⁶, dès le 10

⁶⁰ *Ibid.*, p. 54.

⁶¹ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 418.

⁶² *Ibid.*, p. 420.

⁶³ Charles Walton, « La liberté de la presse selon les cahiers de doléance de 1789 », Belin, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, No 53-1, (2006/1), p. 65.

⁶⁴ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989, p. 9.

⁶⁵ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 410.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 411.

novembre 1788, et Michel Mangourit avec *Le Hérault de la Nation* à partir du 1^{er} janvier 1789⁶⁷, qui furent tous deux précurseurs de ce qu'allait être la presse révolutionnaire.

La situation évolua dès le début de l'année 1789. Les requêtes à la Librairie pour la création de nouveaux journaux se multiplièrent à l'approche des États généraux. Plusieurs souhaitaient informer leurs concitoyens de ce qui s'y produirait. Ils pressentaient que la presse aurait un grand rôle à jouer dans les événements à venir, comme elle avait eu un rôle essentiel en Angleterre ou aux États-Unis⁶⁸. C'est ainsi qu'à partir d'avril 1789, deux hommes contribuèrent à l'effondrement du système de censure qui pesait toujours sur les journaux français : Jacques-Pierre Brissot et le comte de Mirabeau. Tous deux avaient compris l'importance de la presse aux États-Unis où Brissot s'était rendu pendant quelque temps. Ils avaient déjà de l'expérience en tant qu'écrivains politiques et pamphlétaires et ils considéraient que la liberté de la presse ne devait avoir aucune restriction⁶⁹. Tous deux avaient une vision utopique de la presse comme lieu de débats et de discussions. Les journaux devaient devenir la version moderne de l'agora athénienne, c'est-à-dire un espace public où tous les citoyens participeraient à la vie politique⁷⁰. La démocratie athénienne avait fonctionné parce qu'elle existait dans une cité qui ne comportait qu'une petite population. Il leur était donc facile de se réunir pour discuter des mesures politiques. Jamais une participation semblable n'aurait pu exister en France en raison du trop grand nombre de citoyens. Ceux-ci ne pouvaient faire entendre leur voix qu'à travers les écrits.

Le 16 mars 1789, Brissot publia anonymement le prospectus de son nouveau journal intitulé *Le Patriote français ou journal libre, impartial et national* qui devait être publié deux fois par semaine dès avril. Il y expliquait qu'un tel périodique était nécessaire en France. Les journaux

⁶⁷ *Ibid.*, p. 412.

⁶⁸ Mireille Jacob, *Loc. cit.*, p. 259.

⁶⁹ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 28

⁷⁰ *Ibid.*

officiels ne pouvaient former l'opinion puisqu'elle « ne peut être que le fruit d'une instruction graduelle, & cette instruction ne peut s'étendre à tous que par un Journal libre & indépendant⁷¹. » Ce prospectus narguait directement l'autorité royale, car Brissot n'avait pas réclamé la permission de publier⁷². Toutefois, il n'y eut pas de réactions immédiates de la part de celle-ci. Brissot publia un second prospectus le 1^{er} avril dans lequel il affirmait que le *Patriote français* serait publié quatre fois par semaine dès le 20 avril. C'est alors que le directeur de la Librairie réagit et s'en prit à l'imprimeur de Brissot, qui nia toute implication⁷³. Le journaliste resta silencieux jusqu'au 6 mai, lendemain du premier jour des États généraux, alors qu'il publia son premier numéro. Dès le début du mois de mai, Mirabeau, représentant aux États généraux, fit de même en publiant ses *États généraux*⁷⁴. Le 6 mai, un arrêt du Conseil d'État fut publié interdisant expressément toute publication de périodiques n'ayant pas préalablement été approuvés⁷⁵. Le jour suivant, Mirabeau fut ciblé et interdit de publication, ce qui ne l'empêcha pas de continuer grâce à son statut de député sous le titre de *Lettres du Comte de Mirabeau à ses commettans*⁷⁶. Il considérait qu'il était de son droit de publier son opinion et qu'il avait l'appui de nombreux Français⁷⁷.

Le gouvernement commença alors à véritablement perdre le contrôle sur le monde journalistique. Les représentants du Tiers État furent nombreux à dénoncer les mesures émises les 6 et 7 mai. Le directeur de la Librairie dut céder et accepta le 19 que les journaux autorisés offrent des nouvelles concernant les États généraux, sans qu'ils ne puissent toutefois les

⁷¹ Jacques-Pierre Brissot, « Prospectus », *Le Patriote français ou journal libre, impartial et national*, Paris, Buisson, (16 mars 1789), p. 4.

⁷² Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 21.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Naissance du journal révolutionnaire 1789*, p. 10.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 9.

⁷⁷ Mireille Jacob, *Loc. cit.*, p. 260.

commenter⁷⁸. Le gouvernement avait rapidement compris que d'empêcher toutes publications sur les événements pouvait s'avérer dangereux. Les rumeurs nuisaient davantage que les rapports sur les séances⁷⁹. Mais ces décisions ne rejoignaient toujours pas les demandes vis-à-vis de la liberté de la presse. Mireille Jacob, Claude Labrosse et Pierre Rétat considèrent que l'État s'est alors montré maladroit, car il prit des mesures qu'il ne put mettre en pratique, ce qui ne fit que démontrer son impuissance au peuple français⁸⁰. Ce fut le dernier texte du gouvernement concernant la question, bien que le 21 mai certaines perquisitions furent effectuées chez les libraires de Brissot et Mirabeau⁸¹. La situation n'évolua guère jusqu'à la mi-juin.

Les journaux autorisés publiaient, plusieurs jours en retard, des nouvelles censurées des États généraux, ce qui ne satisfaisait pas les Français avides de nouvelles politiques. En raison des demandes incessantes, des événements se déroulant au sein des États généraux, mais aussi du peu d'autorité qu'avaient le roi et le gouvernement, la situation de la presse se transforma. À partir du 17 juin, les journaux portant sur les États généraux se multiplièrent. Il y eut dès lors une « génération spontanée du périodique » qui s'intensifia, surtout dès le mois de juillet⁸². Les journaux pouvaient désormais profiter de la liberté d'expression qui avait amené la multiplication des pamphlets. La censure n'était pas officiellement abolie, mais elle n'était plus apte à intervenir. Les affronts de Mirabeau et de Brissot contribuèrent grandement à l'apparition d'une presse périodique dynamique. Après des décennies de réclamation et de lutte pour la liberté de la presse, ce furent les circonstances, mais surtout la déchéance de la monarchie absolue qui ouvrit un nouveau chapitre dans l'histoire de la presse française.

⁷⁸ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Op. cit.*, p. 10.

⁷⁹ Mireille Jacob, *Loc. cit.*, p. 261 ; Claude Labrosse et Pierre Rétat *Op. cit.*, p. 10.

⁸⁰ Mireille Jacob, *Loc. cit.*, p. 261.

⁸¹ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Op. cit.*, p. 9.

⁸² *Ibid.*, p. 13.

L'explosion de la presse sous la Révolution française.

Ce fut finalement le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille, qui ouvrit complètement les portes à la liberté de la presse et qui permit cette explosion du monde des périodiques⁸³. Ce fut elle qui confirma la liberté nouvellement acquise⁸⁴. Au-delà des discussions et des décisions qui avaient lieu aux États généraux, les Français désiraient connaître les détails de ces journées révolutionnaires. Les journaux officiels ne donnaient toujours pas de descriptions des événements. Ce fut pour répondre à cette demande et à cette lacune que furent créées les *Révolutions de Paris* sous la direction de Louis-Marie Prudhomme. Ce journal, l'un des plus importants de la Révolution, ne fut d'abord créé que pour rapporter les événements du 14 juillet⁸⁵. De nombreux journalistes et imprimeurs firent de même dans les semaines qui suivirent.

Une grande partie de ces journaux furent publiés quotidiennement ce qui leur permettait de rapporter les événements de la veille. Cela représentait une importante évolution par rapport aux journaux d'Ancien Régime. Ils s'intéressaient surtout aux discussions et aux décrets adoptés à l'Assemblée nationale. Certains les commentaient, alors que d'autres demeuraient impartiaux. Ils y accordaient la majeure partie de leurs périodiques, puisque le journal servait de lien indispensable entre le gouvernement et les citoyens⁸⁶. Il permettait de faire connaître les nouvelles lois et mesures, en plus des nombreux débats qui faisaient rage dans cette France en mutation. C'était le « cœur de la nouvelle culture politique⁸⁷ », car si d'autres formes de médias étaient disponibles, les périodiques avaient un plus grand lectorat et le rejoignaient

⁸³ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 31.

⁸⁴ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Op. cit.*, p. 14.

⁸⁵ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 32.

⁸⁶ *Ibid.*, p.4.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 2.

quotidiennement au même endroit, au même moment⁸⁸. Ils offraient des descriptions de ce qui se produisait dans la capitale, au niveau politique et culturel, mais aussi des nouvelles des provinces et de l'étranger. Il était très fréquent de retrouver des réponses de certains journalistes à un article écrit par leur confrère dans un autre journal. Cet aspect est d'ailleurs très significatif, puisqu'il démontre qu'ils se lisaient entre eux. Les journaux permettaient aux débats de circuler à travers le pays et permettaient aussi aux lecteurs d'y participer. Des lettres de lecteurs étaient très souvent publiées et parfois même commentées par le journaliste. Cette participation des abonnés représentait parfaitement bien ce à quoi devait servir le journal révolutionnaire⁸⁹.

Les journalistes dominaient l'opinion publique grâce au forum que devenaient leurs journaux⁹⁰. Il n'y avait pas de meilleur moyen que la presse pour parvenir à l'influencer. François-Louis Suleau, journaliste contre-révolutionnaire, expliquait en 1791 dans son *Journal de M. Suleau* :

Un ouvrage quelque brièveté qu'on parvienne à lui donner, s'il apprend aux paysans tout ce qu'il faut enfin leur faire savoir sera toujours trop long pour eux : ils préféreront toujours Marat ou Gorsas en huit pages, à un bon ouvrage de cinquante. Le peuple est aujourd'hui souverain : ne lui parle pas qui veut : il ne se laisse approcher que par les journaux. C'est donc à leur entremise qu'il faut recourir si vous voulez avoir accès à lui⁹¹.

En plus d'être l'outil par excellence pour influencer sur l'opinion publique, le journal était « l'expression d'un enthousiasme. (...) Écrire c'est agir, c'est participer à ce qui est en train de s'accomplir⁹². » Il s'agissait de rapporter les événements, de parler de liberté, de la création de l'Assemblée nationale, mais c'était aussi une importante occasion d'affaires. La demande était grande et les ventes très importantes. La France qui comptait une soixantaine de périodiques au

⁸⁸ *Ibid.*, p.3.

⁸⁹ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Op. cit.*, p. 79.

⁹⁰ Jack Richard Censer, *Prelude to power : the Parisian radical press, 1789-1791*, Baltimore, Johns Hopkins University, 1976, « Préface » p. xi.

⁹¹ François-Louis Suleau, *Journal de M. Suleau*, No III, (1791), p. 40.

⁹² Mireille Jacob, *Loc. cit.*, p. 264.

début de 1789⁹³, en avait à la fin de l'année 140 nouveaux, à Paris seulement, 28 en provinces et 21 étrangers⁹⁴. Certes, ils ne perdurèrent pas tous. Cependant, certains des journaux créés en 1789 demeurèrent les plus lus et les plus importants durant toute la période révolutionnaire. Il y eut le journal de Brissot qui recommença sa publication le 28 juillet, *Le Publiciste Parisien ou l'Ami du peuple* de Jean-Paul Marat, le 12 septembre, les *Annales patriotiques et littéraires* de Louis-Sébastien Mercier et de Jean-Louis Carra le 1^{er} octobre, la *Gazette nationale ou le Moniteur universel* sous la direction de Charles-Joseph Panckoucke le 24 novembre⁹⁵.

La liberté de la presse fut finalement officialisée le 26 août 1789 par l'Article XI la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* qui proclamait :

la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi⁹⁶.

Les limites de cette liberté continuèrent à faire l'objet de discussions à l'Assemblée nationale et certains journalistes comme Marat ou l'Abbé Royou, journaliste de *L'Ami du roi*, furent traduits devant la haute Cour quelques mois plus tard pour « attentat contre la sûreté générale de l'État et contre la Constitution⁹⁷ ». En effet, les députés considéraient que le maintien de l'ordre et de la stabilité de la nation devaient prévaloir sur la liberté. Par ailleurs, certains se méfiaient des journalistes comme Marat, qui appelaient le peuple à prendre les armes⁹⁸. Il n'y eut toutefois pas de sanctions émises à leur endroit.

⁹³ Harvey Chisick, *Op. cit.*, p.14.

⁹⁴ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Op. cit.*, p. 19.

⁹⁵ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p.32.

⁹⁶ « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 », (En ligne), (<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>), (consulté le 30 janvier 2012).

⁹⁷ Patrick Brasart, « Éloquence et rhétorique au XVIIIe siècle – Le siècle des journaux » dans Jean-Charles Darmon et Michel Delon, *Histoire de la France littéraire – Classicismes XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 479.

⁹⁸ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 45-46.

Avec l'explosion du phénomène de la presse révolutionnaire naquit aussi une nouvelle manière de percevoir le rôle du journaliste. En effet, les journalistes révolutionnaires étaient des journalistes d'action. Ils donnaient l'impression d'être toujours près des événements, même parfois d'y avoir participé⁹⁹. Ils n'étaient pas seulement historiens, mais participants¹⁰⁰. La rédaction des articles était spontanée, immédiate, empressée et très souvent passionnée, alors qu'elle avait été plus lente et raisonnée sous l'Ancien Régime¹⁰¹. De plus, le journalisme n'était plus une profession servile qui se devait de suivre les directives de la censure¹⁰². Plusieurs journalistes percevaient leur rôle de manière plus impliquée. Ils étaient désormais des éducateurs politiques qui expliquaient à leurs lecteurs les lois adoptées, la situation politique française, les alternatives que l'Assemblée nationale devrait considérer, les dangers que certaines décisions pouvaient représenter, etc. Ils analysaient les faits, les expliquaient et les commentaient.

(...) Le journaliste est à la fois un guide et un censeur; une « sentinelle », qui, aux avant-postes de la Révolution, et s'autorisant d'une clairvoyance prophétique, prévoit les dangers, dénonce les complots et démasque les traîtres, bref, entend diriger l'opinion — un courrier des lecteurs, plus ou moins abondamment présenté, viendra souvent légitimer le rôle de référence du rédacteur, confirmant parfois ses dires, prolongeant souvent son combat, confortant toujours son statut¹⁰³.

Les journalistes étaient aussi généralement très impliqués dans les clubs politiques où ils allaient discourir en plus de s'improviser analyste économique ou critique littéraire¹⁰⁴. Le journaliste occupait dès lors un rôle essentiel dans la société révolutionnaire. Certains comme Marat,

⁹⁹ Claude Labrosse et Pierre Rétat, *Op. cit.*, p. 88-89.; Jacques Guilhaumou, « Antoine Tournon, un journaliste patriote à l'épreuve des principes », *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 351 Varia, (janvier-mars 2008), p. 8.

¹⁰⁰ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 173.

¹⁰¹ Jacques Wagner, « Espace rhétorique et enregistrement de l'actualité dans la presse périodique au début de la Révolution 1789-1790 », dans Pierre Rétat, *La Révolution du journal 1788-1794*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989, p. 249.

¹⁰² Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 173.

¹⁰³ Patrick Brasart, *Loc.cit.*, p. 480.

¹⁰⁴ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 173.

Desmoulins et l'abbé Royou décidèrent de se lancer dans le journalisme pour se consacrer entièrement à la patrie ou au roi et non pas par ambition¹⁰⁵.

Ce fut la demande et les changements politiques qui eurent lieu en 1789 qui firent que le monde de la presse périodique devint essentiel. Pour saisir le rôle des journaux et des journalistes et comprendre l'impact de la presse sur cette société en régénérescence, il importe aussi d'avoir un aperçu du lectorat. Chisick, par exemple, s'est intéressé au lectorat de *L'Ami du roi* de l'abbé Royou grâce aux listes des abonnés qui ont été conservées. Nous ne pouvons cependant pas juger le lectorat à partir des seules listes de souscriptions, qui n'ont d'ailleurs pas toutes été conservées. Le lectorat était composé de bien plus que des gens qui payaient pour obtenir le journal. Un contemporain affirma qu'une copie d'un journal pouvait avoir jusqu'à dix lecteurs ou auditeurs¹⁰⁶. Les taux d'alphabétisation variaient selon l'ordre social, le sexe, ou le lieu d'habitation, en ville ou en provinces. Hugh Gough estime grâce aux signatures lors des mariages qu'à Paris vers 1789, 90 % des hommes et 80 % des femmes étaient alphabétisés. En un siècle, le taux d'alphabétisation en France serait passé de 29 à 47 % chez les hommes et de 14 à 27 % chez les femmes, ce qui permet d'estimer six millions de lecteurs selon Gough¹⁰⁷, ou trois millions selon Popkin¹⁰⁸. Le pourcentage de femmes dans le lectorat n'était d'ailleurs pas négligeable. Chisick rapporte qu'entre 16 et 23% des lecteurs de *L'Ami du Roi* de Royou étaient des femmes. Elles formaient déjà une partie importante du lectorat des journaux des Lumières¹⁰⁹. La presse française ne se limitait cependant pas à ces seuls lecteurs. En effet, les articles de journaux étaient parfois lus en public¹¹⁰ et les titres étaient criés par des colporteurs¹¹¹. Parmi les listes

¹⁰⁵ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 47.

¹⁰⁶ Harvey Chisick, *Op. cit.*, p.3.

¹⁰⁷ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 195.

¹⁰⁸ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 85.

¹⁰⁹ Harvey Chisick *Op. cit.*, p. 45.

¹¹⁰ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 81.

¹¹¹ Patrick Brasart, *Loc. cit.*, p.479.

d'abonnements, se trouvaient aussi des abonnements collectifs. Ils étaient faits aux noms de clubs littéraires et même parfois de couvents¹¹². Plusieurs de ces abonnements collectifs étaient aussi destinés à des clubs politiques, comme ceux des Jacobins, ce qui permettait à leurs membres de les lire et de discuter avec leurs confrères. Certains clubs politiques pour femmes du début de la Révolution firent de même¹¹³. Quelques municipalités organisèrent aussi des lectures et la vulgarisation de divers journaux pour ceux qui n'arrivaient pas à les acheter et pour les analphabètes¹¹⁴. Ces auditeurs pouvaient donc eux aussi participer au débat politique grâce à la presse¹¹⁵. La presse révolutionnaire était donc démocratique puisqu'elle était généralement accessible à tous.

Les plus aisés pouvaient quant à eux consulter de nombreux journaux grâce aux cabinets de lecture, comme le *Cabinet littéraire national* de Madame Vaufléury dans le secteur du Palais-Royal à Paris¹¹⁶. Moyennant six sous, ce qui équivalait au prix de trois abonnements annuels, les mieux nantis pouvaient consulter vingt-sept journaux de tous les spectres politiques,¹¹⁷ tous les journaux les plus connus et les plus populaires, à l'exception des plus vulgaires comme le *Père Duchesne* du côté radical, ou des *Actes des apôtres* du côté contre-révolutionnaire¹¹⁸. Ce genre de cabinet de lecture représentait parfaitement bien cette liberté de la presse.

Ainsi, à partir de 1789, le développement fulgurant de la presse révolutionnaire fut possible grâce à la lutte pour la liberté de la presse et à l'audace de certains hommes qui tinrent tête aux réprimandes de l'autorité royale au début des États généraux. Une grande partie des Français furent alors mis au courant des nouvelles politiques. Ils purent participer aux débats et

¹¹² Harvey Chisick, *Op. cit.*, p.152.

¹¹³ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 210.

¹¹⁴ *Ibid.*

¹¹⁵ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 78.

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 78.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 35.

¹¹⁸ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 36.

faire entendre leurs avis. Le phénomène de la presse révolutionnaire demeure propre à cette période marquée par l'ouverture politique à laquelle tous voulurent contribuer. Le journal devint une arme politique qui permit la rupture avec l'Ancien Régime.

L'Antiquité au centre de l'éducation de l'Ancien Régime

Si l'émergence de la presse fut un phénomène tout à fait nouveau et en rupture avec l'Ancien Régime, le recours à l'Antiquité chez les hommes politiques et les journalistes de la Révolution ne le fut pas. L'hypothèse de l'éducation et du décor antiquisant ne peut expliquer à lui seul ce recours constant aux peuples et aux institutions de l'Antiquité. Il importe toutefois de comprendre comment s'est construite cette culture commune de l'Ancien Régime pour ensuite pouvoir analyser son utilisation. Chantal Grell a d'ailleurs étudié ce phénomène en profondeur dans son ouvrage imposant, *Le 18^e siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, qui est un incontournable sur le sujet. L'éducation fut l'élément primordial qui mena à la familiarité des révolutionnaires avec cette époque lointaine. Suite à leurs études, ils la côtoyèrent aussi à travers la littérature du Siècle des Lumières. Toutes deux contribuèrent grandement à former cette culture commune imprégnée par les civilisations antiques au sein desquelles les révolutionnaires ne cessèrent d'aller puiser.

Il n'y avait pas de qualifications nécessaires pour devenir journalistes, mais la majorité de ceux-ci firent leurs études dans les collèges où ils apprirent le latin et le français. Ils partageaient avec leurs confrères, mais aussi avec une partie de leur lectorat, cette familiarité avec les classiques littéraires latins et français¹¹⁹. Ils partageaient de plus un certain style littéraire hérité

¹¹⁹ Jeremy D. Popkin, *Op. cit.*, p. 46.

de leurs cours de rhétorique¹²⁰. Le collège servait à apprendre « à penser son siècle, le monde et soi-même en regardant le passé, la tradition chrétienne et les auteurs païens christianisés¹²¹. » Le modèle d'enseignement prônant la place centrale du latin fut officialisé dès 1598¹²². L'étude du latin, et dans une moindre mesure celle du grec, devait permettre aux jeunes élèves d'acquérir, à travers les personnages grecs et romains, des modèles de vertu et de moralité. Chez les Jésuites surtout, la langue de l'étude était le latin¹²³. Ils avaient acquis la réputation d'être d'excellents enseignants de cette langue et de la littérature latine. Les Oratoriens quant à eux accordèrent une place plus importante à l'enseignement de l'histoire et du français. Ils trouvaient ridicule qu'une langue morte accapare la majorité des études¹²⁴. Ils enseignaient en français, laissant aussi une place très importante à l'enseignement de la littérature française et aux sciences, bien que le latin ne soit pas entièrement absent¹²⁵. Cependant, l'importance des Jésuites fut immense au sein de l'éducation française au début du XVIII^e siècle et jusqu'à leur bannissement en 1763, alors qu'ils étaient à la tête de 102 des collèges français¹²⁶.

Chantal Grell rapporte que les collèges jésuites ne consacraient, sur cinq à six heures de cours, qu'une seule heure au français et parfois une demi-heure au grec. Le reste de la journée était consacré à la grammaire et à la littérature latine, mais aussi à l'histoire romaine. L'enseignement était donc basé sur la lecture des auteurs anciens et sur les commentaires de ces textes¹²⁷, car les Jésuites recherchaient dans cette Antiquité un idéal littéraire et artistique qui était compatible avec les valeurs chrétiennes. Ils voulaient initier leurs

¹²⁰ Patrick Brasart, *Loc. cit.*, p. 488.

¹²¹ Daniel Roche, *La France des Lumières*, Paris, Fayard, 1993, p. 388.

¹²² Chantal Grell, *Le 18^e siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995, p. 4.

¹²³ Jean-Paul Sermain, « La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la Révolution française », *Il confronto letterario*, No 11, (1989), p. 98

¹²⁴ Charles R. Bailey, « French Secondary Education, 1763-1790: The Secularization of Ex-Jesuit Collèges », *Transactions of the American Philosophical Society, New Series*, Vol. 68, No. 6, (1978), p. 4.

¹²⁵ Laurent Versini, « Introduction », dans Montesquieu, *De l'Esprit des Lois, I*, Paris, Gallimard, 1995, p. 11-12.

¹²⁶ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 12.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 12.

étudiants à des modèles intemporels¹²⁸. Certains Français qui cherchaient à réformer le système d'éducation déploraient le peu de place du français et de l'histoire. Ce fut le cas de Charles Rollin, principal du collège de Beauvais et ensuite recteur de l'Université de Paris et auteur du *Traité des études* (1732)¹²⁹, qui considérait tout de même qu'il était nécessaire que l'éducation soit axée sur l'Antiquité puisqu'il s'agissait d'un « monde idéal et perdu où les hommes étaient grands et vertueux¹³⁰. » Les élèves mis en contact avec ses modèles ne pouvaient qu'être inspirés par eux.

Les étudiants apprenaient d'abord à comprendre les textes des auteurs latins, puis à les traduire. Ils étaient initiés à tous les styles littéraires et non pas seulement aux textes des historiens¹³¹. Pour ce faire, ils devaient composer des discours qui prenaient la forme de parallèles, de déclamations, de panégyriques, de lettres, de plaidoyers, ou même parfois de poèmes. Ils devaient donc en arriver à un maniement parfait de la langue,¹³² cette langue qu'ils devaient aussi parler lorsqu'ils étaient à l'école¹³³. Les Jésuites voulaient créer des esprits souples, capables d'avoir le dernier mot.¹³⁴ Du côté des auteurs latins, ils étudiaient notamment Térence, Cicéron, Salluste, César, Quintilien, Virgile, Horace, Ovide, Tibulle, Catulle, Propertius, Perse, Juvénal et Plaute¹³⁵. Du côté grec, l'étude de la langue était beaucoup moins importante, mais les élèves étaient généralement familiarisés avec Démosthène, Lucien, Thucydide, Plutarque, Homère, Sophocle, Euripide, Pindare et Anacréon à travers leurs traductions¹³⁶. La grammaire, l'histoire et la littérature étaient étudiées à partir des textes anciens, aussi n'y avait-il pas de

¹²⁸ *Ibid.*, p.17.

¹²⁹ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 7 et 10.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 23.

¹³¹ *Ibid.*, p. 18.

¹³² Jean de Viguerie, *L'Institution des enfants : l'éducation en France XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Calmann-Lévy, 1978, p. 159.

¹³³ *Ibid.*, p. 163.

¹³⁴ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 18.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 4.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 19.

véritable cours d'histoire¹³⁷. Selon eux, les étudiants ne pouvaient réellement comprendre les textes de Cicéron s'ils ne connaissaient pas préalablement les institutions romaines. Selon Jean de Viguerie, « l'enseignement des lettres dans la France d'Ancien Régime est fils de l'humanisme », car elle nécessitait aussi l'enseignement des disciplines connexes qui facilitaient la compréhension des auteurs étudiés¹³⁸.

Après ces quelques années d'humanités suivaient les deux ans de rhétorique qui offraient aux élèves un ensemble de règles leur permettant de communiquer, mais surtout de persuader.¹³⁹ Ils obtenaient alors le bagage culturel nécessaire pour occuper leur rang au sein de la société¹⁴⁰. L'étude de la rhétorique permit ainsi l'influence de la bourgeoisie à la Révolution, car ce furent les élèves des Jésuites et des Oratoriens qui accaparèrent la parole et défendirent ses idéaux¹⁴¹. Les Jésuites affirmaient que l'enseignement de la rhétorique, et surtout son enseignement imprégné par l'étude et l'utilisation de l'Antiquité, ne pouvait qu'être utile à la future vie professionnelle de leurs étudiants¹⁴². L'étude et l'imitation de Cicéron étaient essentielles, mais les Jésuites accordaient aussi une place importante à la poésie de Virgile et d'Horace ou même de Lucain, Stace et Perse¹⁴³. Certains auteurs français étaient mis en parallèle avec les textes anciens, mais ils ne furent étudiés par eux-mêmes que dans les années 1780¹⁴⁴. Les collèges organisaient souvent des concours de rhétorique entre leurs étudiants. Nous savons par ailleurs que Camille Desmoulins fut l'un des gagnants du concours de 1774¹⁴⁵. La rhétorique avait pour but principal de créer des citoyens vertueux qui partageaient toutes les qualités nécessaires pour l'obtention

¹³⁷ *Ibid.*, p. 19.

¹³⁸ Jean de Viguerie, *Op. cit.*, p. 159-160.

¹³⁹ Annie Bénard, « Les survivances de la rhétorique antique dans les traités de rhétorique du XVIIIe siècle », dans Raymond Chevallier, *Influence de la Grèce et de Rome sur l'occident moderne*, Paris, Les Belles lettres, 1977, p.317.

¹⁴⁰ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 26.

¹⁴¹ Annie Bénard, *Loc. cit.*, p. 318.

¹⁴² Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 26.

¹⁴³ *Ibid.*, p.27-28.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 29.

¹⁴⁵ Charles R. Bailey, *Loc. cit.*, p. 97.

d'une bonne place dans la société soit le bon goût, la culture, le talent d'élocution et l'élégance du discours¹⁴⁶.

Bien que le français ne fût pas l'objet d'un réel enseignement, les élèves du collège apprenaient à le manier à l'aide du latin. En effet, à la base de leur instruction se trouvaient les exercices de versions et de thèmes, c'est-à-dire dans le premier cas d'une traduction du latin au français et dans le second, de l'inverse. Ils développaient ainsi leur connaissance de la langue française¹⁴⁷. D'ailleurs, le français s'introduisit aussi dans les traités sur la rhétorique. Le français et les citations d'auteurs français, tels que Bossuet, Corneille, Racine, Fénelon, furent de plus en plus fréquents durant le XVIII^e siècle¹⁴⁸. Des critiques sur l'absence de la langue nationale dans les collèges des Jésuites émergèrent à la même époque. Nous retrouvons parmi elles, celle de Louis-Sébastien Mercier, qui quelques années avant la Révolution, exprimait ainsi son incompréhension par rapport au système d'éducation en se remémorant son expérience collégiale:

Cent pédans veulent apprendre à des enfans la langue latine avant qu'ils sachent leur propre langue, tandis qu'il faut d'abord en savoir une à fond pour en apprendre une autre. Comme on s'est lourdement mépris dans tout les systèmes d'étude! (...) Le nom de Rome est le premier qui ait frappé mon oreille. Dès que j'ai pu tenir un rudiment, on m'a entretenu de Romulus & de sa Louve : on m'a parlé du Capitole & du Tibre. Les noms de Brutus, de Caton, de Scipion me poursuivoient dans mon sommeil ; on entassoit dans ma mémoire les épîtres familières de Cicéron ; tandis que d'un autre côté, le catéchiste venoit le dimanche, & me parloit encore de Rome, comme de la capitale du monde, ou résidoit le trône pontifical.

Les décades de Tite-Live ont tellement occupé mon cerveau, pendant mes études, qu'il m'a fallu dans la suite beaucoup de tems, pour redevenir citoyen de mon propre Pays, tant j'avois épousé les fortunes de ces anciens Romains. (...) & ce n'est que depuis quelques années, que je ne sais quelle lueur de bon sens m'a rendu François & habitant de Paris¹⁴⁹.

¹⁴⁶ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 29.

¹⁴⁷ Jean de Viguerie, *Op. cit.*, p. 163.

¹⁴⁸ Roger Chartier, Dominique Julia et Marie-Madeleine Compère, *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976, p. 199.

¹⁴⁹ Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris. Tome I. « Collèges »*, Amsterdam, 1782, p. 254-255.

Il ne fut pas le seul à dénoncer cet enseignement. Bien qu'il ait lui-même été fasciné par les Romains et les Grecs, Jean-Jacques Rousseau affirmait lui aussi à Mably : « On les exerce beaucoup sur l'histoire Grecque et Romaine et on les laisse dans l'ignorance la plus crasse sur celle de leur país.¹⁵⁰ » L'enseignement devait, selon eux, faire naître ce même sentiment de patriotisme pour la France qu'il réussissait à créer dans le cœur des petits Français à l'égard de ces civilisations antiques. Le patriotisme devait être insufflé dès le plus jeune âge.

En avril 1762, le Parlement de Paris vota une loi qui forçait les Jésuites à quitter leurs collèges. Ils furent expulsés de la capitale quatre mois plus tard, puis finalement de l'ensemble de la France en 1763. Les Français qui trouvaient leur système d'éducation archaïque se réjouirent¹⁵¹. Selon un édit royal de février 1763, les collèges étaient désormais sous l'administration de comités où siégeraient des parlementaires, des archevêques et des dirigeants des villes. Cette nouvelle administration devait permettre d'uniformiser le système d'éducation français¹⁵². Ce fut donc à ces comités que revint la tâche de réformer les collèges. Ils avaient pour ambition de rendre l'enseignement plus pratique, plus patriotique et moins religieux¹⁵³. De manière générale, entre 1763 et 1772, à l'exception de certaines villes, ces administrateurs ne crurent pas urgent de modifier le système établi par les Jésuites¹⁵⁴. Le clergé demeura très impliqué dans l'enseignement, comme le démontre le poste de professeur détenu par l'abbé Royou au collège Louis-le-Grand. Quelques collèges décidèrent cependant d'offrir de véritables cours de géographie et d'histoire, matières qui n'étaient alors vues que grâce à la littérature latine¹⁵⁵. Les mathématiques et la physique ne devinrent guère importantes. Le grec fut moins étudié, mais le

¹⁵⁰ Jean-Jacques Rousseau, « Mémoire présenté à M. de Mably sur l'éducation de M. son fils », *Œuvres*, iv. 8. extrait dans Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 44-45.

¹⁵¹ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 46.

¹⁵² Charles R. Bailey, *Loc. cit.*, p. 9.

¹⁵³ *Ibid.*, p. 102.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 16.

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 83.

latin demeura généralement la langue d'enseignement, bien qu'elle fût remplacée graduellement dans certains cours de philosophie¹⁵⁶. Le latin avait d'ailleurs été relégué parmi les langues mortes, ce qui remettait davantage son utilisation en question¹⁵⁷. Outre le latin, ce fut l'enseignement de la rhétorique qu'on souhaita abandonner¹⁵⁸. Toutefois, de nombreux parents ne désiraient pas que ces réformes soient effectuées. La méthode des Jésuites avait déjà prouvé son efficacité durant des siècles. Même les élèves les plus critiques des Jésuites, tel que Voltaire, ne remirent pas en question l'excellence de leur enseignement¹⁵⁹. De plus, le latin demeurait indispensable pour les futurs médecins, avocats et membres du clergé¹⁶⁰.

Malgré les nombreuses critiques des philosophes et des gens de lettres, personne ne songeait à éliminer complètement les humanités. Diderot, comme plusieurs à l'époque, considérait que les gens de lettres se devaient d'être familiarisés avec la littérature latine et grecque. Personne ne pouvait aspirer à devenir législateur sans avoir été en contact avec les langues anciennes, avec les lois de Lycurgue et de Solon¹⁶¹. Chantal Grell résume bien le débat lorsqu'elle affirme que ce n'était pas l'Antiquité elle-même qui se trouvait remise en question, mais l'Antiquité « monastique » des collèges¹⁶². C'est la sécularisation de l'enseignement qui était recherchée par l'État et les détracteurs du système des Jésuites, l'apprentissage d'une morale civique plutôt que d'une morale religieuse. Ainsi, les élèves qui fréquentèrent les collèges après 1763 continuèrent à réfléchir et à développer leur style et leur manière d'argumenter à partir des textes de Cicéron, Virgile, Isocrate, Lucien, Homère, Horace et Démosthène, Ésope et Plutarque, Salluste et César. Cependant, les méthodes d'enseignement s'allégèrent. Aussi la version

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 88.

¹⁵⁷ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 46.

¹⁵⁸ *Ibid.*, p. 51.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 16.

¹⁶⁰ Charles R. Bailey, *Loc. cit.*, p. 90.

¹⁶¹ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 72-73

¹⁶² *Ibid.*, p. 105.

remplaça le thème et la composition en latin. Les aspects techniques de la grammaire latine et l'art de bien s'exprimer en latin perdirent de leur importance¹⁶³. À la veille de la Révolution, les élites françaises étaient conscientes du besoin de réformes au sein du système d'éducation, mais ils ne désiraient pas s'éloigner du système traditionnel qui garantissait l'ordre social et politique¹⁶⁴ et qui constituait leur culture depuis des siècles¹⁶⁵.

Plusieurs des hommes qui devinrent journalistes à la Révolution fréquentèrent les collèges. Maximilien Robespierre, Camille Desmoulins, Stanislas Fréron et le royaliste François-Louis Suleau se côtoyèrent tous sur les bancs du collège Louis-le-Grand et ils eurent l'abbé Thomas-Marie Royou comme professeur. Dans leurs cours, ils « partagèrent un amour sans bornes pour l'Antiquité que les prêtres leur enseignèrent¹⁶⁶. » Cette éducation était cependant celle de l'élite française. En effet, en 1789, 48 000 garçons fréquentaient les collèges français et étaient formés par cette éducation classique, c'est-à-dire seulement un garçon sur 52 âgé entre 8 et 18 ans¹⁶⁷. Les institutions collégiales, comme Louis-le-Grand, n'étaient pas fermées aux autres étudiants. Ils possédaient des systèmes de bourses qui devaient permettre à quelques garçons plus pauvres de pouvoir y étudier. Les récipiendaires furent plutôt des fils de laboureurs et de marchands aisés, ou de familles de professions libérales¹⁶⁸. Chisick explique qu'entre 1762 et 1792, seize étudiants reçurent les bourses Fortet qui étaient réservées à quatre enfants pauvres de la ville de Paris. Il a réussi à retracer l'origine sociale de dix d'entre eux, pour découvrir qu'ils étaient les enfants d'hommes de lois, de marchands bourgeois. Un seul avait un père domestique, mais il s'agissait

¹⁶³ *Ibid.*, p. 103.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p.106.

¹⁶⁵ Roger Chartier, Dominique Julia et Marie-Madeleine Compère, *Op. cit.*, p. 214.

¹⁶⁶ Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins : un couple dans la tourmente*, Paris, Presses de la Renaissance, 1986, p. 49.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 190.

¹⁶⁸ Harvey Chisick, « Bourses d'études et mobilité sociale en France à la veille de la Révolution. Bourses et boursiers du collège Louis-le-Grand (1762-1789) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 30^e année, No 6, (1975), p. 1573-1574.

d'un ancien valet de pied du roi. Ainsi, ces bourses consolidaient l'élite non noble déjà établie et n'étaient que très rarement offertes aux plus démunis¹⁶⁹. L'étude des humanités dans les collèges n'était donc accessible qu'à une mince partie de la société française.

Après avoir côtoyé les Romains et les Grecs sur les bancs d'école, ces jeunes Français du XVIII^e siècle les retrouvèrent ensuite dans les écrits des philosophes qui avaient reçu la même éducation. L'influence des philosophes sur les hommes de la Révolution française ne fait aucun doute. De nombreux patriotes, mais aussi de nombreux contre-révolutionnaires, citèrent abondamment Rousseau, Montesquieu ou encore Voltaire¹⁷⁰. Les Révolutionnaires furent ainsi remis en contact avec l'Antiquité grâce à l'utilisation fréquente du parallèle chez ces auteurs, technique rhétorique qu'ils avaient appris à maîtriser à l'école¹⁷¹. Cette pratique qui datait de la Renaissance fut toutefois perfectionnée par le siècle des Lumières qui n'avait de cesse de comparer son époque à celle de Rome ou de Sparte¹⁷². Les philosophes se tournaient vers les anciennes républiques pour articuler leur contestation de plus en plus virulente de la monarchie absolue. Montesquieu et Rousseau ne se prétendirent pas historiens, mais se servirent de ces modèles pour penser leur idéal politique¹⁷³, car il ne s'agissait pas de faire renaître ces sociétés anciennes et leurs institutions, mais seulement de s'en inspirer¹⁷⁴. Pour Rousseau, l'Antiquité n'était qu'un modèle éthique qu'il projetait sur le présent et le futur de la France¹⁷⁵. Les philosophes ne cherchaient pas à proposer des réformes inspirées des institutions antiques, car ils étaient parfaitement conscients qu'elles ne correspondaient pas à la société française du XVIII^e

¹⁶⁹ *Ibid.*, p.1574.

¹⁷⁰ Roger Barny, « Montesquieu dans la Révolution Française », *Annales historiques de la Révolution française*, N°279, (1990), p. 49.

¹⁷¹ Thierry Belleguic et Marc André Bernier, « Le siècle des Lumières et la communauté des Anciens : rhétorique, histoire et esthétique » dans, Marc André Bernier, *Parallèle des anciens et des modernes. Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 7.

¹⁷² *Ibid.*, p. 18.

¹⁷³ Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 48.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 50.

¹⁷⁵ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 463.

siècle¹⁷⁶. Les références antiques servaient de lieux communs connus de tous grâce à leur éducation. Elles étaient bien saisies des lecteurs lettrés et facilitaient ainsi la compréhension des propos des philosophes sur leur propre époque.¹⁷⁷

Il ne faut pas négliger qu'il existait de plus un réel enthousiasme pour tout ce qui était d'inspiration antique. Le XVIII^e siècle fut d'ailleurs celui de l'identification de Pompéi et de la découverte d'Herculanum ce qui amplifia l'engouement pour l'Antiquité. Les Français se remémoraient aussi quelques épisodes et personnages antiques grâce aux peintures de jeunes artistes comme Jacques-Louis David qui représentait le serment des Horaces ou encore Brutus impassible devant les corps de ses fils. « Le peintre de l'Antiquité mâle et stoïque¹⁷⁸ » s'efforçait même de prendre en compte les découvertes archéologiques, afin que ses œuvres soient plus authentiques et que l'architecture et le décor antiques soient représentés avec fidélité¹⁷⁹. L'Antiquité était aussi présente dans l'idéal architectural et donna naissance à certains monuments comme l'église Sainte-Geneviève à Paris qui fut transformée pour devenir le Panthéon durant la Révolution¹⁸⁰. Les Français étaient donc perpétuellement mis en contact avec ce décor antique. Il y eut la publication d'ouvrages historiques sur les sociétés antiques qui contribuèrent à perpétuer cet intérêt. Cependant, ce fut un ouvrage de fiction qui connut le plus de succès. En effet, en 1788, l'abbé Barthélemy publia le *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce vers le milieu du IV^e siècle avant notre ère* dont les copies furent entièrement vendues en deux mois, selon le rédacteur de la *Correspondance littéraire*. Il y eut plusieurs rééditions en 1789, 1790 et 1792 ce qui démontrait la très grande popularité de l'ouvrage¹⁸¹. L'abbé Barthélemy y relatait l'histoire d'Anacharsis, un jeune Scythe qui explorait les différentes cités de la Grèce antique et

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 500.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 549.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 642.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 640.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 612.

¹⁸¹ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 1149.

qui donnait au lecteur un aperçu des qualités et des défauts de chacune d'entre elles. Le Baron de Sainte-Croix affirmait en 1808 que l'ouvrage était simplement composé d'extraits d'auteurs anciens qui avaient été assemblés et traduits avec élégance pour créer l'histoire du jeune voyageur. Il expliquait le succès du livre de Barthélemy par le fait qu'il faisait parler les Grecs en leur donnant « souvent un air français et des mœurs à peu près françaises¹⁸². » Ses lecteurs se retrouvaient donc dans ces personnages.

Ainsi, les Révolutionnaires français partageaient une culture commune à celle des hommes de leur siècle. Ils étaient eux aussi les produits du système d'éducation de l'Ancien Régime. Les plus âgés d'entre eux avaient reçu cette éducation stricte des Jésuites ou des Oratoriens, plus élaborée en ce qui concerne l'apprentissage du latin et de la rhétorique. Les plus jeunes, nés après l'expulsion des Jésuites, reçurent pour leur part une éducation quelque peu allégée, mais toujours empreinte par la culture humaniste. Tous ces hommes furent en contact constant avec l'Antiquité et ils étaient les héritiers du Siècle des Lumières. « Autonome pour le fond, la Révolution est contingente pour la forme, dans la mesure où elle utilise le discours traditionnel du siècle qui s'achève¹⁸³. » C'est avec cet aperçu que la référence antique dans les journaux révolutionnaires doit être envisagée, un point d'attache dans un monde en transformation, un discours familier dans un format nouveau.

¹⁸² *Ibid.*, p. 1150.

¹⁸³ Jacques Bouineau, *Les toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique 1789-1799*, Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse-Le-Mirail et Éditions Eché, 1986, p. 2.

Chapitre II :

La monarchie constitutionnelle (1789-1791)

1789 marqua la fin de la monarchie absolue française. Le rôle du roi ne fut aucunement remis en question par les Français et ils instaurèrent plutôt une monarchie constitutionnelle. Les débats, les décisions et l'adoption des décrets étaient toutefois désormais effectués au sein de l'Assemblée nationale. Les discussions quant à l'avenir de la France et à l'élaboration de ses nouvelles institutions ne préoccupèrent pas seulement les députés de l'Assemblée nationale. Les événements qui avaient mené à la chute de la Bastille permirent à tous les Français qui le désiraient de participer à la création de la nouvelle société française. La liberté d'expression et la liberté de la presse permettaient à des gens aux opinions politiques très diverses de se prononcer sur tous les sujets. La période allant de juillet 1789 à la fuite du roi à Varennes en juin 1791 fut riche en idées nouvelles.

Le spectre politique

En juillet 1789, presque tous les journaux étaient patriotiques et acceptaient la Révolution¹⁸⁴. Brissot avait cru que la presse permettrait l'unité de l'opinion publique, mais il en fut autrement. Durant les mois qui suivirent, les opinions politiques se polarisèrent et l'on retrouva des journaux radicaux, modérés et contre-révolutionnaires. Les allégeances politiques se radicalisèrent davantage entre les mois étudiés en 1789 et 1791, mais tous les journaux sélectionnés pour les deux périodes conservèrent leurs idéaux politiques. Tout d'abord, à la gauche, se retrouvaient les radicaux. L'élément central de l'idéologie radicale concernait la

¹⁸⁴ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 25.

souveraineté populaire absolue. Pour les radicaux, le peuple était infaillible et il ne permettrait plus jamais à un gouvernement, quel qu'il soit, d'agir à l'encontre de son bon vouloir. Il était moralement supérieur en raison de la simplicité de son style de vie et il était pourvu d'un sens aigu de la justice. Il se devait de pouvoir choisir les institutions qui le gouverneraient¹⁸⁵. Détenteur de la souveraineté qui lui revenait de droit, le peuple vertueux n'en abuserait jamais¹⁸⁶. Ainsi, en 1789, les radicaux appuyèrent l'Assemblée nationale qui veillait au bien du peuple. Cependant, dès qu'ils sentirent que le pouvoir se concentrait entre les mains d'un petit groupe, ils furent davantage critiques à l'égard du gouvernement révolutionnaire¹⁸⁷.

Selon Jack Censer, la presse radicale, très proche du milieu du district des Cordeliers, était si préoccupée par la souveraineté du peuple que les descriptions d'évènements, d'individus ou des institutions n'occupèrent qu'une seconde place dans leurs écrits¹⁸⁸. Ces journalistes se considéraient comme les défenseurs de la souveraineté populaire¹⁸⁹. Contrairement à ceux de l'Ancien Régime, les journalistes patriotes, c'est-à-dire les radicaux et les modérés, considéraient qu'ils étaient eux aussi politiciens et qu'ils avaient le pouvoir d'agir sur les évènements et sur les nouvelles institutions grâce à leurs journaux¹⁹⁰. Ils se sentaient investis de la mission sacrée d'informer et de défendre le peuple. Ils suivaient avec attention les actions des idoles du moment, ils critiquaient l'œuvre de la constitution, ils tentaient de décrire le régime politique idéal et ils redéfinissaient continuellement l'ennemi de la Révolution. Ils désiraient aussi démontrer que la Révolution était universelle et que tous les peuples libres devaient l'imiter¹⁹¹.

¹⁸⁵ *Ibid.*, p. 42.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. xii-xiii.

¹⁸⁷ Jack Richard Censer, *Prelude to power. The Parisian radical press 1789-1791*, Baltimore, Londres, The John Hopkins university press, 1976, p. 4.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. xiii.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p.3.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 4.

¹⁹¹ Jean-Paul Bertaud, *Camille et Lucile Desmoulins. Un couple dans la tourmente*, Paris, Presse de la Renaissance, 1986, p. 97.

Plusieurs des périodiques radicaux furent parmi les plus célèbres de la Révolution, comme *L'Ami du peuple* de Marat, l'*Orateur du peuple* de Stanislas Fréron et le *Père Duchesne* de Jacques-René Hébert¹⁹². Le monde de la presse ne fut toutefois pas un monde entièrement masculin. Le *Journal d'État et du citoyen*, qui fut par la suite renommé le *Mercure national*, fut créé dès le début de la Révolution par Louis-Félix Guinement de Kéralio, ancien censeur royal¹⁹³, et par sa fille Louise Guinement de Kéralio¹⁹⁴. Elle en était la rédactrice et s'occupait généralement des éditoriaux, ce qui fut tout de même rare durant la Révolution¹⁹⁵. Elle avait préalablement œuvré dans le monde littéraire, ayant traduit plusieurs ouvrages anglais, en plus d'écrire des biographies d'Élisabeth I d'Angleterre et de Marie Stuart¹⁹⁶. Elle continua par la suite à écrire aux côtés de son époux.

Parmi les journaux radicaux, nous avons sélectionné pour ces deux périodes les journaux les *Révolutions de Paris* et les *Révolutions de France et de Brabant*. Le premier représentait « le tableau le plus complet, le plus exact, le plus impartial des agitations de la capitale pendant les premières et les plus dramatiques années de la Révolution¹⁹⁷. » Contrairement aux autres journaux de l'époque, les *Révolutions de Paris* se concentraient sur les événements qui avaient lieu dans la capitale, reléguant les débats de l'Assemblée à la fin de chaque numéro. C'était l'un des journaux les plus lus, car bien qu'il se préoccupât grandement de ce qui se passait dans la capitale, il n'en oubliait pas moins le reste de la France¹⁹⁸. Ce succès était entièrement dû à son

¹⁹² Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 56.

¹⁹³ Annie Geffroy « Louise de Keralio-Robert, pionnière du républicanisme sexiste », *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 344, (avril-juin 2006), p. 2.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p.3.

¹⁹⁵ Jack Richard Censer, *Op. cit.*, p. 14.

¹⁹⁶ Annie Geffroy, *Loc. cit.*, p. 3.

¹⁹⁷ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Firmin-Didot frères, fils et cie, 1866, p. 147.

¹⁹⁸ Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire », dans Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 453.

éditeur, Louis-Marie Prudhomme. Propriétaire d'une petite imprimerie avant la Révolution, il y avait imprimé des pamphlets contre le régime, ce qui lui valut quelques brefs séjours en prison¹⁹⁹. Les *Révolutions de Paris* furent créées le 12 juillet 1789.²⁰⁰ Son premier numéro, publié le 18, sur la prise de la Bastille offrait l'une des descriptions les plus complètes des événements²⁰¹. Le journal souhaitait offrir une lecture sensible des changements de l'opinion publique,²⁰² tout en offrant plus d'informations que ses concurrents²⁰³. Contrairement aux autres journaux sélectionnés pour ce chapitre, les *Révolutions de Paris* n'étaient pas le journal d'un écrivain. Prudhomme avait entrepris de produire ce journal aux côtés d'Antoine Tournon qui en rédigeait les articles, mais leur collaboration ne dura que quelques mois. Tournon tenta de poursuivre la publication d'un journal du même nom. Prudhomme l'emporta cependant auprès de la justice²⁰⁴. Élisée Loustallot lui succéda et eut un réel impact sur le journal, mais il décéda en 1790. Cependant, de 1789 à 1794, l'esprit du journal demeura le même. Censer conclut donc que Prudhomme joua un rôle considérable sur les opinions que soutenait le journal, sur son contenu et sur son style²⁰⁵.

Le second journal radical échantillonné est celui de Camille Desmoulins, les *Révolutions de France et de Brabant*. Créé à la fin du mois de novembre 1789, l'hebdomadaire arrêta de paraître en juillet 1791, après 86 numéros, suite aux événements ayant eu lieu au Champ-de-Mars²⁰⁶. Camille Desmoulins fut l'une des figures marquantes de la Révolution française de par

¹⁹⁹ Jack Richard Censer. *Op. cit.*, p. 22.

²⁰⁰ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 451.

²⁰¹ Pierre Rétat, « Forme et discours d'un journal révolutionnaire : Les *Révolutions de Paris* en 1789 », dans Claude Labrosse et Pierre Rétat, *L'instrument périodique. La fonction de la presse au XVIIIe siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985, p. 141.

²⁰² *Ibid.*, p. 145.

²⁰³ Jack Richard Censer, *Op. cit.*, p. 24.

²⁰⁴ Jacques Guilhaumou, « Antoine Tournon, un journaliste patriote à l'épreuve des principes », *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 351 (janvier-mars 2008) Varia, 2008, p.7-8.

²⁰⁵ Jack Richard Censer, *Op. cit.*, p. 25.

²⁰⁶ Albert Soboul, « Notes sur la vie politique de Camille Desmoulins », dans Camille Desmoulins, *Œuvres*. München, Kraus Reprint, 1980, p. IX.

son affiliation avec plusieurs personnages politiques de l'époque, Mirabeau d'abord, Danton et Robespierre par la suite. Né en 1760, il fut avocat, emploi qui ne lui convenait pas à la fois parce qu'il était bègue et en raison de son caractère. Il devint très rapidement connu du milieu révolutionnaire à la suite de sa harangue le 12 juillet 1789 où il incita le peuple à s'insurger²⁰⁷. C'est à la suite de la publication de quelques pamphlets, dont *La France Libre*, que sa popularité devint de plus en plus importante. Elle lui permit de lancer son propre journal. Desmoulins avait d'ailleurs un talent inné pour le journalisme ce qui fit de lui l'un des journalistes l'un des plus appréciés de l'époque²⁰⁸. Son écriture spontanée, sa « verve et l'esprit qu'il y sema (...) l'éloquence dont lui seul à peu près eut le secret²⁰⁹ » consacrèrent son journal. Il fut, dès 1789, l'un des premiers à réclamer un système républicain pour la France. Les opinions politiques présentées dans ses écrits correspondaient parfaitement à celles du club des Cordeliers duquel il était très proche²¹⁰.

Au milieu du spectre politique se trouvaient les journaux modérés. Tout comme les radicaux, ils appuyaient la Révolution et les changements qu'elle entraînait. En 1789, et dans une moindre mesure en 1791, les modérés et les radicaux ne différaient pas beaucoup les uns des autres. Si le ton était plus virulent à la gauche du spectre et que les radicaux étaient prêts à effectuer des changements plus extrêmes, les deux camps se rejoignaient sur de nombreux sujets. Les acteurs de la disparition de la censure, Mirabeau et Brissot, se trouvaient plutôt au centre. Les modérés se donnèrent d'abord pour mission de couvrir impartialement ce qui se déroulait au sein de cette assemblée. Ils discutaient abondamment des nouveaux principes nés de la Révolution et s'efforçaient de les définir. Ils abordaient régulièrement la question du patriotisme et affirmaient

²⁰⁷ Jack Richard Censer, *Op. cit.*, p. 21.

²⁰⁸ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 453.

²⁰⁹ Eugène Hatin, *Op. cit.*, p. 145.

²¹⁰ Jack Richard Censer, *Op. cit.*, p. 21.

que les citoyens vertueux devaient être simples, austères, épris de liberté. Les concepts de liberté, d'égalité, de fraternité, si intrinsèquement liés à la Révolution, étaient très fréquemment abordés dans les écrits modérés²¹¹. Plusieurs de ces journalistes faisaient partie de l'association des Amis des Noirs, désirant la fin de la traite des esclaves, l'égalité pour les « gens de couleur » libres, et une amélioration des conditions des esclaves des colonies²¹². Contrairement à leurs confrères radicaux, les journalistes modérés n'hésitèrent pas à condamner certains des excès du peuple, surtout lorsqu'il en vint à la violence et au pillage²¹³. Il n'en reste pas moins qu'ils appuyaient inconditionnellement la Révolution qu'ils avaient contribué à déclencher, qu'ils étaient pour la liberté de la presse et qu'ils désiraient contribuer aux changements politiques en discutant de tous les sujets, que ce soit la constitution, l'économie ou l'armée. Ils souhaitaient offrir leur opinion à leurs lecteurs pour que ces discussions constructives puissent permettre d'élaborer les changements les mieux adaptés à la France de la fin du XVIII^e siècle.

Chez les modérés, nous avons dépouillé le *Patriote français* et les *Annales patriotiques et littéraires*. Le journal représentant sans doute le mieux les modérés selon Jacques Godechot fut le *Patriote français* de Jacques-Pierre Brissot²¹⁴. Ce dernier fut éduqué dans un collège de province où il eut accès à la bibliothèque de l'abbé Comusle qui dirigea ses études latines²¹⁵. Il travailla comme journaliste durant les années 1780 et voyagea en Angleterre et aux États-Unis tout juste avant la tenue des États Généraux. Il développa une très grande admiration pour ces deux nations²¹⁶. Il fut de tous les journalistes étudiés dans le cadre de cette thèse, celui qui se rattacha le plus souvent à ces deux modèles afin de trouver des exemples pouvant s'appliquer à la France nouvelle. Ce quotidien fut publié à partir du 28 juillet 1789 et contenait les résumés des débats de

²¹¹ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 447.

²¹² *Ibid.*, p. 448.

²¹³ *Ibid.*, p. 448.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 449.

²¹⁵ Suzanne d'Huart, *Brissot, la Gironde au pouvoir*, Paris, Éditions Robert Laffont, 1986, p. 17.

²¹⁶ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 424.

l'Assemblée nationale. Bien que Brissot se souhaitât impartial, il n'hésitait pas à ajouter ses réflexions personnelles, tendance qui s'amplifia avec les événements qui marquèrent la Révolution. Il eut plusieurs collaborateurs, mais demeura le rédacteur principal jusqu'au 23 septembre 1791, alors qu'il fut élu au sein de la nouvelle Assemblée législative²¹⁷.

De son côté, Jean-Louis Carra, rédacteur des *Annales patriotiques et littéraires* affirmait que son rôle de journaliste lui commandait de veiller sur la Révolution « au-dehors »²¹⁸, alors que les députés veillaient de l'intérieur. Ce journal fut fondé le 1^{er} octobre 1789 par Carra et par Louis-Sébastien Mercier déjà reconnu pour son *Tableau de Paris*²¹⁹. Carra devint rapidement le rédacteur en chef du journal. Il signait la majorité de ses articles et se préoccupait beaucoup des questions économiques et militaires. Il se dévoua surtout à surveiller de très près le complot aristocratique qui, selon lui, menaçait continuellement de s'attaquer à l'œuvre de la Révolution²²⁰. Les *Annales patriotiques* étaient donc plus alarmistes que le *Patriote français*, mais Carra partageait les mêmes idées que Brissot qu'il n'hésitait jamais à citer. Peu connu avant 1789, il fut éduqué par les Jésuites²²¹, puis voyagea en Allemagne et en Autriche en plus d'écrire des études sur les sciences physiques²²². Il gravita autour des gens lettrés de son époque, participant grâce à Voltaire aux *Suppléments à l'Encyclopédie*²²³. Son œuvre majeure fut toutefois l'*Histoire de l'ancienne Grèce*, traduction qu'il fit en 1786 d'un ouvrage de John Gillies, dans les notes duquel Carra s'exprima sur la situation politique française²²⁴. Il obtint par la suite un poste à la Bibliothèque du roi, pour finalement se faire connaître comme « l'Oracle des Jacobins » grâce

²¹⁷ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote français*, Paris, Buisson, No 774, (23 septembre 1791), p. 357.

²¹⁸ Jean-Louis Carra, *Annales patriotiques et littéraires*, Paris, Buisson, No DCCXXIII, (25 septembre 1791), p.1993.

²¹⁹ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 450.

²²⁰ Jacques Guilhaumou, *La langue politique et la Révolution française : de l'événement à la raison linguistique*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989, p. 55.

²²¹ Stefan Lemny, *Jean-Louis Carra (1742-1793) Parcours d'un révolutionnaire*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 22.

²²² M. Dorigny, « Carra, Jean-Louis », dans Albert Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p.192.

²²³ Stefan Lemny, « Carra, le premier « bibliothécaire national », *Revue de la BNF*, No 32, (2009/2), p. 51.

²²⁴ Stefan Lemny, *Op. cit.*, p. 128 -130.

aux *Annales*²²⁵. Le journal ne différait pas tellement de celui de Brissot dans sa forme, cependant, il accordait une place beaucoup plus importante aux nouvelles de l'étranger. Il fut l'un des plus populaires de l'époque et fut beaucoup lu en province²²⁶.

Finalement, à la droite du spectre politique, nous retrouvons les contre-révolutionnaires, les royalistes. Ces derniers apparurent plus tardivement en 1789, car au moment du déclenchement de la Révolution française, seules les voix favorables au changement se firent entendre. Ils ne différaient pas beaucoup de leurs confrères. Ils étaient généralement du même groupe d'âge, avaient reçu la même éducation empreinte de la culture classique gréco-romaine²²⁷ et connaissaient tout aussi bien les écrits des Lumières.²²⁸ De plus, ils ne rejetèrent pas tous la Révolution à ses débuts, car plusieurs d'entre eux reconnaissaient que la France avait besoin de réformes²²⁹. Ils différaient cependant de leurs confrères au niveau de la carrière même de journaliste, car plusieurs d'entre eux avaient occupé ce poste sous l'Ancien Régime et bénéficiaient donc d'une expérience que très peu de journalistes révolutionnaires possédaient²³⁰.

Certains contre-révolutionnaires très conservateurs désiraient un retour au système politique tel qu'il était avant les États Généraux, à cet « Ancien Régime moins les abus », sans innovations majeures²³¹. D'autres, plus modérés, désiraient des changements que la Révolution pouvait amener. Ils étaient pour l'abolition des privilèges et trouvaient que la noblesse était trop avide. Ainsi, les contre-révolutionnaires de l'Assemblée et du monde de la presse incluaient des hommes de visions politiques différentes. Cependant, ils avaient tous ce désir commun de mettre

²²⁵ Stefan Lemny, *Loc. cit.*, p. 52.

²²⁶ Eugène Hatin, *Op. cit.*, p. 110.

²²⁷ Jean-Christian Petitfils, « Les origines de la pensée contre-révolutionnaire », dans Jean Tulard, *La Contre-Révolution*, Paris, Perrin, 1990, p. 22.

²²⁸ Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Librairie académique Perrin, 1984, p. 35.

²²⁹ *Ibid.*, p. 36.

²³⁰ *Ibid.*, p. 36-37.

²³¹ Jean-Christian Petitfils, *Loc. cit.*, p. 23.

un frein à la Révolution qui allait trop loin selon eux²³². Beaucoup de ces contre-révolutionnaires modérés le devinrent avec les journées d'octobre 1789²³³. Ils furent horrifiés par ce peuple qui se rendit à Versailles pour réclamer du pain et qui y contraignit le roi et l'Assemblée à s'établir dans la capitale²³⁴. Ils craignaient ce peuple anarchique qui menaçait de s'en prendre à la personne du roi. La volonté de défendre Louis XVI qui était selon eux prisonnier de son peuple était d'ailleurs le seul lien unificateur de ce groupe sans homogénéité²³⁵.

Parmi ces journaux révolutionnaires, nous avons analysé le *Journal politique national* et la *Gazette de Paris* pour la période de 1789, ainsi que *L'Ami du roi* de l'abbé Royou et le *Journal de M. Suleau* pour 1791. Le *Journal politique national* fut le premier journal contre-révolutionnaire à voir le jour. Il fut créé en juillet 1789 pour défendre l'Ancien Régime contre les attaques multiples provenant de tous les nouveaux journaux enthousiasmés par la Révolution. Il était officiellement attribué à l'abbé Antoine Sabatier de Castres qui n'en fut pourtant que l'instigateur. En effet, très rapidement, les lecteurs réalisèrent que le talent derrière ce journal était plutôt celui d'Antoine de Rivarol. Ce dernier était connu du milieu lettré, car il avait été parrainé par D'Alembert, ami de Voltaire et de Diderot²³⁶, mais ce fut grâce au prix qu'il avait obtenu de l'Académie de Berlin en 1784 pour sa *Dissertation sur l'universalité de la langue française*²³⁷ qu'il fut véritablement reconnu. Ce journal, publié trois fois par semaine, fut unique au sein de la Révolution française. Rivarol ne décrivait pas les nouvelles les plus récentes. Il se donna pour mission de présenter « un résumé de tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, non dans l'Assemblée nationale, puisqu'elle n'existait pas encore, mais dans les différentes Salles ou les

²³² Jean-Christian Petitfils, *Loc. cit.*, p. 32.

²³³ Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984, p. 36.

²³⁴ Jean-Paul Bertaud, *La Révolution française*, Paris, Perrin, 2004 (1989), p.67-74.

²³⁵ Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi*, p. 36.

²³⁶ *Ibid.*, p. 26.

²³⁷ Jacques Godechot, *Loc.cit.*, p. 473.

trois Ordres préludoient à sa formation²³⁸. » Aussi décrivait-il en juillet les événements de mai. Il s'agissait plutôt de faire l'histoire de la Révolution contre laquelle il combattait. Il souhaitait plutôt une réforme effectuée par le haut, par le roi, tel qu'exposé dans la déclaration du 23 juin 1789, à laquelle il avait participé²³⁹. En raison de son style et de la qualité de son écriture, Edmund Burke n'hésita pas à le comparer à Tacite²⁴⁰. La publication du *Journal politique national* se termina après 55 numéros en 1790²⁴¹.

En octobre 1789, Farmian Du Rozoi débuta la publication d'un autre journal qui allait se ranger dans le camp des contre-révolutionnaires, soit la *Gazette de Paris*. Même si Hatin affirme que le journal était « très-médiocre dans la forme », il reconnaît qu'il était l'un de ceux à consulter pour connaître les projets royalistes²⁴². Avant la Révolution, Du Rozoi avait été un homme de théâtre qui, faute de succès, tenta de faire sa marque dans le monde littéraire. Il ne parvint qu'à se faire embastiller pour l'un de ses essais philosophiques. En juillet 1789, il s'enthousiasma pour la prise de la Bastille et il admira la Déclaration des droits de l'Homme²⁴³. Il abandonna ensuite la Révolution qui en vint à l'effrayer. Aussi, dès la création de son journal, ses contemporains se questionnèrent sur son allégeance politique. Certains crurent qu'il n'avait adopté le parti contre-révolutionnaire que par besoin financier. Cela ne fait pas de doute pour Bertaud. Toutefois, comme il le fait remarquer, Du Rozoi préféra demeurer auprès de son roi lorsque la Révolution se radicalisa et il fut l'un des premiers journalistes royalistes à être exécuté suite au 10 août 1792²⁴⁴.

²³⁸ Antoine de Rivarol, *Journal politique national*, No 1, 1789, p.4; Rivarol contribua aussi au journal satirique contre-révolutionnaire *Les Actes des apôtres*.

²³⁹ Jacques Godechot, *Loc.cit.*, p. 474.

²⁴⁰ Edmund Burke, *Lettre de M. Burke, sur les affaires de France et des Pays-Bas ; adressée à M. le vicomte de Rivarol*, Chez Denné, Janvier 1791, p. 4.

²⁴¹ *Ibid.*

²⁴² Eugène Hatin, *Op. cit.*, p. 125.

²⁴³ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 480.

²⁴⁴ Jean-Paul Bertaud, *Op. cit.*, p. 30.

Si la *Gazette de Paris* fut d'une grande importance pour le parti royaliste, avec un tirage variant entre 2300 et 4000 exemplaires²⁴⁵, *L'Ami du Roi* de l'abbé Royou le fut davantage. Son nom était aussi connu que ceux des plus grands révolutionnaires²⁴⁶. Il était si populaire que certains affirmaient que même le roi le lisait²⁴⁷. Ce journal fut d'abord créé par un groupe d'hommes parmi lesquels se trouvaient Galart de Monjoie et l'abbé Thomas-Marie Royou²⁴⁸. Ils avaient tout deux collaboré à la rédaction des *Annales littéraires* de Fréron, dont la veuve était la sœur de Royou. *L'Ami du Roi* parut pour la première fois le 1^{er} juin 1790 et fut pour les deux premiers mois le résultat de la collaboration entre ces deux hommes²⁴⁹. Puis il y eut rupture, et chacun d'eux continua un journal du même nom de son côté, Royou publiant le sien à partir du 1^{er} septembre 1790, grâce à l'imprimerie de sa sœur. Ce fut son style incisif qui contribua à son immense succès. Il n'appuya le principe de la contre-révolution armée qu'en dernier recours. Bien qu'il n'encourageât jamais les Français à quitter leur pays, il supporta toujours les émigrés. En plus de sa sœur, Royou obtint l'aide de son frère Jacques Corentin Royou, avocat, qui prit sa place en août 1791 alors qu'il était malade et qu'il avait dû fuir suite aux événements du Champ-de-Mars²⁵⁰. Le tirage de *L'Ami du Roi* atteignit les 5000 exemplaires en 1791.

Finalement, en 1791, l'un des collaborateurs des *Actes des apôtres*, François-Louis Suleau, lança son propre journal, *Le journal de M. Suleau*. Il ne s'agissait pas d'un journal d'information, mais plutôt d'un pamphlet périodique, où Suleau exposait ses opinions sur ce qui se produisait en France. Tout comme son ancien ami de collège, Desmoulins, il avait « pour seule boussole que

²⁴⁵ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 480.

²⁴⁶ Jean-Paul Bertaud, *Op. cit.*, p.17.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 17.

²⁴⁸ *Ibid.*, p. 21.

²⁴⁹ Harvey Chisick, *The production, distribution and readership of a conservative journal of the early French revolution: The Ami du Roi of the Abbé Royou*, Philadelphie, The American philosophical society, 1992, p. 35-37.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 44.

les impulsions de son cœur²⁵¹ », ce qu’appréciaient ses lecteurs. Suleau, surnommé « le champion de la royauté », possédait un style virulent qui dérangerait même certains royalistes. Il propagea la thèse du complot contre-révolutionnaire, c’est-à-dire de l’attaque éventuelle des frères du roi unis aux monarchies étrangères²⁵². N’ayant jamais peur de donner son opinion, il fut emprisonné durant trois mois par la municipalité d’Amiens. Il n’hésita jamais à dénoncer les agissements du roi ou de la cour qui ne lui plaisaient pas.

Tous les journalistes du spectre politique avaient reçu cette éducation tournée en permanence vers l’Antiquité. Cet attachement pour les civilisations antiques se matérialisa dans leurs réflexions. Les articles qu’ils écrivirent furent tous empreints de ces modèles et de ces héros qu’ils avaient côtoyés à l’école²⁵³. Comme l’explique Marisa Linton, l’Antiquité leur offrait une trame narrative à travers laquelle ils pouvaient analyser, interpréter et comprendre les événements de la Révolution.²⁵⁴ Pour en juger, nous nous sommes d’abord arrêtés sur la manière dont ils utilisèrent les références dans leurs écrits pour ensuite analyser à quelle fin elles le furent. Nous cherchions ainsi à déterminer si la méthode et le but variaient selon l’opinion politique des journalistes.

1789 : les journalistes tribuns

Avec la liberté de la presse complète qui naquit après la prise de la Bastille, réapparut aussi l’éloquence et la mise en pratique des principes de rhétorique appris au collège. Pour les

²⁵¹ Jean-Paul Bertaud, *Op. cit.*, p. 25.

²⁵² Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 478.

²⁵³ Jean-Paul Bertaud, *Op. cit.*, p. 49.

²⁵⁴ Marisa Linton, « The man of virtue : the role of antiquity in the political trajectory of L.A. Saint-Just », *French History*, Vol. 24, No. 3 (2010), p. 396.

Français du XIXe siècle, « la fonction politique de l'éloquence ²⁵⁵ » n'avait pu véritablement s'épanouir qu'avec la Révolution ²⁵⁶. Ce fut grâce à leur éducation que les journalistes révolutionnaires purent haranguer et convaincre leurs lecteurs avec succès. Ils connaissaient parfaitement les textes de Cicéron et de Démosthène qui représentaient la perfection des méthodes rhétoriques. Les Jésuites avaient aussi accordé beaucoup d'importance aux écrits poétiques de Virgile et d'Horace ²⁵⁷. Dès les débuts de l'explosion de la presse en juillet 1789, à la recherche de nouveaux modèles, les journalistes révolutionnaires utilisèrent cette culture commune pour articuler leurs idées. Tous les journalistes de l'échantillon se référèrent à l'Antiquité avec les mêmes techniques rhétoriques soit l'exemple ou le contre-modèle, la comparaison ou parallèle, l'expression et le trope.

Il existe, selon Aristote, trois genres oratoires en rhétorique. D'abord, il y a le genre délibératif des assemblées, où l'on débat des décisions à prendre pour bien gouverner, où il faut conseiller et déconseiller ses pairs. Il y a le genre judiciaire, où l'on accuse (polémique) et l'on défend (apologie). Et finalement, il y a le genre démonstratif qui est celui du discours pour faire l'éloge d'un personnage. Ces trois genres de discours amènent les orateurs à varier les techniques qu'ils utilisent. Les Révolutionnaires, conscients de ces types de discours surent les utiliser et les varier selon les sujets qu'ils abordaient ²⁵⁸. Comme la plupart des discussions de 1789 étaient reliées aux questions débattues à l'assemblée, l'exemple, qui est particulièrement utilisé dans le genre délibératif, fut la technique la plus employée par les journalistes. Ils se servirent de l'exemple « en vue d'étayer une thèse (pour l'auditoire), voire de contribuer à la fonder ²⁵⁹. »

²⁵⁵ Jean-Paul Sermain, *Loc. cit.*, p. 99.

²⁵⁶ Jean Starobinski, « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », dans Keith Michael Baker, *The French revolution and the creation of modern political culture Vol 1. The political culture of the old regime*, Chapitre 16, Oxford, New York, Pergamon press, 1987, p. 311.

²⁵⁷ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 28.

²⁵⁸ Aristote, *Rhétorique*, I, iii ; Jean-Jacques Robrieux, *Rhétorique et argumentation*, Paris, A. Colin, 2010, p. 25-26.

²⁵⁹ *Ibid.*, p. 200.

Les journalistes patriotes, mais surtout radicaux se servirent d'exemples pour offrir à la France des modèles d'institutions à reproduire ou d'éléments à intégrer à la société française. Les *Révolutions de Paris* se montrèrent convaincues que « la nation assemblée par individus, (devait) députer directement²⁶⁰ ». Pour démontrer qu'il était possible que tous les citoyens, malgré leur grand nombre, puissent voter, le journaliste de Prudhomme s'efforça de rapporter le fonctionnement des comices romaines. Il offrait une description détaillée du système romain, tel que décrit par l'historien Denys d'Halicarnasse²⁶¹. C'était ce modèle qui devait inspirer les Français. L'auteur de cet article démontrait une excellente compréhension des institutions romaines, mais aussi des écrits de Denys d'Halicarnasse, considéré par les hommes du XVIII^e siècle, tout comme Tite-Live, comme un modèle d'historien²⁶².

Pour combattre les ennemis de la Révolution, il fallait faire renaître le concept de la délation. Desmoulins affirmait que du temps des consuls romains, dénoncer était l'action du bon citoyen. Il répétait à ses lecteurs les préceptes de Cicéron qui déclarait que « l'innocent qu'on accuse peut être absous; mais le coupable ne saurait être condamné, si on ne l'accuse pas²⁶³. » Il voulait ainsi détruire le préjugé contre la délation estimant qu'elle était essentielle pour la France. Brissot, qui eut bien des différends avec Camille Desmoulins, acquiesçait sur ce point, alors qu'il écrivait dans le *Patriote français* : « *Accusatore multos esse in civitate utile est*. C'est en multipliant ces accusateurs publics qu'on peut effrayer les ennemis du bien public²⁶⁴. »

Ce débat sur les délateurs préoccupa aussi les écrivains contre-révolutionnaires. Du Rozoi opposa un raisonnement contraire à celui de ses confrères patriotes. En effet, « les siècles où les

²⁶⁰ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et au district des Petits Augustins*. Paris, No XVII, (7 novembre 1789), p. 18.

²⁶¹ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No XVII, (7 novembre 1789), p. 16 à 19.

²⁶² Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 826.

²⁶³ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 5, (1789), p. 235-239.

²⁶⁴ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote français : journal libre, impartial et national*, Paris, Buisson, No CXXVII, (13 décembre 1789), p. 3

délateurs furent récompensés dans Rome, furent ceux qui précédèrent sa honte, sa chute et bientôt sa ruine²⁶⁵. » Cette tactique l’effrayait, car il songeait qu’elle ne pouvait que nuire aux familles et à la France entière. Dans une nation où la délation était encouragée, les citoyens étaient perpétuellement sur leurs gardes, craignant d’être faussement accusés de trahison. Du Rozoi considérait cette méthode tout droit sortie des idéaux des conseillers des empereurs Tibère et Néron²⁶⁶.

Au-delà du système de vote et de la délation, l’Antiquité offrait aussi des idées à certains citoyens que citaient les journalistes patriotes. Desmoulins rapportait ce discours de M. Callières de l’Étang, avocat, à l’Assemblée nationale, où celui-ci proposait la création d’un bataillon de vieillards au sein de l’armée française.

L’antiquité nous offre des exemples d’une pareille institution. Elle fut proposée par Aristide, chez les Athéniens, dans la guerre de Xerxès, qui menaçoit de donner des fers à toute la Grèce ; & par Caton, âgé de soixante-seize ans, dans la guerre des Romains contre Carthage. À la première époque on vit marcher la phalange de la vieillesse Grecque ; à la seconde époque on vit briller le spectacle noble & touchant d’une légion de six mille vieux Romains. La jeunesse & la virilité s’enflammèrent davantage à la vue de ces braves vétérans, & la victoire fut gagnée par les deux Peuples. Leurs fers furent brisés, la Grèce fut vengée, Carthage fut vaincue. J’ose, Messieurs, vous répondre de la facilité de former ce Bataillon.²⁶⁷

Dans cet extrait, Desmoulins offrait à ses lecteurs des exemples antiques inspirants. L’homme qui avait proposé ce projet devenait aussi un exemple à imiter. Que le bataillon soit formé ou non, M. Callières de l’Étang en avait tout de même eu l’idée. Il s’était présenté devant l’Assemblée pour la lui soumettre. Cette idée enflammée par le patriotisme allait nécessairement transmettre la même passion aux lecteurs du journal.

²⁶⁵ Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris*, Paris, Imprimerie Cailleau, No XXVI, (26 octobre 1789), p. 211.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 209-210.

²⁶⁷ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, Paris, No 3, (1789), p. 101-102.

L'exemple ne provenait pas seulement d'institutions, il pouvait aussi s'agir d'un modèle, d'un personnage dont les lecteurs devaient s'inspirer.²⁶⁸ Plusieurs journaux rapportèrent ainsi cet épisode où de jeunes femmes françaises, filles et femmes d'artistes, se présentèrent devant l'Assemblée nationale, alors que la situation financière du pays était toujours précaire, pour offrir tous leurs bijoux comme don patriotique²⁶⁹. Ce geste fut grandement admiré par les patriotes, et les *Révolutions de Paris* allèrent même jusqu'à reproduire le discours intégral de la jeune femme qui s'était exprimée devant l'Assemblée. Elle leur avait alors déclaré :

Lorsque les Romaines firent hommage de leurs bijoux au sénat, c'étoit pour lui procurer l'or, sans lequel il ne pouvoit accomplir le vœu fait à Apollon par Camille avant la prise de Veïes. Les engagemens contractés envers les créanciers de l'état, sont aussi sacrés qu'un vœu, la dette publique doit être scrupuleusement acquittée ; mais par des moyens qui ne soient point onéreux au peuple²⁷⁰.

Elles avaient reproduit parmi le peuple français « les vertus de la Grèce ²⁷¹ », alors qu'elles avaient pourtant mentionné un exemple de l'histoire romaine. Les éléments antiques étaient donc perpétuellement confondus et assimilés entre eux, l'Antiquité formant un tout lointain où les Révolutionnaires n'hésitaient pas à puiser. En reproduisant des exemples antiques, les jeunes femmes se transformaient elles-mêmes en nouveau modèle de vertu.

Les exemples d'institutions ou de symboles inspirés de l'Antiquité furent très nombreux durant les derniers six mois de 1789. Certains proposèrent que les Français imitent les vertus patriotiques des peuples antiques en adoptant une loi affirmant que « ceux qui meurent pour la Patrie sont toujours censés vivre par leur gloire ». Ils honoreraient alors les noms de tous les citoyens décédés en servant la nation²⁷². Un autre proposa de concevoir une enseigne nationale à

²⁶⁸ Jean-Jacques Robrieux, *Rhétorique et argumentation*, p. 202.

²⁶⁹ Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris*, Paris, Imprimerie Cailleau, (12 novembre 1789), p. 33.

²⁷⁰ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No IX, (12 septembre 1789), p. 20-21.

²⁷¹ *Ibid.*, p. 18-19.

²⁷² Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No.4, (décembre 1789), p. 25-26.

l'instar de celles des Romains²⁷³. À la place d'un aigle, le coq français, puisque *gallus* signifiait à la fois coq et Gaulois en latin. À ses pieds, l'inscription « *Cantat expugnat que vicissim*. "Il chante & combat tour à tour." Et au-dessus du coq : *Le Peuple François*, à l'exemple de ces mots, sur les enseignes romaines, S.P.Q.R. Le Sénat & le Peuple Romain²⁷⁴. » Certains y ajoutaient l'effigie du roi sous Minerve et « Le roi et la nation » plutôt que le seul peuple français²⁷⁵.

L'exemple antique légitimait aussi les idéaux de l'ensemble du spectre politique. Antoine de Rivarol dans son *Journal politique national*, démontrait que les Révolutionnaires avaient torts et qu'être de la noblesse n'était nullement honteux. Le grec Alcibiade et Jules César, deux hommes admirés à leur époque, ne s'étaient nullement distanciés de leurs familles parce qu'elles étaient nobles, au contraire²⁷⁶. Il contredisait ensuite certains propos tenus par Camille Desmoulins dans l'un de ses pamphlets.

M. *Desmoulins*, dans ses accès, n'oublie pas la Noblesse. Il nous assure qu'il n'auroit pas conseillé à Alcibiade de s'appeler *Comte* ou *Marquis*. Si la fièvre laissoit quelques momens de répit à M. *Desmoulins*, nous lui conseillerions de lire *Plutarque* & toute l'Antiquité; il verroit qu'*Alcibiade*, en naissant, fut destiné aux plus grands emplois, à cause de sa Noblesse, & que ce fut pour cette raison que *Socrate*, qui prévoyoit que cet illustre Enfant gouverneroit un jour la République, s'attache à lui pour le diriger; & que le misantrope *Timon*, qui ne prévoyoit pas moins qu'*Alcibiade* perdrait son Pays, le caressoit comme un ennemi de la Patrie & de l'humanité. Si Mr. *Desmoulins* aimoit autant à s'instruire qu'à s'exalter, il verroit par-tout que le défaut de la naissance a été, dans tous les Gouvernemens, dans les Républiques mêmes, un obstacle à l'avancement des Citoyens²⁷⁷.

Desmoulins croyait qu'il fallait mieux connaître l'Antiquité pour comprendre le monde dans lequel il vivait. Il n'avait publié à ce moment que quelques pamphlets. Les Français n'avaient pas encore pris conscience de l'ampleur de son affection pour Rome et pour la Grèce antique. Cette observation de Rivarol, ce dénigrement des connaissances de l'histoire antique de Desmoulins,

²⁷³ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No IV, (9 août 1789), p. 25.

²⁷⁴ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 5, (décembre 1789), p. 240.

²⁷⁵ *Ibid.*, No 4, (décembre 1789), p. 25.

²⁷⁶ Antoine de Rivarol, *Journal politique national*, No 5, (1789), p. 3.

²⁷⁷ *Ibid.*, No 18, 1789. p. 3.

était l'une des plus grandes insultes qu'il pût lui faire. Ainsi, en plus de défendre la noblesse, le journaliste contre-révolutionnaire détruisait la crédibilité de l'argumentation de Desmoulins en démontrant la fausseté des exemples dont il s'était servi. Rivarol se référait aussi à la société romaine pour démolir les illusions révolutionnaires sur l'égalité. Elle ne fut jamais possible et elle ne le serait jamais, car « un cordonnier de l'ancienne Rome n'était pas l'égal de Scipion²⁷⁸. » Il était tout simplement impossible qu'un cordonnier puisse être l'égal d'un général et sénateur romain. Pourquoi imaginer le contraire en 1789 ?

Camille Desmoulins et Jacques-Pierre Brissot s'attaquaient aux aristocrates, car ils étaient mauvais citoyens. Desmoulins rappelait qu'Aristide et Camille avaient été tous deux chassés de leur ville par leurs concitoyens ingrats alors qu'ils les avaient pourtant tous deux toujours servis avec passion. Plutôt que de vouloir se venger, les deux hommes vertueux furent toujours prêts à les servir et souhaitèrent à ses habitants la prospérité et la paix²⁷⁹. Desmoulins critiquait ainsi Mounier qui, élu président de l'Assemblée, avait fui suite aux journées d'octobre 1789. Il avait ainsi perdu toute occasion d'agir au service de l'Assemblée et du Roi. Ces aristocrates qui émigraient ne devaient pas chercher à obtenir l'appui de puissances étrangères pour nuire à leur patrie. Ils devaient suivre l'exemple d'Aristide et de Camille. Quant à Brissot, il affirmait que Cicéron n'avait jamais abandonné le Sénat alors que Catilina et ses partisans menaçaient de « porter le fer & la flamme dans Rome ». Pourquoi Mounier n'avait-il pas dénoncé ces conjurateurs et n'était-il pas resté pour les combattre comme le fit Cicéron ?²⁸⁰ En retournant au rang de simple citoyen et en abandonnant son poste à l'Assemblée, il avait perdu l'opportunité d'agir pour le bien de la patrie, mais surtout pour le bien de son roi.

²⁷⁸ Antoine de Rivarol, *Journal politique national*, No 12, (1789), p.5.

²⁷⁹ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 2, (décembre 1789), p. 85.

²⁸⁰ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote français*, No CXVI, (2 décembre 1789), p. 3.

Les exemples tirés de l'Antiquité devaient aussi servir à offrir des modèles de courage. Les Français devaient réaliser que le courage effrayait les despotes. Même si les puissances étrangères en venaient à les attaquer, ils n'avaient rien à craindre, car ils étaient libres. Les auteurs des *Révolutions de Paris* s'exclamaient :

Français, jetez les yeux sur les grands exemples que vous ont donnés les Romains. Quand Porsenna voulut établir à Rome l'aristocratie des Tarquins, il viola le droit des gens, & pour l'en punir, trois cents jeunes Romains des plus illustres familles formèrent une conjuration. Mutius Scévola, l'un d'eux, se rendit dans son camp pour lui percer le sein ; il se méprit, & ne tua que le secrétaire du tyran ; mais à l'instant, il mit dans un brasier, la main qui s'étoit méprise, pour apprendre à Porsenna qu'il bravoit tous les supplices. Porsenna fut épouvanté par tant d'héroïsme, & les Romains furent libres²⁸¹.

Cet exemple romain démontrait bien selon eux que la plus redoutable arme que pouvaient posséder les Français était le courage et qu'elle seule pouvait véritablement effrayer et vaincre le despotisme. Une section de Paris fut nommée « section Mutius Scævola » afin d'enflammer le patriotisme et le courage français.

Il y avait relativement peu de contre-exemples pour la période de 1789. Bien que les *Révolutions de Paris* se servirent d'exemples latins et grecs pour offrir des modèles à leurs lecteurs, ils n'hésitaient pas à les utiliser négativement, pour les mettre en garde. Ils devaient d'abord se méfier des richesses, car

les richesses corrompirent la Grèce ; elles effacèrent jusques dans Lacédémone l'héroïsme de la pauvreté, et le feu sacré du patriotisme qu'elle nourrissoit. Les richesses commencèrent et consommèrent la décadence de Rome ; en France, la vénalité et le fisc ont avili le gouvernement, et en ont banni toute décence²⁸².

Lorsqu'un gouvernement était corrompu par le luxe, lorsqu'il était sans morale, le peuple qu'il gouvernait ne pouvait conserver ses mœurs vertueuses et ses lois. Même ces grandes nations que les Français admiraient furent avilies par la décadence de leurs mœurs. Pour les *Révolutions de*

²⁸¹ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No X, (20 septembre 1789), p. 6.

²⁸² *Ibid.*, No1, (12 juillet 1789), p. 19.

Paris, seul le rétablissement des mœurs pouvait permettre à la France de devenir le modèle à suivre. L'auteur de l'article affirmait :

Nous avons bien des avantages sur l'antiquité, qui méconnut et outragea souvent les droits de l'homme. La barbarie offre les excès de ses farouches et extrêmes vertus ; la brillante civilisation, les excès de la corruption et de la licence. Sparte fut austère envers tous les citoyens, et cruelle envers les Ilotes. Athènes eut des loix plus humaines ; mais le tyran Pisistrate s'empara de la république du vivant même de son législateur Solon, et l'on sait ce qu'est l'humanité à la tyrannie ! Jusque dans ses jeux, Rome étoit féroce. Aujourd'hui l'humanité est mieux sentie. Les circonstances orageuses qui ont produit les révolutions modernes ont nécessité dans les constitutions des vices qui sont aperçus : venus après tant de siècles d'erreur sur la vraie science du gouvernement, n'en serions-nous ni plus sages, ni plus heureux²⁸³?

La France révolutionnaire possédait les moyens de surpasser Athènes, Sparte et Rome grâce aux droits de l'homme et grâce à son humanité. Les civilisations anciennes bien qu'éclairées par leurs philosophes et par leur culture avaient toujours conservé des éléments barbares. Elles offraient ainsi bien des modèles, mais la France était apte à les surpasser en réussissant là où ses prédécesseurs avaient échoué, en puisant chez les philosophes des Lumières.

Cette citation nous amène à la seconde technique rhétorique soit la comparaison ou le parallèle. Il s'agit d'une manière pratique pour définir un concept ou une personne en les rapprochant d'un « objet comparable plus simple ou plus connu pour le définir par approximation²⁸⁴. » L'*Encyclopédie* définissait le parallèle dans l'art oratoire comme « la comparaison de deux hommes illustres, exercice agréable pour l'esprit qui va & revient de l'un à l'autre, qui compare les traits, qui les compte, & qui juge continuellement de la différence²⁸⁵. » Les Révolutionnaires perpétuèrent cette technique qui leur était familière. Il ne faut pas ici

²⁸³ *Ibid.*, p. 20.

²⁸⁴ Jean-Jacques Robrieux, *Op. cit.*, p. 55.

²⁸⁵ Jaucourt, « Parallèle (art orat.) » dans Denis Diderot et Jean le Rond d'Alembert, *Encyclopédie*. Vol.11. p. 906-907.

oublier l'influence de Plutarque et de ses *Vies Parallèles*²⁸⁶. En réfléchissant à partir du modèle politique athénien, spartiate ou romain, les patriotes pouvaient imaginer des réformes qui s'appliqueraient à la France révolutionnaire. Le parallèle permettait, davantage que l'exemple, d'organiser sa société à partir des dissemblances et des ressemblances qu'elle possédait avec les civilisations antiques²⁸⁷.

À partir de scènes de l'histoire antique, les *Révolutions de Paris*, dans le texte cité ci-dessus, faisaient un parallèle entre ces situations et la France, pour finalement en déduire que cette dernière était aussi grandiose et surpassait même parfois les peuples qu'elle admirait. Cette idée était commune à de nombreux écrivains patriotes de 1789. Paris était alors considérée comme la première ville du monde, qui était « dans une seule enceinte, Sparte, Athènes et Rome » où se réunissaient les Lycurgue, Démosthène et Brutus.²⁸⁸

Les comparaisons effectuées par les journalistes de la Révolution variaient et si certaines étaient génériques et communes, d'autres étaient beaucoup plus recherchées. Chez les écrivains contre-révolutionnaires, la comparaison servit notamment à glorifier le roi et la reine. Du Rozoi n'hésita pas à les comparer à la Romaine Cornélie qui, lorsqu'on lui reprochait la pauvreté de ses vêtements, présentait à ses critiques ses deux fils, les célèbres Gracques, affirmant « voilà ma parure. » Pour Du Rozoi, Cornélie était comparable à la fois à Louis XVI et à Marie-Antoinette, car tous deux étaient demeurés bienveillants envers leur peuple, bien qu'ils aient été dépouillés de la parure monarchique. Ils n'étaient plus ornés que de leurs très grandes qualités²⁸⁹.

Rivarol se servit plutôt de la comparaison pour critiquer la vertu des patriotes. Généralement, les références antiques étaient inexistantes dans les articles traitant d'économie et

²⁸⁶ Thierry Belleguic et Marc André Bernier, *Loc. cit.*, p. 3.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 7.

²⁸⁸ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No III, (1^{er} août 1789), p. 16.

²⁸⁹ Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris* No XXVI, (26 octobre 1789), p. 213.

des problèmes financiers de l'État. Les hommes de la Révolution ne pouvaient y trouver d'exemples ou de comparaisons à exploiter. Rivarol rapprocha toutefois la situation des créanciers de l'État à l'histoire du héros romain Curtius. Jadis, un gouffre s'était ouvert au centre du forum. Les Romains avaient questionné un oracle qui leur avait répondu que le seul moyen de le refermer était d'y jeter ce qu'ils avaient de plus précieux. Par amour pour sa patrie, Curtius s'y était précipité et le gouffre s'était clos. Rivarol voulait faire comprendre à ses lecteurs que l'Assemblée nationale connaissait mal la situation financière. En faisant le parallèle entre les créanciers et le héros romain, il soutenait que personne n'était prêt à s'en inspirer et à prendre les grands moyens pour sauver le royaume de ses problèmes financiers²⁹⁰. Les rédacteurs des *Révolutions de Paris* ne semblaient pas d'accord avec leur confrère alors qu'à l'occasion de l'annonce d'un emprunt par l'Assemblée, ils certifiaient que « ce raisonnement étoit bon, c'étoit celui qu'eût fait le Sénat de Rome²⁹¹ » s'il s'était retrouvé dans cette situation.

1789 fut en général une année de réjouissance, sauf pour les contre-révolutionnaires. L'Assemblée nationale fut maintes fois célébrée dans la presse et son rôle encensé. Si certains furent critiques à l'égard de Louis XVI, personne ne s'attaqua à lui. Les journalistes patriotes parlaient toujours de lui en bien, se réjouissaient qu'il ait accepté de collaborer avec l'Assemblée nationale et qu'il se soit finalement plié au désir du peuple qui souhaitait le voir résider à Paris. Cependant, ce fut cette Assemblée qui reçut le plus d'éloges et Camille Desmoulins résuma parfaitement ce que ses concitoyens espéraient d'elle. Ils souhaitaient ce qu'un représentant des villes d'Asie Mineure espérait des Romains suite à leur victoire sur la Grèce, leur déclarant :

« Romains, maintenant que vous n'avez plus d'ennemis dans l'Univers, & il ne vous reste plus qu'à gouverner le monde, & à en prendre soin comme les Dieux mêmes ». Nous pouvons dire de même à l'Assemblée nationale, à présent vous n'avez plus d'ennemis, plus de contradicteurs, plus de Veto à craindre, il ne vous reste qu'à gouverner la France,

²⁹⁰ Antoine de Rivarol, *Journal politique national*, No. 20, (1789), p. 8.

²⁹¹ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No VII, (29 août 1789), p. 23-24.

à la rendre heureuse, & à lui donner des lois telles, qu'à votre exemple, tous les Peuples s'empressent de les transplanter & de les faire fleurir chez eux²⁹².

Les paroles reprises de personnages antiques pouvaient être utilisées par les Français de 1789. Encore une fois, la France avait réussi à se mettre au même niveau que la Rome républicaine, mais Desmoulins croyait fermement qu'elle la surpasserait. Ce ne serait plus Rome que les autres peuples chercheraient à imiter, ce serait la France.

À la fin du mois de décembre 1789, les journaux patriotes affirmaient qu'une conjuration d'aristocrates se préparait et qu'elle impliquait le frère du roi. Les *Révolutions de Paris* n'hésitèrent pas alors à se tourner vers les écrits de Démosthène.

« J'en ai dit assez pour vous faire sentir à quels périls on vous a exposé. Fasse le ciel que vous n'en ayez pas de preuves plus évidentes! Car quelque supplice qu'ait mérité un traître, si cependant, pour le juger coupable, vous attendez que les maux publics attestent sa trahison, je désire qu'il ne soit point puni. » C'est ainsi que s'exprimoit devant l'assemblée des Athéniens, cet orateur immortel, qui défendoit si courageusement la cause de la liberté contre les mauvais citoyens qui entretenoient de coupables intelligences avec le roi de Macédoine.

J'ose emprunter ses expressions, parce qu'elles peignent et ma conduite et mes vœux. Citoyens ! *je vous en ai assez dit pour vous faire sentir les périls* auxquels vous exposaient les MANŒUVRES DES ARISTOCRATES, *leur manifeste*, leur séductions, leurs promesses, leurs menées dans l'assemblée nationale, parmi le peuple, parmi les troupes, dans les cours étrangères; et j'ajoute du fond du cœur : *S'il faut, pour que vous les jugiez coupables, que les maux publics attestent leur trahison, je désire qu'ils ne soient point punis*²⁹³.

La situation était à la fois urgente et semblable à celle de Démosthène qui tentait de convaincre son peuple que Philippe II de Macédoine représentait un danger réel ; ses mots étaient si pertinents, que l'auteur y voyait sa propre situation et citait les mêmes mots pour réveiller son peuple. En utilisant les paroles du grand orateur athénien, les *Révolutions de Paris* cherchaient à transposer sur eux les qualités et la crédibilité qui lui étaient liées. En effet, Aristote affirmait que

²⁹² Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 1, (28 novembre 1789), p. 2.

²⁹³ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No 25, (2 janvier 1790), p. 1-2.

l'ethos, le caractère moral de l'orateur, était l'un des éléments qui lui permettait de persuader son auditoire et de lui inspirer confiance²⁹⁴. En citant le discours de Démosthène, les auteurs de Prudhomme s'en appropriaient aussi *l'ethos* et rendaient leur propos davantage crédibles. À la même époque et avec la même intention, Brissot mit le peuple français en garde contre cette aristocratie qui se cachait aussi bien aux côtés du roi que sous l'arbre de la liberté. L'aristocratie était d'autant plus dangereuse, selon lui, qu'elle était comme Protée, dieu mineur de la mer que les Révolutionnaires avaient rencontré à la lecture de *l'Odyssée*, dieu qui se transformait et qui adoptait toutes les formes²⁹⁵. Les aristocrates représentaient un extrême danger puisqu'ils étaient difficiles à identifier²⁹⁶.

L'exemple et le parallèle furent les deux techniques les plus utilisées, mais elles n'étaient pas les seules. Du Rozoi fut probablement l'auteur qui utilisa le plus la technique des tropes ou des synonymes. Les tropes sont un procédé de substitution entre deux termes, ou dans le cas révolutionnaire, entre deux noms. Ils sont habituellement utilisés pour le style, mais ils servent surtout à définir un individu, à lui accorder des qualités sans avoir à les mentionner puisque le nom substitué sert à les faire comprendre aux lecteurs²⁹⁷. Du Rozoi décrivit en 1789 les représentants de l'Assemblée nationale comme les « Platons et les Aristides de l'Athènes moderne²⁹⁸. » La France était une nouvelle Athènes, alors que ses représentants étaient aussi vertueux et justes que Platon et Aristide. Ce dernier était surnommé le juste²⁹⁹, et les lecteurs devaient comprendre immédiatement ce qu'impliquait ce nom. Du Rozoi interchangeait aussi

²⁹⁴ Aristote, *La Rhétorique*, I, ii, iii-iv.

²⁹⁵ Homère, *Odyssée*, IV, 455-460. ; « Protée », dans C. Howatson, *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, p. 828.

²⁹⁶ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote français*, No XXIX, (29 août 1789), p. 4.

²⁹⁷ Jean-Jacques Robrieux, *Op. cit.* p.54-55; Jean-Paul Sermain, *Loc. cit.*, p. 97.

²⁹⁸ Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris*, No II, (2 octobre 1789), p. 17-18.

²⁹⁹ « Aristide », dans C. Howatson, *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, p. 85.

fréquemment les termes d'aréopage³⁰⁰ et de sénat³⁰¹ avec celui d'assemblée, probablement par souci de style, mais aussi pour démontrer la grandeur de l'Assemblée nationale. Il parlait de Louis XVI en le surnommant le « Marc-Aurèle des Français³⁰² », l'empereur philosophe, ou encore l'« Aristide des Rois³⁰³ ». Il décrivit même le talent littéraire de Voltaire en le nommant « le Sophocle du siècle³⁰⁴ ». Rivarol utilisa cette technique dans son premier numéro du *Journal politique national*, lorsqu'il affirma qu'il aimerait que les représentants les plus éloquents de l'Assemblée écrivent l'histoire de la création de la Constitution. Il remarquait que son vœu avait été exaucé, car plusieurs publiaient des journaux, mais qu'il n'y avait point de *Xénophon* dans cette « Troupe folliculaire³⁰⁵ ». Carra et ses *Annales patriotiques* qualifiaient quant à eux Mirabeau de « Démosthène moderne³⁰⁶ ».

Finalement, la dernière technique rhétorique que les Révolutionnaires utilisèrent fut l'utilisation d'expressions ou de citations latines dont ils firent souvent usage à la manière de proverbes. Elles leur permettaient d'exprimer des valeurs ou des vérités éternelles.³⁰⁷ Cet usage rhétorique à partir de citations latines pourrait sembler peu important. Toutefois, à la lecture des journaux de tout le spectre politique de 1789, nous remarquons que certaines phrases furent utilisées dans plus d'un journal dans l'ensemble du spectre politique. Seul le but variait. D'ailleurs, à la lumière de l'analyse de chacune des techniques rhétoriques, il apparaît clairement que chaque auteur possédait ses préférences. Ainsi, la citation latine pour ponctuer un texte, comme ajout pour lui conférer une certaine autorité, était surtout fréquente chez Brissot. Rivarol s'en servit aussi énormément à titre de devise. Il en choisissait une qui résumait bien l'opinion du

³⁰⁰ Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris*, No I, (1^{er} octobre 1789), p. 5.

³⁰¹ *Ibid.*, p.6.

³⁰² Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris*. No XXVI, (26 octobre 1789), p. 211.

³⁰³ *Ibid.*, No XXXIV, (3 novembre 1789), p. 1.

³⁰⁴ *Ibid.*, No XXXVI, (5 novembre 1789), p.11.

³⁰⁵ Antoine de Rivarol, *Journal politique national*, No 1, (1789), p.3.

³⁰⁶ Jean-Louis Carra et Louis-Sébastien Mercier, *Annales littéraires et patriotiques*, No 1, (3 octobre 1789), p.2.

³⁰⁷ Jean-Jacques Robrieux, *Op. cit.*, p. 209.

numéro et qui était alors différente pour chacun d'eux. Desmoulins, en plus de se servir de courtes citations, n'hésita pas à citer de longs passages de Cicéron, pour ensuite les traduire à ses lecteurs. Il différait de ses confrères puisqu'il s'en servait pour informer ses lecteurs.

Nous avons relevé huit citations qui furent reprises par plus d'un journaliste durant la période de 1789. À la lumière de ce que laissait présager l'historiographie, il est étonnant de constater qu'elles provenaient toutes de poètes, Virgile et Horace étant les plus fréquemment cités, Juvénal et Lucain ensuite. Ce recours à Virgile et Horace s'explique facilement du fait que l'étude de leurs textes était prônée par les Jésuites³⁰⁸. Le recours à l'Antiquité au sein de la Révolution française fut pourtant longtemps associé à l'histoire romaine. Le très grand nombre d'emprunts aux poèmes antiques dans les journaux contredisent ainsi Paul-M. Martin qui considérait que les Révolutionnaires n'avaient été intéressés que par l'histoire romaine et aucunement par « l'art et la poésie antique³⁰⁹ ». Certes, ils s'intéressèrent à l'histoire afin d'y trouver des modèles d'institutions compatibles avec la France révolutionnaire, mais tous les genres de la littérature leur servirent à penser la Révolution.

Les historiens latins étaient évidemment aussi cités et servaient, tout comme les exemples et les comparaisons, à donner des leçons à la société française. Ainsi, Brissot reconnaissait la sagesse des Anciens lorsqu'il expliquait, « on commence à se plaindre du ton de liberté que des Gazetiers ou Journalistes prennent en parlant des opérations de l'Assemblée nationale. Cette Assemblée aurait tort d'accueillir ces plaintes. Elle doit se souvenir de la maxime si sage de Tacite : *Spreta ecolescunt*³¹⁰. » La liberté de la presse ne pouvait être contrainte. Sans prendre de

³⁰⁸ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 28.

³⁰⁹ Paul.-M. Martin, *Loc. cit.*, p. 217.

³¹⁰ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote françois*, No XIX, (18 août 1789), p. 5 ; Tacite, *Annales*, IV, chapitre XXXIV,5.

mesure pour bannir les écrits des mauvais journalistes, ceux-ci tomberaient dans l'oubli, « car une satire méprisée tombe d'elle-même ».

L'utilisation des citations offrait aussi un indice par rapport à la réception de ce recours aux textes anciens. En effet, les *Révolutions de Paris* rapportèrent que le Parlement de Paris avait demandé à ce que la justice devienne gratuite, ce à quoi l'auteur répondait « *Timeo Danaos...*³¹¹ » Cette citation provenant de l'*Énéide* de Virgile, aussi reprise par Desmoulins³¹², peut être traduite par « Je crains les Grecs, même quand ils font des présents³¹³ », référence au cheval de Troie. Cependant, contrairement à Desmoulins, l'auteur de l'article omit « & *dona ferentes* » qui correspond à la seconde partie de la phrase. Ainsi, l'auteur semblait tenir pour acquis que son lecteur comprendrait et compléterait la citation. Nous pouvons donc croire que ces citations étaient bien connues et que Brissot et Rivarol ne croyaient pas nécessaire de fournir la traduction française à leurs lecteurs.

Que pouvons-nous conclure à la lecture de ces références antiques? D'abord, l'utilisation de celles-ci était une question de goût et de style pour plusieurs écrivains. S'il a été peu question des *Annales patriotiques et littéraires* dans notre analyse, c'est que les références y étaient moins nombreuses que dans les autres journaux. Ce n'est pas qu'elles étaient inexistantes, mais elles étaient plus générales et beaucoup moins recherchées. Elles l'étaient aussi, dans une moindre mesure, dans la *Gazette de Paris*, où elles servaient davantage à améliorer le style. Le regard continuels vers l'Antiquité représentait cependant plus que cela pour les autres. Il ne faut d'ailleurs pas négliger que plusieurs de ces recours à l'Antiquité se retrouvaient aussi dans les lettres de lecteurs ou même dans certaines parties des discours de l'Assemblée retranscrites. Le choix de ces passages était donc intentionnel. De tous les journalistes étudiés pour la période de 1789, un

³¹¹ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No XVIII, (14 novembre 1789), p. 28.

³¹² Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 5, (décembre 1789), p. 203.

³¹³ Virgile, *Énéide*, II, 49.

seul nous fournit une explication sur la fréquence des références antiques. En effet, Camille Desmoulins présenta ses excuses à ses lecteurs dans son troisième numéro dans ces termes :

Je vous demande pardon de mes citations mon cher Lecteur. Je n'ignore pas que c'est pédanterie aux yeux de bien des gens ; mais j'ai un faible pour les Grecs et les Romains. Il me semble que rien ne répand de la clarté dans les idées d'un Auteur, comme les rapprochements, les images. Ces traits semés dans mon Journal, sont comme des espèces d'estampes dont j'enrichis ma feuille périodique. Quant aux phrases que je cite des anciens écrivains, persuadé du sens de cette devise de la Communauté des Savetiers, *nihil sub sole novum*, rien de nouveau sous le soleil; plagiats pour plagiats, j'ai cru qu'autant valoit être l'écho d'Homère, de Cicéron & de Plutarque, que de l'être des Clubs & des Cafés que d'ailleurs j'estime beaucoup³¹⁴.

Desmoulins confirmait donc son goût pour l'Antiquité, mais démontrait aussi par son affirmation de départ que ce discours empreint de références romaines et grecques ne plaisait pas à tous les Français. Certains considéraient que ce recours était plutôt le résultat de la pédanterie de l'auteur qui ne cherchait qu'à orner son texte. Toutefois, comme Desmoulins l'expliquait lui-même, il ne s'agissait pas que d'une simple question de style. L'Antiquité l'aidait à expliquer ses idées, à faire des rapprochements avec la situation française révolutionnaire. Les journalistes patriotes cherchaient à instruire leurs lecteurs, à les mettre en garde contre les dangers qui pouvaient les menacer, à les protéger, et cela, même s'il s'agissait de les protéger de l'Assemblée nationale. Ce but, qui se manifeste à partir des multiples références à Rome, à Athènes ou à Sparte, est commun aux journalistes radicaux étudiés, c'est-à-dire Desmoulins et les auteurs dirigés par Prudhomme, mais aussi chez Brissot. Pour ce dernier, l'Antiquité n'était pas le seul modèle à observer. Il poussait ses lecteurs à considérer les exemples anglais et américains, mais son but demeurait le même que chez ses confrères radicaux. Ainsi, en 1789, voyons-nous apparaître un nouveau type d'homme politique, le journaliste « tribun du peuple et censeur ».

³¹⁴ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 3, (décembre 1789), p. 122-123.

Desmoulins fut de tous les journalistes de 1789, celui qui se questionna le plus dans ses écrits sur son rôle et sur celui de tous les journalistes. Pour lui, « dans ce siècle, où Rome est ressuscitée³¹⁵ », « c'est le Journaliste qui a les tablettes, l'*album* du Censeur, & qui passe en revue le Sénat, les Consuls & le Dictateur lui-même³¹⁶. » Comme le tribun du peuple romain, le journaliste patriote de 1789 s'était donné pour mission de défendre les intérêts du peuple³¹⁷, de monter « à la tribune, aux harangues », de discourir devant le peuple, comme les tribuns dans le forum, grâce à leurs périodiques imprimés tous les matins et de s'opposer aux représentants de l'Assemblée lorsqu'ils n'œuvraient pas pour le bien du peuple. Ils ne proposaient pas directement de lois comme les tribuns, mais ils offraient leurs opinions à leurs lecteurs. Les journalistes patriotes de 1789 étaient aussi censeurs parce qu'ils surveillaient les décisions de l'Assemblée, le comportement de ses membres, mais aussi des citoyens³¹⁸, car comme le rappelait Brissot, la « surveillance constante est le soutien » des gouvernements républicains ou justes³¹⁹. Ils se firent du journalisme patriotique, et principalement radical, une magistrature nouvelle³²⁰ et non officielle, mais qui joua un grand rôle dans la Révolution. Souvent très impliqués au sein des clubs politiques, les tribuns patriotes n'œuvraient donc pas seulement par l'écrit, mais discourent dans ces clubs comme les véritables tribuns dans le forum. Le peuple souverain, central dans l'idéologie radicale, était leur seule raison d'agir.

Si du côté contre-révolutionnaire, la résistance à la Révolution n'était pas encore complètement mise sur pied et n'était pas du tout homogène, Rivarol offrait un aperçu de ce qui se produisit plus tard, c'est-à-dire l'utilisation des références antiques par les contre-

³¹⁵ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 2, (décembre 1789), p. 58.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 46-47.

³¹⁷ Elizabeth Deniaux, *Rome, de la Cité-État à l'Empire. Institutions et vie politique*, Paris, Hachette, 2001, p. 95.

³¹⁸ « Censeurs », dans C. Howatson, *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, p. 193-194.

³¹⁹ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote françois*, No XXXI, (1^{er} septembre 1789), p. 3.

³²⁰ Patrick Brasart, « Éloquence et rhétorique au XVIII^e siècle – Le siècle des journaux », dans Jean-Charles Darmon et Michel Delon, *Histoire de la France littéraire – Classicismes XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 480.

révolutionnaires pour détruire les arguments de la Révolution. Ce phénomène est d'autant plus surprenant que les patriotes évoquaient l'Antiquité pour se détacher de l'Ancien Régime et l'utilisaient comme source d'inspiration pour leurs nouvelles institutions. Les références étaient moins nombreuses et relevaient parfois plus d'une question de style littéraire, mais il n'en demeure pas moins qu'elles servirent souvent de moyen de réfuter.

La monarchie constitutionnelle en danger

Les références à l'Antiquité furent moins nombreuses dans le corpus de juin à la mi-octobre 1791 que pour la période de 1789. Les institutions étant établies, le besoin de modèles et d'exemples n'était plus aussi criant. Cependant, la fuite du roi à Varennes le 21 juin et la fusillade du Champ-de-Mars créèrent un émoi qui fit resurgir ce besoin pour les Français de comprendre ce qu'ils vivaient en regardant les grands peuples de l'Antiquité. Les *Révolutions de Paris*, les *Révolutions de Brabant* chez les radicaux, le *Patriote français* et les *Annales patriotiques et littéraires* chez les modérés, et finalement *L'Ami du Roi* de Royou et le *Journal de M. Suleau* chez les contre-révolutionnaires, continuèrent donc de recourir aux exemples des Anciens.

Le spectre politique de 1791 était identique chez les journalistes à celui de 1789 à la seule différence que chaque camp radicalisa ses positions et les divisions furent beaucoup plus marquées. Les radicaux, et même les modérés, étaient beaucoup plus critiques à l'égard de l'Assemblée. Les contre-révolutionnaires formaient, quant à eux, une opposition à la Révolution plus évidente que durant les derniers mois de 1789. Cette radicalisation fut perceptible à travers des références antiques qu'utilisèrent les divers camps. Il n'y eut pas d'évolution au niveau des techniques rhétoriques. Ils examinèrent et utilisèrent les civilisations antiques à titre d'exemples, à des fins de comparaisons, comme synonymes et même à partir de citations d'auteurs anciens.

Toutefois, même chez Brissot qui, de tous les journalistes de 1789, utilisait le plus les citations à titre de proverbes, elles furent plus rares en 1791.

1791 : l'Orateur patriote

Chez les radicaux et les modérés, le mois de juin 1791 marqua un tournant qui se refléta dans le rôle et la magistrature que les journalistes patriotes s'étaient créés. En effet, si en tant que tribuns du peuple ils avaient eu l'intention d'éduquer et de diriger l'opinion de leurs concitoyens, ils semblaient désormais chercher à réveiller le peuple qui ne se souciait plus assez des dangers et des injustices qui persistaient.

O vous, sentinelles patriotes, qui venez nous relever, prenez vos postes autour de la liberté française, et veillez nuit et jour sur cet enfant précieux! L'altière Junon glissera plus d'un serpent dans le berceau de notre chère liberté, n'en doutez pas ; étouffez l'ennemi rampant. Comme Hercule, la liberté française a contre elle tout l'Olympe ; les Dieux et les demi-Dieux sont tous ligués contre elle, parce qu'ils présagent ses hautes destinées, parce qu'ils savent que tout l'encens des mortels doit être un jour pour elle seule³²¹.

La liberté, l'égalité, les principes mêmes de la Révolution étaient alors en danger et les patriotes ne semblaient pas réagir. La France nouvelle et révolutionnaire devait se débattre alors qu'elle était menacée par les monarchies européennes. Avant même la fusillade du Champ-de-Mars, les attaques abondaient à l'encontre des journalistes patriotes. Desmoulins avait même souhaité démissionner de son poste de « censeur national³²² », non pas par lâcheté, mais par sentiment d'impuissance. À la fin du mois de juin, Brissot prit le temps d'écrire une réponse à tous ses détracteurs. Il y expliqua que son rôle de journaliste était « un devoir sacré », le même dont s'acquittait Caton lorsqu'il s'en prenait aux ennemis de la République et que celui de Cicéron

³²¹ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No 101, (18 juin 1791), p. 507.

³²² Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 79, (1791), p. 2.

lorsqu'il dénonça la conjuration de Catilina. Le rôle dont s'étaient investis les journalistes patriotes dès 1789 était simplement le « devoir qui caractérise des hommes libres et des patriotes courageux³²³. » Même dans l'adversité, s'ils furent tentés d'abandonner, les journalistes patriotes continuèrent leur travail de tribuns. Ce rôle se modifia toutefois avec les événements, le ton changea, se durcit et ils devinrent des « orateurs patriotes ». Inspirés par Démosthène, mais aussi par Cicéron, ils réclamaient une France républicaine, ne cessaient de mettre leurs lecteurs en garde contre la royauté et l'Assemblée nationale en qui ils ne pouvaient plus avoir confiance, car elle laissait le roi sur le trône.

Ce sentiment d'urgence déjà présent au début de juin, ce besoin de secouer les Français, s'accrut en raison de la fuite du roi. À ce moment-là, les modérés et radicaux se réjouirent d'avoir démontré depuis longtemps la cupidité du roi. Sa fuite allait leur permettre d'apporter les changements nécessaires à la Constitution, à l'Assemblée nationale. Ils réalisèrent tous très rapidement que tel ne serait pas le cas. Selon Brissot, aux journées mémorables de 1789, « on auroit pu joindre le 23 juin 1791. Des Français debout, à la manière des Horace, font leur serment » de défendre la Constitution, prêts à combattre pour leur patrie. Cependant l'Assemblée nationale « ressemble à Pénélope, qui défaisait la nuit ce qu'elle avait brodé le jour. » Alors que 1791 pouvait faire avancer la Révolution, Prudhomme craignait plutôt qu'elle n'en finisse par effacer les évolutions de 1789³²⁴. Le roi venait tout juste de fuir et avait été rattrapé avant qu'il ne puisse sortir de la France. Tout indiquait aux patriotes que ce roi était coupable et qu'il devait être destitué. Pourtant, l'Assemblée, ce « servum pecus, troupeau d'esclaves³²⁵ », lui laissa son inviolabilité. « Fût-il un Néron, un Caligula, un Louis XIV, un Louis XV, inviolable et sacré !

³²³ Jacques-Pierre Brissot, « Réplique de J.P. Brissot à la première et dernière lettre de Louis-Marthe Gouy, Défenseur de la Traite des Noirs et de l'Esclavage », *Le Patriote français*, No 691, (30 juin 1791), p. 1.

³²⁴ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No 105, (16 juillet 1791), p. 33.

³²⁵ *Ibid.*, No 102, (25 juin 1791), p. 541.

L'incendie, le viol, le meurtre tout lui est permis³²⁶. » Les *Révolutions de Paris* allaient encore plus loin dans leur réflexion et rappelaient que Jules César avait été poignardé par les Romains, Charles I décapité par les Anglais, et pourtant, ces deux despotes « étoient innocens, si on les compare à Louis XVI³²⁷ ». Le ton qui avait été relativement respectueux à l'égard du roi jusqu'à là changea complètement. Le rappel des régicides démontrait clairement ce revirement d'opinion. Cependant lorsque la situation se calma, les propos des hommes de Prudhomme se firent moins virulents.

Camille Desmoulins, tout aussi indigné que ses collègues, offrit à ses lecteurs ses propres réflexions en plus de certains discours prononcés sur le sujet par Robespierre³²⁸, qu'il appelait parfois le Romain³²⁹, et même par Brissot³³⁰. Avant même les événements du 21 juin 1791, Desmoulins n'arrivait pas à comprendre que les Français puissent accepter qu'ils n'aient pas d'équivalent réel des tribuns du peuple pour exercer leur veto lorsque les mesures adoptées par l'Assemblée ne leur plaisaient pas. Il comprenait d'autant plus mal que la seule personne ayant le veto était le roi. Cette idée lui semblait aussi ridicule qu'« Hérode saluant Jésus, Roi des Juifs³³¹. » Il fut scandalisé lorsque l'Assemblée loua la capitale qui était demeurée calme durant les moments d'incertitude. « Mais Athènes étoit-elle tranquille, quand elle a chassé les trente tyrans ? Rome, quand elle a chassé les Tarquins, les Décemvirs, Catilina, quand le peuple s'est retiré sur le Mont-Aventin³³² ? » Il se montra tout aussi décontenancé que Prudhomme que le roi, cet homme qui avait menti à 25 millions de Français, demeura inviolable, et que les gens qui l'insultaient se voyaient passibles de pendaison, alors qu'à Rome, des gens étaient engagés pour

³²⁶ *Ibid.*, No 105, (16 juillet 1791), p. 22.

³²⁷ *Ibid.*, No 102, (25 juin 1791), p. 526.

³²⁸ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 82, (1791), p. 169-170.

³²⁹ *Ibid.*, No 81, (Juin 1791), p. 130.

³³⁰ *Ibid.*, « Camille Desmoulins à Jean-Pierre Brissot, salut ! » No 79, (Juin 1791), p. 37-48.

³³¹ *Ibid.*, No 81, (Juin 1791), p. 114-115.

³³² *Ibid.*, No 83, (Juillet 1791), p. 199.

insulter les triomphateurs³³³. Il s'étonna que tant de pamphlets et de journaux se questionnassent sur ce que les Français devaient faire. L'Antiquité les surpassait sur ce point, car moins « verbeuse » elle tranchait rapidement sur les questions délicates³³⁴. De plus, la réponse était évidente, c'était une république qui était souhaitable. Tout juste avant les événements du 17 juillet, Desmoulins était déjà désabusé et exaspéré par la société française.

Après la fuite avortée du souverain, de nombreux patriotes se questionnèrent sur ce qu'ils devaient faire du roi. Brissot fut l'un d'eux, publiant de nombreux articles sur le sujet. Son ton était beaucoup plus posé que celui de ses collègues radicaux. Pour lui, les Français pouvaient essayer d'imiter les Romains et chasser leur roi. Il les mit cependant en garde, car même s'ils n'avaient plus de rois, les Romains avaient créé le rôle de dictateur qui mena plus tard à la création de celui d'empereur³³⁵. Le peuple, s'il souhaitait se débarrasser du despotisme, se devait d'être vigilant par la suite³³⁶. De plus, il ne suffirait pas que l'Assemblée comme le sénat prépare un décret provisoire pour abolir la royauté, le peuple devait confirmer cette décision. « Toutes les Curies opinèrent à chasser les tyrans. Alors Brutus, dit Plutarque, proposa une nouvelle forme de gouvernement, ce qui fut généralement approuvé³³⁷. » En fait, Brissot souhaitait ardemment que la France devienne républicaine. Il n'utilisa jamais réellement le terme, mais ses exemples le démontraient. Contrairement à ses confrères radicaux, il ne mit pas beaucoup de temps à

³³³ *Ibid.*, p. 201.

³³⁴ *Ibid.*, No 84, (Juillet 1791), p. 237.

³³⁵ La dictature romaine fut d'abord une magistrature extraordinaire qui consistait à accorder l'autorité suprême durant un maximum de six mois à un seul homme afin qu'il puisse sauver Rome de la situation précaire dans laquelle elle se trouvait. Toutefois, en 82 av. J.-C., Sylla entra à Rome avec ses troupes et se fit proclamer dictateur perpétuel. Par la suite, Jules César se fit aussi nommer dictateur pour une période de dix ans. Ainsi, la magistrature extraordinaire s'était transformée en moyen d'accéder au pouvoir perpétuel. C'est en raison de ces deux personnages que certains patriotes craignaient l'idée de dictature. « Dictature » dans C. Howatson, Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation, p. 313 ; Elizabeth Deniaux, *Ibid.*, p. 120.

³³⁶ Jacques-Pierre Brissot « Que faire du roi? », *Le Patriote français*, No 686, (25 juin 1791), p. 712.

³³⁷ *Ibid.* « Sur le projet de destituer le roi et de donner à son successeur un conseil électif et amovible », No 692, (1er juillet 1791), p.4.

comprendre que le peuple français n'était pas prêt³³⁸. Il réclama alors, comme Carra, la destitution du roi et que son fils soit porté sur le trône. Il incluait très souvent des lettres de lecteurs qui s'exclamaient au peuple : « vous voyez des Tarquins, montrez-vous des Romains³³⁹. » Il tenta de secouer le courage des patriotes lors de discours à la société des amis de la Constitution, faisant appel aux grandes batailles des Grecs contre le despotisme perse, à Rome qui ne cessa jamais de combattre Hannibal malgré quatre défaites et même aux Américains qui subirent de nombreuses déroutes pour obtenir leur indépendance³⁴⁰.

Les *Annales patriotiques et littéraires* de Carra, dans lesquels les références antiques n'avaient été que génériques en 1789, se rallièrent au mouvement amorcé par ces « orateurs patriotes ». Carra, dont le ton était beaucoup plus radical que celui de Brissot, partageait tout de même la majorité des idéaux de ce dernier. Ce périodique et son rédacteur en chef s'intéressaient beaucoup plus au complot aristocratique et instruisaient continuellement ses lecteurs sur son développement. Bien que ses recours aux civilisations antiques étaient moins nombreux que chez ses confrères, il fut l'un des seuls à comparer les soldats ayant retenu la voiture du roi à Mucius Scævola et à affirmer que leur dévouement était « digne des beaux jours de la république³⁴¹. » Les autres s'étaient bornés à suivre les événements et ne se lancèrent pas dans les analogies en des temps si dangereux. Certains de ses lecteurs affirmaient qu'ils ne leur manquaient « pour être Romains que la haine et l'expulsion des rois. » Ils avaient la première et demandaient la seconde³⁴². Bien qu'il en vint à demander que le dauphin fût mis sur le trône, Carra s'exclamait à la patrie : « Confond tes ennemis de ta gloire irrités; Tombe... ou punis les rois ce sont là tes

³³⁸ Eloise Ellery, *Brissot de Warville; a study in the history of the French Revolution*, New York, B Franklin, 1970, p.172.

³³⁹ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote françois*, No 702, (12 juillet 1791), p. 48.

³⁴⁰ *Ibid.* « Discours sur la question à savoir si le roi peut être jugé, prononcé le 10 juillet à l'assemblée des amis de la constitution, par Brissot », No 681, (15 juillet 1791), p. 58 – 64.

³⁴¹ Jean-Louis Carra, *Annales littéraires et patriotiques*, No DCXXXI, (25 juin 1791), p. 1593.

³⁴² *Ibid.*, No DCL, (14 juillet 1791), p. 1678.

traités³⁴³. » Il affirmait que les Français partageaient aussi les mêmes vertus que les Romains. Les *Annales* rapportaient que les paysans s'étaient entendus entre eux dans l'éventualité où les puissances étrangères en viendraient à attaquer, que ceux qui resteraient cultiveraient les terres de leurs voisins. Cet esprit qu'il qualifiait de romain promettait aux Français les mêmes exploits et la même grandeur³⁴⁴. Carra conserva le même avis lorsqu'il assista en septembre à un discours de M. Baillot sur la bataille de Marathon. Malgré la période plus difficile que vivaient les patriotes, il trouvait dans les propos du professeur « une foule de similitudes et d'à-propos qui ont été bien saisi. » Il continuait en affirmant « On sent que nous sommes faits aussi pour avoir une patrie, et qu'elle doit nous être d'autant plus chère que nous ne l'avions connue jusqu'ici dans les livres des anciens³⁴⁵. » Il n'y avait donc pas ce pessimisme, clair chez Prudhomme et Desmoulins, et la France demeurait, selon lui, apte à égaler les civilisations antiques.

Il est vrai que les événements du 17 juillet 1791 au Champ-de-Mars eurent un très grand impact dans les écrits et sur le moral de certains patriotes. Le 15 juillet, la commission qui enquêtait sur « l'enlèvement » du roi remit son rapport qui affirmait que celui-ci était innocent. Le Club des Cordeliers et quelques sociétés fraternelles indignées émirent des pétitions réclamant que l'Assemblée consulta le peuple quant à cette question et quatre à cinq mille personnes se rassemblèrent sur le Champ-de-Mars le 17 juillet³⁴⁶. « C'étoit des mères de famille, d'intéressantes citoyennes ; c'étoit une de ces assemblées majestueuses et touchantes, telles qu'on en voyait à Athènes et à Rome³⁴⁷ », selon les *Révolutions de Paris*. La pétition fut déclarée contraire à la Constitution et la loi martiale fut promulguée par la municipalité de Paris qui envoya La Fayette et la garde nationale. Ils tirèrent sur la foule en réponse à un coup de feu de

³⁴³ *Ibid.*, No DCXXXIX, (3 juillet 1791), p. 1628.

³⁴⁴ Jean-Louis Carra, *Annales littéraires et patriotiques*, No DCLXXXII, (15 août 1791), p. 1821.

³⁴⁵ *Ibid.*, No DCCX, (12 septembre 1791), p. 1939.

³⁴⁶ François Furet et Denis Richet, *La Révolution française*, Paris, Hachette, 1963, p. 143.

³⁴⁷ Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No 106, (23 juillet 1791), p. 63.

provenance inconnue³⁴⁸. Suite à cet évènement, certains journalistes furent recherchés, dont Desmoulins et l'abbé Royou. Dans son numéro 86, le dernier des *Révolutions de France*, Desmoulins offrit sa démission de journaliste à La Fayette. Dégoûté d'être ainsi poursuivi et de voir le peuple impassible, incapable de passer à l'action, il s'exprima durement contre celui pour qui il avait œuvré depuis deux ans. Les seuls représentants de l'Assemblée nationale en lesquels il avait toujours confiance étaient Pétion et Robespierre.³⁴⁹ Il s'écriait ensuite :

On l'a dit, les Parisiens ressemblent à ces athéniens à qui Démosthène disoit : Serez-vous toujours comme ces athlètes, qui frappés dans un endroit y portent la main, frappés dans un autre, l'y portent aussi, et toujours occupés des coups qu'ils viennent de recevoir, ne savent ni sauver ni prévenir ? voilà bien les badauds ne sachant ni sauver ni prévenir³⁵⁰.

Non seulement les Parisiens n'agissaient pas, mais Desmoulins prédisait que les départements en viendraient à se coaliser en États unis qui réclameraient une constitution moins contradictoire avec la *Déclaration des droits de l'homme*. Paris aurait pu être aussi splendide que Rome et qu'Athènes, mais sa superficialité l'en avait empêché³⁵¹. Toujours recherché et caché, Desmoulins fit aussi parvenir une lettre aux *Révolutions de Paris*, qu'il estimait grandement et à qui il demanda de le remplacer auprès de ses abonnés à qui il devait toujours des numéros. Complètement désillusionné, il y affirmait :

À la vue de ce renversement de toutes les idées, de toutes nos espérances, cessons de combattre, me suis-je dit, pour ce peuple stupide qui ne peut suspendre quelques momens un Capet de ses fonctions, sans se livrer à des Sylla et des Lépide, à des Critias et des Anitus. (...) N'attendons point la trahison prochaine à la bataille de Philippe, pour reconnoître cette vérité accablante, et pour nous écrire avec Brutus, en périssant : vertu, patrie, liberté, égalité, vous n'êtes que des fantômes, et le ciel fit le peuple pour les tyrans, comme les insectes pour être la pâture des oiseaux! Je méprise trop ce peuple imbécile³⁵².

³⁴⁸ M. Dorigny, « Champ-de-Mars (Fusillade du) » dans Albert Soboul, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, p. 202-203.

³⁴⁹ Camille Desmoulins, *Révolutions de France et de Brabant*, No 86, (Juillet 1791), p. 27.

³⁵⁰ *Ibid.*, p. 28.

³⁵¹ *Ibid.*, p. 30.

³⁵² Louis-Marie Prudhomme, *Révolutions de Paris*, No CXI, (27 août 1791), p. 342-345.

L'orateur patriote qui n'avait cessé de mettre en garde, le tribun du peuple qui avait tenté d'instruire le peuple semblait ainsi avoir échoué. Le peuple était incapable selon lui de se libérer de son roi sans tomber entre les mains d'opportunistes à la recherche de pouvoir. Au grand désarroi de Desmoulins, le peuple lui semblait incapable de saisir l'opportunité qui se présentait à lui afin d'occuper la souveraineté qui lui revenait et que les journalistes radicaux ne cessaient de réclamer pour lui. Quelque temps plus tard, l'un des auteurs des *Révolutions de Paris* eut sensiblement le même constat, bien qu'il continuât à chercher à secouer le peuple endormi. Ce passage, moins désabusé que celui de Desmoulins, débutait par un passage tiré directement de la *Première Philippique* de Démosthène, alors que ce dernier tentait d'exalter les Athéniens qui ne s'inquiétaient pas de la menace que représentait Philippe de Macédoine.

« Athéniens! loin d'ici ces âmes foibles qui ne savent que craindre & désespérer. L'avenir au contraire vous promet une longue fuite de prospérités garanties, par qui ? Par vos disgrâces mêmes. Elles vous tireront infailliblement de cette léthargie à laquelle l'on ne peut se défendre de les imputer... Reprenons ce caractère que vous remplîtes autrefois si dignement. Concourons avec une égale ardeur au bien de l'état. Riches, ménagez moins vos trésors. Jeunes, prodiguez votre sang & votre vie ; en un mot, revenus à vous, bannissons cette confiance qui nous endort... Qu'attendez-vous ? Qu'une nouvelle catastrophe vous réveille... L'homme libre ne connoît par de nécessité plus impérieuse que la honte... Vous n'allez pas plus loin que la place publique pour vous demander l'un à l'autre : Que dit-on de nouveau ? Peut-on vous apprendre rien de plus nouveau que ce que vous voyez ?... Qu'il vous plaise de donner quelque attention à vos dangers : on vous en présente vainement l'image fidèle ; votre incrédulité l'efface, ou votre apathie la défigure ; & le dernier effort de votre prévoyance ne se porte qu'à de fabuleux décrets. Ah! proportionnez-les aux nécessités de l'état !... Que chacun de nous se prête successivement à la patrie, & qu'un doux tempérament accorde les devoirs de citoyen, de soldat & de père de famille. »

Habitans de Paris ! vous reconnoissez-vous dans ces fragmens d'une harangue prononcée il y a plus de deux mille ans par Démosthène ? L'Orateur, patriote à cette époque, obtint tout le succès désiré ; il remit ses concitoyens dans le chemin de l'honneur, & Philippe, fut obligé de renoncer pour le moment à ses projets hostiles contre le peuple d'Athènes. Parviendrons-nous de même à vous persuader de prendre un peu plus part que vous ne faites à vos propres affaires ? Libres d'avant-hier, vous croyez-vous donc aussi inexpugnables que la bastille passoit pour l'être il y a trois ans ? La bastille est renversée, & ceux qui vous incarcéroient sont debout. Ils respirent encore, ils vous dépouillent & menacent³⁵³.

³⁵³ *Ibid.*, No 119, (22 octobre 1791), p. 97-98.

Les expériences des Anciens guidaient une fois de plus les pas des Français. L’auteur de l’article n’avait pas à créer un nouveau discours. En effet, la situation était la même selon lui et les mots pouvaient donc être les mêmes. Ce discours de Démosthène qui datait du IV^e siècle avant notre ère s’appliquait, selon le journaliste, tout aussi parfaitement à la France de 1791. Leur situation lui semblait tout aussi désespérée et sa reprise du discours de Démosthène, en plus de lui conférer une fois de plus l’aura et les qualités de l’orateur athénien, avait pour but de faire comprendre aux Français que leur implication était primordiale. Leur liberté était loin d’être acquise et devait sans cesse être défendue. Le journaliste des *Révolutions de Paris* croyait qu’il était de son devoir de réveiller ses concitoyens assoupis. L’orateur patriote, inspiré par Démosthène, existait donc toujours, il s’exprimait désormais par l’écrit.

Si cet extrait démontre bien le lien qu’effectuaient les patriotes entre la France révolutionnaire et l’Antiquité, cette dernière était aussi parfois utilisée négativement. En effet, les *Révolutions de Paris*, n’étaient pas totalement en accord avec Desmoulins au sujet de Pétion et de Robespierre. Le journal de Prudhomme affirmait que ces deux députés n’étaient jamais satisfaits et qu’ils parlaient à l’Assemblée nationale comme s’il s’agissait de l’aréopage et qu’ils étaient aux côtés d’Aristide ou au sénat parmi Brutus et Caton. Il conclut alors, « ils ne veulent jamais être de leur siècle³⁵⁴. » Exclamation quelque peu étrange de la part de ce journal qui ne se priva jamais de l’Antiquité lorsqu’il recherchait des modèles, alors qu’un grand nombre de journaux n’hésitait pas à faire de même et que l’Antiquité se retrouvait un peu partout dans cette France révolutionnaire. L’analogie entre Robespierre, Pétion et les Romains n’était certes pas nouvelle, mais elle était généralement positive³⁵⁵.

³⁵⁴ *Ibid.*, No 108, (6 août 1791), p. 181.

³⁵⁵ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote françois*, No 778, (2 octobre 1791), p. 394.

Outre les débats et discussions sur la politique et les événements importants de cette période, l'Antiquité fut aussi utilisée pour justifier le droit que devraient avoir les femmes à l'instruction et à la participation politique. Pour Carra, le despotisme avait intérêt à ce que les femmes ne puissent pas s'investir dans les débats politiques. La Révolution avait quant à elle beaucoup à gagner de cette instruction puisqu'elle se refléterait sur les citoyens qui deviendraient alors de « véritables Romains, des êtres enfin dignes d'eux-mêmes et de la liberté³⁵⁶. » Cette question opposa une fois de plus Brissot et Desmoulins. Ce dernier partageait l'opinion de Carra, expliquant que pour élever des hommes aussi vertueux que les Gracques, il devait y avoir des Cornélie et que ces mères vertueuses devaient recevoir une éducation qui leur permettrait de raisonner avec la plus parfaite des logiques. Brissot croyait que les femmes devaient être en mesure de réfléchir logiquement, mais dans le seul but de devenir de bonnes épouses et de bonnes mères. Elles n'avaient donc besoin que des leçons de logique de leurs mères et n'avaient pas à être éduquées davantage³⁵⁷. Sans qu'il n'y ait de consensus, l'Antiquité servit donc aussi à penser l'implication des femmes dans cette France nouvelle et à réfléchir à leur éducation. Leur rôle était surtout pensé dans le cadre de la famille, mais il devenait plus important selon les Révolutionnaires, car elles devaient élever des citoyens vertueux.

Les « Amis du roi »

De l'autre côté du spectre politique, les contre-révolutionnaires se référèrent à l'Antiquité tout autant que leurs adversaires. Ils s'en servirent pour attaquer les patriotes et l'Assemblée nationale et formèrent autour du roi une garde rapprochée. L'opinion des contre-révolutionnaires

³⁵⁶ Jean-Louis Carra, *Annales littéraires et patriotiques*, No DCCXXXVI, (8 octobre 1791), p. 2048.

³⁵⁷ Jacques-Pierre Brissot, *Le Patriote français*, No 778, (27 septembre 1791), p. 375.

au sujet du peuple se différençiait grandement de celle des radicaux en 1789 ou 1791, car même si les orateurs patriotes étaient découragés par celui-ci, ils ne souhaitaient que le réveiller pour qu'il puisse occuper la place qui lui revenait. Pour Royou, les philosophes avaient depuis toujours mis en garde contre la multitude. Il se référait d'ailleurs à une fameuse citation d'Horace « *non civium ardor prava jubentium* » qui parle de la fureur du peuple. Royou considérait que ce ne devait pas être le peuple intrigant, aventurier et aveugle qui devait former l'opinion publique, mais plutôt les hommes sages et vertueux, propriétaires, dont la fortune était liée à l'état³⁵⁸. Il plaignait tout de même ce « pauvre peuple ! instrument et victime de presque toutes les révolutions », qui s'était depuis toujours laissé abuser par les termes de patriote et de citoyen. Certains des plus grands despotes de Rome, Marius, César et Octave s'étaient proclamés patriotes et pourtant ils laissèrent Rome se noyer dans son sang³⁵⁹. Pour Royou, le petit peuple s'était laissé prendre une fois de plus par ces patriotes français et les membres de leur Assemblée nationale.

Quant à Suleau, il offrait à tous les gentilshommes qui étaient dégoûtés par les abus de ce peuple sanguinaire, encore plus cruel que Phalaris,³⁶⁰ et qui ne savaient s'ils devaient émigrer ou mourir, cette leçon tirée de l'*Odyssée* : « Ulysse est dans la caverne de Polyphème qui mangera inévitablement une partie de ses compagnons ; mais quand le monstre se sera bien gorgé de sang, il tombera à la discrétion de ceux qu'il n'aura pas dévorés³⁶¹. » Il suffisait donc d'attendre pour attaquer. Sur ce point, Suleau était beaucoup plus radical que son confrère, car Royou ne supporta l'idée d'une contre-révolution armée que vers la fin de sa vie en mai 1792. Par contre, Suleau

³⁵⁸ Thomas-Marie Royou, *L'Ami du roi, des Français, de l'ordre et sur-tout de la vérité*, Paris, Imprimerie Mme Fréron, (23 juin 1791), p. 3.; Horace, *Odes*, III, 3, 2, traduction par Ch.-M. Leconte de Lisle, dans *HORACE, traduction nouvelle*, Paris, A. Lemerre, 1911.

³⁵⁹ *Ibid.*, (7 septembre 1791), p. 5.

³⁶⁰ François-Louis Suleau, *Journal de M. Suleau*. Paris, Imprimerie de l'homme sans peur, No V, (1791), p. 34-35 ; « Phalaris », dans C. Howatson, *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, p. 747. « Tyran d'Acragas en Sicile au milieu du VI^e siècle av. J.-C. Il fut réputé pour sa cruauté. »

³⁶¹ François-Louis Suleau, *Journal de M. Suleau*, No IV, (1791), p. 19-20. ; Homère, *Odyssée*, IX, 170-453.

conseillait de patienter et il implora même les contre-révolutionnaires de se rallier autour de la personne de Condé en offrant à ses lecteurs une leçon d'histoire romaine.

Quand Rome est menacée d'être détruite de fond-en-comble, Camille exilé par ses concitoyens oublie leur ingratitude ; il ne voit plus que leurs dangers, et du fond de sa retraite il vole au secours de sa malheureuse patrie : le Capitole François est assiégé par des barbares plus farouches que les anciens Gaulois, et Manlius qui n'est plus défendu que par ses oyes, ne peut pas même compter sur leur fidélité.

Qu'il vienne donc ce Condé magnanime que son grand cœur a fait proscrire ! le fer des barbares n'a pas moissonné l'élite des guerriers : c'est à lui de rallier tous les Romains fidèles qui son errans et dispersés sur les débris de leurs foyers. Ils brûlent de se ranger sous ses drapeaux ; et moi aussi, moi, qui n'ai jamais fait d'autre serment que celui de combattre pour la délivrance et la liberté de mon pays, je suis impatient de grossir le cortège de ce nouveau Camille et de le proclamer dictateur.

Les radicaux se considéraient comme des Romains, n'hésitant pas à donner cet adjectif à leurs plus grands défenseurs, comme Pétion et Robespierre. Cependant, pour Suleau, les Romains, ceux qui devaient combattre l'invasion de barbares, c'était les contre-révolutionnaires. Ainsi donc, tout le spectre politique se réclamait descendant de cette grande civilisation que fut Rome. Suleau choisit d'ailleurs un exemple tiré de l'histoire de la Rome républicaine, car elle comportait davantage d'exemples héroïques. Cependant, la comparaison semble dérisoire. Qu'avaient en commun ces Romains républicains et les contre-révolutionnaires ? Ils avaient un danger à repousser hors de leurs frontières. L'exemple ne fut donc choisi que pour son caractère héroïque et aucunement pour son idéologie politique. Royou, au contraire, qualifiait certains membres de l'Assemblée, probablement ceux qu'ils considéraient comme des républicains, de « *romains* de l'assemblée³⁶² », ce qui était beaucoup plus méprisant sous sa plume.

En ce qui concerne la fuite du roi, Royou était persuadé que l'Assemblée, ou du moins une grande partie de ses membres, avait été mise au courant du projet de la famille royale, mais qu'ils avaient laissé les choses se dérouler pour pouvoir ensuite se débarrasser du roi. Il trouvait

³⁶² Thomas-Marie Royou, *L'Ami du roi*, (11 août 1791), p. 3.

tout à fait indigne que tous les journaux patriotes vantassent les mérites de l'Assemblée qui était restée en session jusqu'à ce qu'elle ait des nouvelles de sa majesté

pour montrer que dans les tems de discordes civiles, les chefs de la faction dominante obtiennent, à peu de frais, des brevets d'immortalité; puisque les puérités qu'on va lire, ont mérité, à nos sénateurs, le titre glorieux de Pères de la Patrie, que les romains décernèrent à l'orateur qui, par sa vigilance, éventa et fit dissiper, par son éloquence, la conjuration de Catilina³⁶³.

Royou se révolta de la gloire que certains accordaient aux députés, car s'ils étaient restés à l'Assemblée, c'était tout simplement pour donner un spectacle. Ils ne méritaient pas ce titre qu'avait obtenu Cicéron en sauvant sa patrie. Les députés étaient pour Royou des hypocrites et surtout des démagogues³⁶⁴. Il fut indigné davantage lorsque les débats concernant ce qu'il devait advenir du roi, sur son inviolabilité poussèrent quelques députés à se questionner à savoir « et si le roi étoit un Néron, faudroit-il le tolérer ? » Que feraient-ils s'il était sanguinaire? « Pourquoi nous offrir cette hypothèse barbare qui outrage nos mœurs, le monarque et nous même³⁶⁵ ? » Royou ne concevait pas qu'une telle question puisse être pertinente, car telle n'était pas la réalité. Ces questions n'avaient pour seul but, selon lui, que de détruire la réputation du roi et d'offrir de fausses idées à cette multitude ignorante et aveugle. La comparaison avec Néron était grave puisqu'il s'agissait toujours de l'exemple par excellence du despotisme le plus exécrationnel.

Cette hargne contre l'Assemblée fut présente tout au long de 1791 sous la plume des contre-révolutionnaires. Les députés qui se référaient parfois à des traits « fort ridicule(s) d'histoire ancienne³⁶⁶ » n'avaient pourtant pas su en utiliser les sages exemples et depuis le début n'avaient pas tenté d'imiter Solon, car ils n'avaient pas cherché « ce qui étoit le mieux, mais

³⁶³ *Ibid.*, (26 juin 1791), p. 1.

³⁶⁴ *Ibid.*, (2 juin 1791) p. 2.

³⁶⁵ *Ibid.*, (9 août 1791), p. 3.

³⁶⁶ *Ibid.*, (2 juin 1791), p. 3. « Par exemple, M. Robespierre a débuté par un trait fort ridicule d'histoire ancienne. *La nouvelle*, dit-il, *ayant été portée à Argos, que dans la ville d'Athènes des citoyens avoient été condamnés à mort, on courut dans les temples pour conjurer les dieux de détourner les Athéniens de pensées aussi cruelles. Ne diroit-on pas que la peine de mort étoit inconnue à Argos, et...* »

plutôt ce qui étoit possible, ce qui convenoit au caractère de la nation³⁶⁷. » Si la lutte contre le despotisme étoit clairement affichée chez les radicaux et les modérés, elle l'étoit aussi chez les contre-révolutionnaires, qui luttèrent pour leur part contre le despotisme de l'Assemblée nationale. En effet, Royou rappelait qu'aucun souverain n'avait voulu déposer le sceptre volontairement, que seul Sylla rassasié par les horreurs qu'il avait commises avait abdiqué, qu'Auguste y avait songé, mais qu'il l'avait conservé et que les législateurs de l'Assemblée ne comptaient pas plus y renoncer³⁶⁸.

...ils n'ont cherché qu'à élever le trône de l'assemblée nationale sur les débris de celui du monarque ; c'est-là le vice capital de la constitution; c'est le plus grand obstacle à l'ordre et à la tranquillité ; c'est en vain qu'on sépare les pouvoirs, si on ne sait pas les balancer ; si le roi n'est pas parfaitement indépendant du corps législatif, il n'y a plus de liberté. (...) À Rome, quoique le pouvoir législatif résidât essentiellement dans le peuple, le sénat n'étoit cependant pas privé de l'avantage de faire des loix, et les plébiscites n'excluoient par les sénatus-consultes³⁶⁹.

Le roi devait être indépendant du corps législatif, comme le sénat l'était du peuple. Alors que l'Assemblée nationale fut depuis les débuts de la Révolution associée au sénat de Rome ou à l'aréopage d'Athènes, Royou se servait ici de l'exemple romain en l'associant de façon surprenante à la personne du roi pour tenter de justifier ses idées. Il se servait donc fort différemment de ces références antiques. Il offrit d'ailleurs une perspective non explorée par les patriotes par rapport aux insurrections de certains soldats qui ne voulaient pas suivre les ordres de leurs dirigeants, certains provenant de l'aristocratie. Le soldat, selon Royou, se devait d'agir aveuglément aux ordres de son chef et cela ne devait pas changer malgré les principes de liberté de la Révolution. La liberté et la discipline n'étaient pas incompatibles. Le meilleur exemple de cela étoit une fois de plus cette grande Rome.

³⁶⁷ *Ibid.*, (3 juin 1791), p. 2.

³⁶⁸ *Ibid.*, (9 août 1791), p. 1 ; *Ibid.*, (3 septembre 1791), p. 1.

³⁶⁹ *Ibid.*, (18 août 1791), p. 2.

Les Romains, législateurs dans le *forum*, étoient esclaves dans le camp. Le peuple le plus enthousiaste de la liberté fut le plus sévère observateur de la discipline; ces conquérans du monde, recevoient sans murmures les coups de bâton d'un centurion, et courboient la tête sous le fer du licteur³⁷⁰.

Pourquoi en serait-il autrement pour les Français? C'est ce qui leur avait permis tous leurs succès militaires.

Tout ce qu'avait apporté la Révolution ne fonctionnait pas et bien que ses partisans en louassent les évolutions, il apparaissait clair aux contre-révolutionnaires que toutes ses innovations étaient remplies de failles. La France qui s'autoproclamait l'équivalent de Rome n'utilisait pas assez les exemples que cette dernière avait à lui offrir. Ceci était aussi vrai du système électoral. En effet, les contre-révolutionnaires percevaient que les électeurs, en cette période de vote en vue de l'Assemblée législative qui débuta officiellement le 1^{er} septembre 1791, étaient portés à voter pour les plus intrigants. Certains départements avaient ainsi élu des députés qui constituaient des choix déshonorants pour la patrie. Les civilisations antiques s'étaient beaucoup mieux préparées à ces éventualités.

Dans les anciennes républiques et à Rome sur-tout, la brigue étoit regardée comme un des plus grands vices des élections, et il y avoit des loix sévères pour la réprimer. Un magistrat convaincu d'avoir brigué les suffrages, étoit sur-le-champ déposé. Nous avons encore le plaidoyer de Cicéron en faveur de Murena, accusé d'avoir employé des moyens illégitimes pour s'élever au consulat. Notre constitution semble à cet égard lâcher les rênes à l'ambition des candidats³⁷¹.

Cette Révolution qui se réclamait fille de Rome et d'Athènes ne voulait pas saisir certaines de ses leçons les plus sages. L'Antiquité servait donc tout autant aux contre-révolutionnaires à faire comprendre à leurs lecteurs à quel point la situation était grave, à quel point ce peuple et l'Assemblée nationale, seul véritable despote, était contre eux, et surtout contre le roi. Pour

³⁷⁰ *Ibid.*, (30 août 1791), p. 4.

³⁷¹ *Ibid.*, (octobre 1791), p. 2.

Suleau, l'histoire ancienne permettait de mettre de l'avant l'idée de combattre, de s'allier aux puissances étrangères, alors que pour Royou, il s'agissait de raisonner les Français pour leur faire comprendre le ridicule de la Révolution et tenter de renverser la vapeur.

Beaucoup moins abordées dans les études portant sur l'Antiquité au sein de la Révolution française que la période de la Terreur, il apparaît clairement que les références de 1789 furent nombreuses, mais surtout diversifiées et recherchées. Bien que les modèles prônés par les journalistes semblaient parfois incompatibles ou étranges pour la France révolutionnaire, il n'en demeure pas moins que l'Antiquité leur permit de penser leur société en transition. De plus, cet espace infini servait de terrain de jeu pour imaginer tout et rien puisque tout était à reconstruire. Ainsi, il serait erroné de croire comme Bouineau à la pauvreté des références utilisées durant toute la période, 1789 étant plutôt une exception³⁷². La très grande présence de l'Antiquité était due à la liberté de la presse et au très grand nombre de périodiques, mais surtout à tous ces nouveaux journalistes et à leur enthousiasme. La nouveauté du phénomène de la presse et la volonté des journalistes d'offrir leur propre alternative semblent trancher avec le caractère très rhétorique des références de 1789 à l'Assemblée nationale décrit par Grell³⁷³. Non contraints de créer rapidement une constitution, les journalistes purent ainsi réfléchir à des institutions dont l'élaboration était moins urgente, à de nouveaux symboles et à de nouveaux modèles de courage. En 1791, les références antiques furent d'abord moins nombreuses. La situation de la Révolution s'était stabilisée et ce besoin d'être rassuré par un précédent, comme l'explique Bouineau, n'était plus pressant³⁷⁴. Ce fut la fuite du roi qui rétablit la place de l'Antiquité au sein de l'imaginaire révolutionnaire puisque les patriotes devaient réfléchir à un nouveau système politique³⁷⁵. Les

³⁷² Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 272.

³⁷³ Chantale Grell, *Op. cit.*, p. 1180

³⁷⁴ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 268.

³⁷⁵ Chantale Grell, *Op. cit.*, p. 1181.

« tribuns du peuple », de plus en plus désespérés face à l'inaction des Parisiens alors que la fuite du roi avait créé l'opportunité de se débarrasser de la monarchie, se firent alors « orateurs patriotes ». Ils ne cessèrent de faire appel à l'Antiquité pour démontrer la gravité de la situation suite à la fusillade du Champ-de-Mars. Les contre-révolutionnaires se servirent plutôt des références antiques pour démontrer que les membres de l'Assemblée étaient les véritables despotes. Ainsi, les références antiques n'étaient pas inutiles ou même gênantes pour les Révolutionnaires comme le croit Dumont, bien au contraire³⁷⁶.

³⁷⁶ Jean-Christian Dumont, *Loc. cit.*, p. 23.

Chapitre III :

Des « Fils de Brutus » aux vertueux Caton (1792-1794)

Après la fuite à Varennes et à la suite des débats sur son inviolabilité, le roi avait repris la place qu'il occupait jusqu'alors dans la monarchie constitutionnelle malgré les mises en garde et les demandes des patriotes. Cependant, au tout début du mois d'août 1792, alors que l'Assemblée législative était divisée et impuissante, les pétitions réclamant la déchéance du roi devinrent de plus en plus nombreuses³⁷⁷. La tension qui régnait à Paris était d'ailleurs présente dans la presse, dont la liberté n'était plus aussi totale qu'elle l'avait été durant les premières années de la Révolution. Dès le mois de mai, Marat et son *Ami du Peuple* avaient été dénoncés pour avoir poussé les soldats de Lille à se mutiner, de même que l'abbé Royou et son journal *L'Ami du Roi* pour avoir renseigné l'ennemi sur l'organisation et les déplacements des armées françaises. Royou, malade, suspendit son journal et mourut quelques jours plus tard. Quant à Marat, il se cacha et fit tout de même paraître son journal³⁷⁸. De mai à août, la lutte entre les journaux contre-révolutionnaires et radicaux atteignit des proportions jusqu'alors inégalées et elle ne prit fin qu'avec les événements du 10 août³⁷⁹. Ce fut durant cette période, et nous le constatons entre autres grâce aux cas des Brutus et des Caton, que les références à l'Antiquité perdirent de leur signification et devinrent plus génériques.

³⁷⁷ Jean-Clément Martin, *La Révolution française, 1789-1799*, Paris, Belin, 2004, p. 155.

³⁷⁸ Jacques Godechot, « La presse française sous la Révolution et l'Empire » dans Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou, *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*, Paris, Presses universitaires de France, 1969, p. 501-502.

³⁷⁹ *Ibid.*, p. 502.

L'instauration de la République (1792)

Si la presse contre-révolutionnaire avait radicalisé ses positions par rapport à la Révolution et souhaitait ouvertement la victoire des monarchies étrangères, son utilisation de l'Antiquité demeurait la même qu'en 1791. *L'Ami du Roi* de l'abbé Royou n'étant plus publié, la *Gazette de Paris* de Du Rozoi et *L'Ami du Roi* de Montjoye étaient les deux journaux les plus importants à cette époque. Ce dernier s'en tenait plutôt à la transcription des discussions des séances de l'Assemblée, alors que Du Rozoi n'hésitait pas à analyser les événements et surtout à mettre ses lecteurs en garde. Ainsi, *L'Ami du Roi* de Montjoye n'offre aucune référence antique pour les seuls dix numéros du mois d'août 1792. Cependant, Du Rozoi continua de louer et plaindre l'«Aristide des rois³⁸⁰» qu'était Louis XVI, allant même jusqu'à professer que si sa déchéance était proclamée, il serait jugé et qu'il périrait comme périt Charles I^{er}³⁸¹. Il s'en servit aussi pour glorifier les troupes d'émigrés sous les ordres de Monsieur, devant lesquelles le roi de Prusse aurait utilisé une expression tirée de chez Tibulle, auteur très rarement cité, « *Componit furtim, subsequitur decor*³⁸² », qui se traduit par « (elle ne fait pas un geste ni un pas, sans que) la Grâce règle ses pas en secret et ne la suit³⁸³. » Mais si ce recours à l'Antiquité lui était utile pour glorifier les royalistes, elle lui servait aussi comme pour Suleau et l'abbé Royou en 1791 à ridiculiser les patriotes. En effet, il rapportait dans son numéro du 4 août 1792 la motion proposée au nom de la commission des armes, qui demandait que soit fabriquée « une quantité suffisante de piques pour armer tous les Citoyens. » Ces piques devaient mesurer huit pieds de longueur et porter les initiales A.N. Du Rozoi offrait à ses lecteurs une comparaison avec la phalange

³⁸⁰ Farmian Du Rozoi, *Gazette de Paris*, Paris, Imprimerie de J. Girouard, (No du jeudi 9 août 1792), p.1.

³⁸¹ *Ibid.*, p. 3.

³⁸² *Ibid.*, No du dimanche 5 août 1792, p.4.

³⁸³ Tibulle, *Élégies*, III, 8,8, Traduction par M. Rat, dans *Tibulle. Oeuvres*, Paris, Garnier Frères, 1931.

d'Alexandre le Grand qui, à l'aide de longues lances, devint l'un des corps militaires les plus efficaces et les plus victorieux de l'histoire antique. Cependant, Du Rozoi hésitait quant au qualificatif qui conviendrait le mieux aux gens qui proposaient cette idée, qui s'étaient selon lui inspirés de cette phalange macédonienne. Ces armes adaptées pour le combat à l'époque du grand général ne l'étaient point pour la France révolutionnaire qui faisait face à de l'artillerie et à des armes à feu. Il concluait son article en ridiculisant davantage ces « novateurs » qui sans le savoir, avec les initiales A.N. pour Assemblée nationale, les avaient déjà nommées pour ce qu'elles étaient, des « ARMES NULLES³⁸⁴. » Bien qu'elle ne fût pas explicitement énoncée, l'origine antique de l'idée était évidente pour Du Rozoi. À la veille du 10 août, à l'exception du ton encore plus radical, le discours contre-révolutionnaire imprégné d'Antiquité n'avait donc pas changé.

L'insurrection du 10 août organisée par des sections sans-culottes de Paris où se retrouvaient des Jacobins et des Cordeliers, avec l'appui de 7000 Fédérés et gardes nationaux, marqua la fin de l'opposition contre-révolutionnaire. Le roi et sa famille, conseillés par Roederer, se réfugièrent à l'Assemblée, alors que les gardes suisses à qui le roi avait ordonné de se rendre furent massacrés³⁸⁵ tout comme certains royalistes, dont le journaliste Suleau³⁸⁶. Les milieux patriotes et contre-révolutionnaires étaient conscients qu'un tel évènement se préparait depuis quelques semaines. Les discussions concernant la déchéance du roi étaient de plus en plus nombreuses et Du Rozoi dans la *Gazette de Paris* annonçait « que sous trois jours et pendant huit au moins, Paris sera inondé du sang des Royalistes. Ses murs seront embrasés par les Brigands ; (...et) Dimanche au plus tard, le Château des Tuileries soutiendra un siège³⁸⁷. » Il avait mis ses lecteurs en garde contre cette nouvelle Saint-Barthélemy durant près de quatre mois. Les

³⁸⁴ Farmian Du Rozoi, *Loc. cit.*, No du samedi 4 août 1792, p. 4.

³⁸⁵ Jean-Clément Martin, *Op. cit.*, p. 155.

³⁸⁶ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 502.

³⁸⁷ Farmian Du Rozoi, *Loc. cit.*, No du samedi 4 août 1792, p. 4.

Patriotes firent d'ailleurs de même. Suite au massacre des Patriotes, à la mort de ces braves qui combattaient pour la liberté et la Révolution, les *Révolutions de Paris*, s'inspirant aussi de l'épisode des Guerres de religion, tentèrent de lui attribuer le nom du « massacre de la Saint-Laurent³⁸⁸ ». Le journal de Prudhomme fut d'ailleurs l'un des seuls à décrire les événements.

Après avoir hésité, l'Assemblée prononça finalement la suspension du roi et l'emprisonna au Temple³⁸⁹. La France était alors sans repère et en proie à une guerre contre la Prusse et l'Autriche, mais aussi à une guerre interne qui mena aux journées de septembre, où les prisonniers contre-révolutionnaires arrêtés durant le mois furent massacrés³⁹⁰. Les journaux contre-révolutionnaires ne parurent pas le 11 août, et ils furent interdits dès le 12. Plusieurs auteurs et imprimeurs furent arrêtés et leurs presses redistribuées à des journaux radicaux. Certains qui avaient combattu aux Tuileries pour le roi, comme Rivarol, quittèrent dès le lendemain, grâce à la confusion qui régnait dans la capitale. D'autres, dont Montjoie, l'auteur du second *Ami du roi*, réussirent à fuir vers la Suisse et l'Angleterre³⁹¹. Cependant, Du Rozoi fut arrêté dès le 12, jugé puis reconnu coupable le 25 août et exécuté le lendemain matin. Il démentit par sa mort les rumeurs qui affirmaient qu'il n'avait joint le camp royaliste que par ambition³⁹². Il laissa même une note qui devait être lue publiquement, dans laquelle il s'affirmait ravi, en tant que royaliste, de mourir en cette journée de la Saint-Louis³⁹³. Les journaux contre-révolutionnaires ne furent interdits officiellement qu'à partir du 4 décembre 1792, mais ils étaient

³⁸⁸ Louis-Marie Prudhomme, « Considérations sur la journée de Saint-Laurent », *Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et au district des Petits Augustins*, Paris, No 162, (18 août 1792), p. 274.

³⁸⁹ Jean-Clément Martin, *Op. cit.*, p. 156.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 157.

³⁹¹ Hugh Gough, *The newspaper press in the French Revolution*, Londres, Routledge, 1988, p. 87.

³⁹² Jean-Paul Bertaud, *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*, Paris, Perrin, 1984, p. 30.

³⁹³ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 88.

pratiquement inexistants depuis le 10 août. Certaines feuilles parurent clandestinement, mais la presse royaliste avait déjà été décimée³⁹⁴.

Les mois d'août et de septembre offrirent des épisodes particulièrement violents présidés par le nouveau tribunal criminel extraordinaire, créé pour juger les « crimes du 10 août³⁹⁵ », dont peu de journaux donnèrent de détails. Seul Brissot dans le *Patriote Français* s'affirma officiellement contre cette violence³⁹⁶. Alors que la Commune insurrectionnelle dirigeait Paris, des élections eurent lieu et les nouveaux représentants élus décidèrent que le 21 septembre 1792 marquait la naissance de la République française, dirigée par la Convention, c'est-à-dire une « assemblée exerçant les deux pouvoirs législatif et exécutif³⁹⁷. » Ainsi, sans véritable opposition, bien que certains comme les *Révolutions de Paris* craignaient toujours un complot contre-révolutionnaire, la France était désormais républicaine et l'ensemble de sa presse aussi.

Si depuis 1789 l'Antiquité fut utilisée afin de trouver des modèles d'institutions à recréer dans la nouvelle société française et révolutionnaire, si elle fut mise de l'avant en 1791 dans les discussions concernant le meilleur mode de gouvernement, qu'en était-il en 1792 alors que les Patriotes avaient institué un gouvernement républicain ? Comment ce changement de gouvernement affecta-t-il le recours à l'Antiquité ? Pour comprendre la période allant d'août 1792 à janvier 1793, nous avons dépouillé cinq journaux, dont trois utilisés pour les périodes précédentes, soit le *Patriote français*, les *Annales patriotiques et littéraires* et les *Révolutions de Paris*, en plus d'inclure deux autres journaux incontournables, soit *L'Ami du Peuple* de Marat et les *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*.

³⁹⁴ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 504.

³⁹⁵ Jean-Clément Martin, *Op. cit.*, p. 159.

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 164.

³⁹⁷ *Ibid.*, p. 166.

L'Antiquité au service des tyrannicides

Les débats concernant la nouvelle forme de gouvernement à adopter suite à la déchéance du roi furent peu nombreux. Ils avaient déjà eu lieu dans la presse patriote en juin et juillet 1791 suite à la fuite du roi à Varennes. Si à ce moment, certains comme Brissot ne croyaient pas le peuple français prêt à devenir républicain, le 10 août avait tout changé et la république était devenue le seul système politique envisageable. L'Antiquité qui avait servi à justifier le besoin de devenir une république fut plutôt utilisée en 1792 pour s'occuper de ce qu'il restait de la monarchie, c'est-à-dire du roi et de la famille royale. Tous les journaux ne firent pas le même usage de l'Antiquité, mais ils étaient unis par ce besoin de débarrasser la France de son tyran et ils furent tous les « fils de Brutus³⁹⁸ ». L'Antiquité servait à justifier et à légitimer les décisions concernant le procès et la peine infligée au roi. Elle leur servit, comme l'affirme Jacques Bouineau, de précédent politique³⁹⁹. Si l'Angleterre et l'exemple de Charles I^{er} furent de tous les débats sur cette question, aucun modèle anglais ne pouvait remplacer le personnage de Brutus.

Il importe ici de mettre le lecteur en garde. Les Révolutionnaires se référèrent grandement à partir de la proclamation de la République et du procès du roi au personnage de Brutus. Il en vint peu à peu à occuper une place essentielle dans la rhétorique et dans la société révolutionnaire française. Mais de quel Brutus s'agissait-il? En effet, l'histoire romaine comporte deux personnages du même nom d'une grande importance. Il y eut d'abord Lucius Junius Brutus, qui après avoir participé à l'expulsion du dernier roi romain, Tarquin le Superbe, en 509 av. J.-C. fut l'un des fondateurs et l'un des deux premiers consuls de la République romaine. Il y eut aussi,

³⁹⁸ Edith Flamarion, « Brutus ou l'adoption d'un mythe romain par la Révolution française », dans Raymond Chevalier, *La Révolution française et l'Antiquité*, Tours, Centre de recherches A. Piganiol, 1991, p. 92.

³⁹⁹ Jacques Bouineau, *Les toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique 1789-1799*, Toulouse, Association des publications d l'Université de Toulouse-le Mirail et Éditions Eché, 1986, p. 153.

quelques siècles plus tard, Marcus Junius Brutus qui fut, avec Cassius, à la tête de la conspiration qui mena à l'assassinat de Jules César en 44 av. J.-C. Comme l'affirme Édith Flamarion, à l'exception des citations où ils étaient associés explicitement à César ou Tarquin, les deux Brutus furent souvent assimilés et confondus dans la rhétorique républicaine⁴⁰⁰. D'ailleurs, cet amalgame fut fort utile aux Révolutionnaires puisqu'il permit en quelque sorte la création d'un seul Brutus, héros et vainqueur par excellence du despotisme. Il importait peu de savoir s'il s'agissait de celui qui avait chassé ou assassiné le tyran. Seul le résultat comptait, c'est-à-dire la disparition de la monarchie.

Avant même que la déchéance du roi ne soit prononcée par l'Assemblée législative, son rôle et sa personne avaient été désacralisés, permettant ainsi les attaques à son endroit. Le roi avait, selon les *Annales patriotiques*, mis une barrière entre son peuple et lui. Il le méprisait. Il fut dès lors qualifié de Tarquin⁴⁰¹. Des adresses faites à l'Assemblée furent aussi publiées en ces premiers jours du mois d'août, dans les *Annales patriotiques et littéraires*, comme dans le *Patriote français*, demandant à la Législative de se souvenir « que les Romains furent libres que lorsqu'ils eurent chassé les Tarquins, et que les Anglois ont aussi déposé une dynastie qui les opprimoit⁴⁰². » Le recours à Tarquin et à Charles I^{er} était clair pour tous ceux qui l'utilisaient. Tarquin avait été chassé et le rappel du cas du roi anglais servait de complément aux références antiques, car les Anglais avaient jugé leur roi. La menace que ces références proféraient à l'encontre de Louis XVI était tout aussi claire. Dès le 3 août 1792, le *Patriote français* rapportait des propos semblables dans une adresse des citoyens d'Avallon à l'Assemblée nationale qui expliquaient que « L'intrépide Cassius disoit au fier Brutus, son ami: *tu dors Brutus, et Rome est*

⁴⁰⁰ *Ibid.*, p. 99.

⁴⁰¹ Jean-Louis Carra, « Résumé de la conduite de Louis XVI », *Annales patriotiques et littéraires*, Paris, Buisson, No CCXX, (7 août 1792), p. 973. ;

⁴⁰² *Ibid.* « Assemblée nationale, séance du 6 août », No CCXXI, (8 août 1792), p. 975 ; « Assemblée nationale, séance du 6 août », *Patriote français*, Paris, No 1094, (8 août 1792), p.153.

dans les fers » et qui affirmaient que les Français de tout le pays leur lançaient le même message. La France était dirigée selon eux par un tyran et il était nécessaire d’agir comme les plus grands héros de la république et de mettre fin à ce régime qui était aussi despotique que le règne de Tibère⁴⁰³. La France était non seulement aux prises avec ce tyran, mais aussi avec ceux de l’Autriche et de la Prusse qui souhaitaient comme Caligula que les citoyens français n’aient qu’une seule tête pour les anéantir d’un seul coup⁴⁰⁴. Les Français se devaient donc d’imiter Rome qui avait expulsé Tarquin, la Suisse qui s’était détachée de l’Autriche, l’Amérique qui avait secoué le joug du roi de la Grande-Bretagne. Comment avaient-ils pu croire « pouvoir renverser le despotisme sans renverser le despote⁴⁰⁵ ? »

Suite à la journée du 10 août, les *Révolutions de Paris* offrirent à leurs lecteurs une description détaillée de son déroulement. Le journal de Prudhomme rapportait que ceux qui avaient pénétré dans les caves des Tuileries avaient découvert « plusieurs milliers de torches apparemment déposées là pour incendier Paris au signal du moderne Néron⁴⁰⁶. » Comme l’empereur romain à qui était attribué l’incendie de Rome, Louis XVI avait voulu s’en prendre à son peuple par le feu⁴⁰⁷. La référence à Néron pour décrire le roi avait été utilisée en 1791 et semblait alors être une comparaison démesurée par rapport au discours de l’époque. Cependant, l’association entre l’empereur romain et le roi français était pour eux désormais justifiée. Elle resta d’ailleurs très présente dans les *Révolutions de Paris*. Jusqu’à l’exécution de Louis XVI, ils surnommèrent le couple royal « Louis-Néron » et « Médicis-Antoinette⁴⁰⁸ ». La journée du 10

⁴⁰³ « Assemblée nationale, séance du 3 août », *Patriote français*, Paris, No 1091, (5 août 1792), p.145.

⁴⁰⁴ *Ibid.*, « Assemblée nationale séance du 4 août », No 1092, (6 août 1792), p. 158.

⁴⁰⁵ Louis-Marie Prudhomme, « De la conspiration royale de 1792 », *Révolutions de Paris*, No 163, (25 août 1792), p.328.

⁴⁰⁶ *Ibid.*, « Journée du 10 août », No 161, (11 août 1792), p. 236.

⁴⁰⁷ Suétone, *Vie des douze Césars*, VI, XXXVIII.

⁴⁰⁸ *Ibid.*, « Considérations sur la journée de Saint-Laurent », *Révolutions de Paris*, No 162, (18 août 1792), p. 274 ; p.281 ; p. 283 ; p. 285 ; p. 287 ; « La justice du peuple », No 165, (8 septembre 1792), p. 424 ; No 169, (6 octobre 1792). p. 81 ; « Du jugement de Louis XVI », No 171, (21 octobre 1792), p. 138.

août étant considérée par les auteurs employés par Prudhomme comme l'équivalent d'une Saint-Barthélemy des Patriotes, l'association entre Marie-Antoinette, qui aurait orchestré les préparatifs, et Catherine de Médicis n'était pas surprenante. D'ailleurs, Annie Duprat constate que le parallèle entre les deux reines s'était facilement établi grâce, entre autres, à la pièce *Charles IX* de Marie-Joseph Chénier, et qu'elle avait été reprise par les royalistes comme par les Patriotes⁴⁰⁹. Louis XVI et Marie-Antoinette étaient ainsi représentés comme un couple sanguinaire prêt à sacrifier leur peuple, ces épithètes éclairant les lecteurs quant à leurs supposées intentions. Néron et Tarquin devinrent alors les nouveaux surnoms de Louis XVI.

D'une tout autre manière, l'Antiquité servit aussi à démontrer la culpabilité du roi. En effet, les *Révolutions de Paris* publièrent dans leur numéro 163, une description de la vie que menait la famille royale au Temple. Le journaliste y assurait que « pour tuer le temps, Louis XVI (dictait) quelquefois à sa fille des passages de tragédies », qu'il lisait Tite-Live et s'efforçait de traduire Horace. L'auteur conclut à la lueur de ces informations, qu'il était instruit et qu'il connaissait lui aussi les auteurs antiques. Le roi n'était donc pas imbécile comme certains avaient souhaité le laisser entendre. Il était ainsi plus criminel et plus coupable qu'ils ne l'avaient cru jusqu'alors⁴¹⁰.

Par la suite, l'Antiquité occupa une place importante dans le discours concernant le procès du roi. Le 7 décembre 1792, le *Patriote français* rapportait qu'il pouvait regrouper en deux classes les projets concernant le mode de jugement du roi, c'est-à-dire, ceux qui voulaient tout simplement l'assassiner et ceux qui voulaient le juger. Le journal de Brissot, qui était alors à la charge de Girey-Dupré, s'indigna devant les propositions de cette première catégorie. Il appuyait plutôt Manuel qui s'était écrié à la Convention : « Brutus a assassiné César dans le sénat ; mais si

⁴⁰⁹ Annie Duprat, *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002, p. 271.

⁴¹⁰ Louis-Marie Prudhomme, « Louis XVI & dernier au Temple », *Révolutions de Paris*, No 163, (25 août 1792), p.343.

César eût été en prison, Brutus eût demandé qu'il fût entendu. Je demande que Louis soit traduit à la barre, et entendu⁴¹¹. »

Le journal de Prudhomme, quant à lui, exigeait dès les premiers jours de la Convention que le roi fût jugé, que lui et sa famille disparaissent de France, car « Brutus ne laissa dans Rome aucun allié, parent ou ami des Tarquins⁴¹²! » Bien que le personnage de Brutus fût présent avant 1792, il devint alors un lieu commun de la rhétorique républicaine. L'utilisation constante du recours à la figure de Brutus ou des Brutus, que ce soit dans les discours à la Convention ou encore dans les journaux, rendit la France entière familière avec ce héros⁴¹³. Ainsi, par la suite, Brutus fut présent partout, à la fois parmi les héros et martyrs de la Révolution, aux côtés de Marat et de Le Pelletier⁴¹⁴, mais aussi comme « patron » du bourg de Rix, dans le département de Seine et Oise, rebaptisé bourg de Brutus, dont le buste remplaça celui de St-Blaise⁴¹⁵, comme nouveau prénom à la mode⁴¹⁶, et comme modèle de vertu. De tous les personnages antiques cités à la Révolution, Brutus fut sans doute celui qui connut le plus de succès auprès de l'ensemble de la population⁴¹⁷.

Lorsque le roi fut reconnu coupable, des débats eurent lieu quant à sa sentence. À cette occasion, les députés utilisèrent à la fois les exemples romains et l'exemple anglais. Les avis furent divers et si tous furent les dignes « fils de Brutus », la peine qui devait être infligée au roi divisa les républicains français. Certains croyaient qu'il y aurait toujours un tyran pour succéder à un autre comme le démontrait Cromwell qui avait succédé à Charles I^{er}, mais que la République

⁴¹¹ « Convention, séance du 6 décembre », *Patriote français*, No 1214, (7 décembre 1792), p.655.

⁴¹² Louis-Marie Prudhomme, « Premiers jours de la Convention », *Révolutions de Paris*, No 167, (22 septembre 1792), p. 526.

⁴¹³ Edith Flamarion, *Loc. cit.*, p. 94.

⁴¹⁴ Raymonde Monnier, *Républicanisme, Patriotisme et Révolution française*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 277.

⁴¹⁵ « Convention », *Journal de la Montagne*, Paris, No 152, (1er novembre 1793), p. 1024.

⁴¹⁶ Louis-Sébastien Mercier, « Paris », *Annales patriotiques et littéraires*, Paris, Buisson, No CCCCIV, (9 février 1794), p. 1808.

⁴¹⁷ Edith Flamarion, *Loc. cit.*, p. 94.

avait succédé aux Tarquins bannis. Il était donc préférable d'imiter les Romains et de chasser Louis XVI⁴¹⁸. Manuel adopta cette vision, en expliquant que « la peine de mort n'appartient qu'à la nature » et qu'il serait d'ailleurs trop facile de tuer Louis XVI qui était déjà détruit. Cependant, il mit ses collègues en garde et affirmait : « Je jure que j'ai le poignard de Brutus, si jamais un César se présente dans le sénat⁴¹⁹ ». L'exil impliquait le risque d'un retour éventuel du roi aux côtés des forces étrangères.

Les Montagnards affirmaient que les Girondins tentaient de retarder l'exécution du roi avec diverses mesures. Certains demandèrent à ce que le peuple se prononçât sur le jugement, d'autres, comme Manuel, tentaient de convaincre leurs collègues de voter pour l'exil, d'autres encore tentaient de repousser le moment de l'exécution. Aux premiers, Robespierre répondait que le peuple s'était déjà prononcé à deux reprises sur le sujet : d'abord lorsqu'il avait pris les armes pour le détrôner, ensuite lorsqu'il imposa à la Convention de le condamner pour le salut de la patrie. À ceux qui tentaient de repousser l'exécution, il rappela « que jadis César fut soupçonné d'avoir trempé dans la conjuration de Catilina, pour avoir voulu seulement, avec un art infini, insinuer la nécessité d'ajourner la punition de ce fameux conspirateur⁴²⁰. » La menace de Robespierre apparaissait clairement au rappel de cet épisode. Alors que, comme nous le verrons, la tension entre Girondins et Jacobins était de plus en plus palpable, Robespierre se servit de cet exemple de César pour les mettre en garde. Il n'avait d'ailleurs pas à élaborer davantage. Il publia aussi en entier le discours que son ami Camille Desmoulins déclama à la Convention et qui s'avéra une fois de plus très lucide.

⁴¹⁸ « Convention, séance du 17 janvier », *Patriote français*, No 1256, (19 janvier 1793), p.73.

⁴¹⁹ *Ibid.*, p. 74.

⁴²⁰ Maximilien Robespierre, « Lettre de Maximilien Robespierre à MM. Vergniaud, Gensonné, Brissot et Guadet sur la souveraineté du peuple et sur leur système de l'appel du jugement de Louis Capet », *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*, Paris, Deuxième série No 1, (5 janvier 1793), p. 194, dans Maximilien Robespierre, *Œuvres*, Paris, Société des études robespierristes, 2011, Vol.V.

Au milieu de nous préside l'image du premier des Brutus, nous recueillons religieusement dans les ruines de l'antiquité, les vestiges les plus incertains de leurs paroles, et il a suffi de leur nom pour faire adopter, d'enthousiasme, les plus injustes motions. Différans entre nous d'opinions, nous nous accordons tous à nous disputer à l'envi le surnom de Brutus; et voilà quatre mois que 740 Brutus délibèrent gravement si un tyran n'est pas inviolable! Le Brutus de Nancy, Salle, délibère : écoutez citoyens, ce sont ses expressions : SI CE N'EST PAS SOUILLER SA MÉMOIRE D'UN RÉGICIDE ABOMINABLE ; et le Brutus de Perpignan, Biroteau ne pouvant même imaginer comment des républicains demandent la mort de Louis, PARCE QU'IL FUT ROI, appelle également cette opinion de ses ancêtres Brutus, LES CRIAILLERIES DES GRENOUILLES DE MARAIS.

Ces débats interminables de nos Brutes et de nos Cassies, à qui LE CRI DE LEUR CONSCIENCE ne permet pas de faire périr un roi parjure, qui fut à la fois César et Catilina, tout ensemble, aura eu du moins ce bon effet de permettre à ceux qu'on appeloit les tyrans de la parole, d'obtenir une fois la parole.

Si au lieu de sentir au fond de vos coeurs cette haine dont tout républicain poursuit le tyran, vous inventez pour lui un privilège, si vous ne regardez pas un trône comme un échafaud enchanté, autour duquel le brigand voit les malheureux qu'il pille et qu'il assassine, au lieu de le frapper de la hache, se prosterner et trembler à ses pieds, c'est le vil sang des esclaves, et non celui de Brutus, qui coule dans vos veines, et je vous rejette parmi ces aristocrates, ces feuellans honteux, qui, s'étant levés royalistes, se sont couchés républicains le 21 septembre⁴²¹.

Desmoulins l'avait bien saisi, tous se réclamaient des Brutus. Peu importe l'allégeance à laquelle ils se réclamaient, tous les députés de la Convention, tous ces députés républicains se considéraient comme les dignes descendants de Brutus ou des Brutus, même ceux qui cherchaient à sauver Louis XVI. En effet, alors que cet extrait du discours de Desmoulins débute en faisant appel à l'image de Lucius Junius Brutus, le fondateur de la République, il était plutôt question en seconde partie du Brutus tyrannicide. Les Conventionnels se réclamaient donc ouvertement des deux hommes romains à la fois. Cependant, pour Desmoulins, ces Girondins qui tentaient d'éviter l'exécution du roi n'étaient pas de véritables républicains et tout comme Robespierre, il les accusa de trahison, car ils ne souhaitaient pas être les émules de l'assassin de Jules César. Les

⁴²¹ Camille Desmoulins, « Opinion de Camille Desmoulins, député de Paris à la Convention nationale, sur la question de l'appel au peuple, dans le procès de Louis XVI, suivie d'une note de Poultier, député du Nord, dans son opinion sur la même affaire, insérée par Camille Desmoulins à la suite de son opinion », *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*, Deuxième série No 2, (10 janvier 1793), p. 212 – 214.

Brutus montagnards devaient démontrer qu'ils en étaient les fiers descendants et que les Girondins n'usurpaient que le nom afin d'obtenir l'aura sacrée qu'il conférait.

Le procès avait lieu et l'avenir du roi allait être décidé ; mais qu'en était-il du reste de sa famille et surtout de Philippe Égalité ? La Convention considérait qu'elle devait se prononcer elle-même quant au sort de Marie-Antoinette et de ses enfants. Philippe d'Orléans semblait être un bon républicain, mais il était de la famille des Bourbons. Il importait de s'interroger quant à l'avenir de ses membres en France. Ce fut Louvet qui aborda cette question à la Convention, qui fit d'ailleurs couler beaucoup d'encre. « Ce n'est pas moi, qui juge d'Orléans, c'est Brutus ; écoutez son discours à Collatin, neveu de Tarquin, et consul ; il semble fait pour la circonstance,⁴²² » affirma-il. Tarquin Collatinus avait contribué à chasser son oncle de Rome et avait travaillé aux côtés de Brutus afin d'instaurer la république. Cependant, les Romains « (imaginaient) que la royauté ne (sortirait) d'ici parfaitement qu'avec le dernier de la famille des Tarquins⁴²³. » Ainsi, pour le bien de la République, Tarquin Collatinus fut convaincu par Brutus de s'exiler et quitta avant même que le décret ne soit voté⁴²⁴. Louvet utilisa un exemple, qui une fois de plus, correspondait parfaitement, jugeait-il, à la situation à laquelle la France était confrontée. De plus, ce rappel de l'histoire romaine nécessitait qu'il ait bien connu l'ouvrage de Tite-Live. Le débat concernant Philippe d'Orléans était en fait relié au danger que représentait la popularité de ce prince de sang, comme le rappelait Buzot à la Convention. Il proposa lui aussi d'imiter les Romains⁴²⁵.

Robespierre s'investit aussi dans le débat. Il avoua avoir d'abord embrassé l'idée, mais s'en être très vite éloigné lorsqu'il s'aperçut que ceux qui l'applaudissaient le plus fermement

⁴²² « Convention, séance du 16 décembre », *Patriote français*, No 1225, (18 décembre 1792), p.697.

⁴²³ *Ibid.*, p. 698.

⁴²⁴ Tite-Live, *Histoire romaine*, II, 2, traduction par M. Nisard, Tome I, Paris, 1864.

⁴²⁵ Jean-Louis Carra, « Convention – Séance du 16 décembre », *Annales patriotiques et littéraires*, Paris, Buisson, No CCCLII, (17 décembre 1792), p. 1572.

étaient aussi ceux qui combattaient pour repousser l'exécution de Louis XVI⁴²⁶. Il aborda ensuite la question d'un angle différent. Plutôt que de regarder Rome, il se tourna vers Athènes et vers quelques cités grecques, dont Argos et Syracuse. La Grèce n'avait d'ailleurs été que très peu présente dans tout le débat entourant le roi depuis le mois d'août. Robespierre élaborait alors sur l'ostracisme et sur les éléments qui le constituaient. Premièrement, seul le peuple réuni pouvait l'appliquer et juger si tel ou tel individu était suspect et alors passible d'exil. L'auteur trouvait étrange que des députés français, à qui le seul mot de démocratie faisait horreur, pussent envisager une telle mesure. Deuxièmement, à Athènes, l'ostracisme était soumis à des règles strictes. Il ne pouvait être exercé que tous les cinq ans, par vote et contre un seul homme. En France, ceux qui souhaitaient l'établissement de cette mesure ne désireraient pas s'en tenir à ces règles et si l'ostracisme fonctionna bien à Athènes, ce ne fut pas le cas à Syracuse où les abus furent multiples, ce que redoutait grandement Robespierre⁴²⁷. Ainsi, l'exemple grec bien que partiellement positif servait à détruire l'argument girondin tiré de l'histoire romaine. Il continua d'ailleurs son raisonnement en affirmant qu'il y avait d'énormes différences entre l'an premier de la République romaine et l'an premier de la République française. Il cherchait ainsi à nuancer le consensus girondin sur la similitude des situations⁴²⁸. Il conclut en affirmant que lorsque Brutus fit cette demande à Collatin, Tarquin avait déjà été chassé de Rome, ce qui n'était toujours pas le cas de Louis XVI⁴²⁹.

Le journal de Prudhomme se montra prudent dans ce débat. Il offrit à ses lecteurs le récit de l'épisode de Tarquin Collatin qu'il avait recueilli chez Tite-Live. Il affirmait toutefois que d'autres auteurs avaient plutôt affirmé que Collatin avait été chassé suite à la découverte d'un

⁴²⁶ Maximilien Robespierre, « Sur la proposition faite de bannir tous les Capets », *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*, Première série No 11, (28 décembre 1792), p. 160-161.

⁴²⁷ *Ibid.*, « De l'Ostracisme », p. 168-169.

⁴²⁸ *Ibid.*, p. 170.

⁴²⁹ *Ibid.*, p. 171.

complot qu'il tramait. Le journaliste des *Révolutions de Paris* conclut alors que si la deuxième version était véridique, le rapprochement avec le cas des Bourbons était impossible. Si la véritable histoire était celle rapportée par Tite-Live, le lien entre les deux situations était illusoire. La France était plus éclairée que Rome et que les Bourbons ne représentaient aucun danger puisqu'ils appuyaient la République française⁴³⁰. L'auteur s'efforça donc d'offrir à ses lecteurs l'inspiration du débat pour finalement détruire l'argument mis de l'avant par Louvet et Buzot.

Dès août 1792, toute la question entourant la situation du roi déchu fut teintée par les civilisations antiques et par les réminiscences du procès de Charles I^{er}. Les références furent cependant plus génériques, comme l'avait remarqué Desmoulins dans son discours. Ils furent tous « fils de Brutus », mais ils furent aussi divisés par leurs allégeances politiques. Il s'agit d'ailleurs d'une tendance qui devient évidente lorsque nous nous attardons aux références antiques de la période en dehors du débat concernant le roi. Ce besoin d'éliminer tout ce qui les rattachait à l'Ancien Régime nécessitait aussi des exemples qui légitimaient leurs décisions et leurs actions, ainsi que l'explique Flamarion. Ils avaient condamné le chef de l'État choisi par Dieu, le père de la nation française. Ils utilisaient la figure de Brutus pour justifier l'acte du régicide qui avait été jusque-là le crime le plus ignoble⁴³¹. Les députés de la Convention avaient ainsi cherché chez les Anciens des exemples qui confortaient leurs actions. Bouineau parle ici d'une Antiquité-sécurité⁴³². Si cette rhétorique fut reprise dans les journaux principalement grâce à la reproduction des discours, elle fit aussi des journalistes des « fils de Brutus ». Ainsi, les écrivains des *Révolutions de Paris* avaient utilisé leur rôle d'« orateurs patriotes » afin d'appeler, puis d'applaudir le tyrannicide.

⁴³⁰ Louis-Marie Prudhomme, « Sur l'exil de la famille des Bourbons », *Révolutions de Paris*, No 180, (22 décembre 1792), p. 577-579.

⁴³¹ Édith Flamarion, *Loc. cit.*, p. 106.

⁴³² Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 156.

L'Antiquité comme arme contre ses adversaires politiques

Les journaux étudiés pour la période d'août 1792 à janvier 1793 ne peuvent plus être regroupés selon le schéma de contre-révolutionnaires, modérés et radicaux. Il serait plus juste de désormais parler des journaux ayant des affinités avec les Girondins ou la Montagne. Ainsi, nous retrouvons dans ce premier groupe les journaux de Brissot et de Carra soit le *Patriote français* et les *Annales patriotiques et littéraires*, et dans le second, les journaux de Jean-Paul Marat et de Maximilien Robespierre, *L'Ami du peuple* et les *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*. Ces quatre périodiques jouèrent un rôle de premier plan à cette période. À cette époque, le périodique de Carra était l'un des plus lus et il l'était surtout dans les provinces où il influençait beaucoup l'opinion⁴³³. Quant au journal de Brissot, il reflétait parfaitement les idées adoptées par les Girondins, aussi appelés Brissotins⁴³⁴. Du côté montagnard, le journal de Marat était un incontournable et l'implication de Marat dans certains scandales de l'époque nécessitait son étude. De même, les *Lettres de Maximilien Robespierre*, bien que d'un style plutôt pamphlétaire, exposaient la doctrine de la Montagne et servaient surtout à lutter contre la Gironde⁴³⁵. Ils publiaient des articles de Robespierre, mais aussi ses discours à la Convention. En plus de ces journaux bien ancrés au sein des idéaux de leurs factions respectives, nous avons de nouveau utilisé les *Révolutions de Paris* qui ne s'inscrivent pas véritablement dans l'un ou l'autre des camps, à la limite entre les deux, prêts à accepter les idées qu'ils croient favorables à la Révolution et à la République. Bien que Hugh Gough affirme que Prudhomme tentait de se

⁴³³ Raymonde Monnier, « Jean-Louis Carra (1742-1793) Parcours d'un révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], No 328, (avril-juin 2002), mis en ligne le 11 mai 2006, consulté le 13 juin 2012. URL : <http://ahrf.revues.org/2262>; Paragraphe 5.

⁴³⁴ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 91.

⁴³⁵ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 505.

distancier du radicalisme qu'il avait adopté à ses débuts⁴³⁶, le ton et l'ambition du journal semblent être demeurés les mêmes.

Depuis le 10 août 1792, les journalistes de Prudhomme n'avaient cessé de mettre en garde leurs lecteurs contre les dangers d'une guerre civile. Ils félicitaient le peuple de s'être enfin levé et d'avoir agi. Ils rassuraient leurs lecteurs quant aux proscriptions qui étaient un devoir, car elles ne devaient pas être associées à celles de Sylla et de Marius⁴³⁷. Il ne s'agissait pas d'une guerre civile semblable à celle qui avait opposé César et Pompée. Ce qui se produisait en France n'était pas l'œuvre de factieux, mais l'œuvre de la « sainte colère de la patrie » qui détruisait pour toujours le despotisme. La comparaison avec des épisodes bien connus de l'Antiquité avait cette fois pour but de démontrer les différences qui existaient et de prouver que cette guerre civile était nécessaire et justifiée⁴³⁸. À tous les ennemis de la Révolution, le journal de Prudhomme s'écriait « *Discite justitiam, moniti, & non temnere plebem* » citation tirée de l'*Énéide* de Virgile. Il y avait remplacé le dernier mot qui était originalement « *divos* » (dieux) par « *plebem* », ce qui se traduit par « Apprenez la justice juste et à ne pas mépriser le peuple.⁴³⁹ » Cette réappropriation de Virgile qualifiait bien l'attitude des *Révolutions de Paris* à l'égard de tous les hommes de la Révolution.

La lutte entre les Girondins et la Montagne, qui comptait énormément de Jacobins, devint évidente dès le lendemain de la proclamation de la République française. En effet, les *Annales*

⁴³⁶ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 91.

⁴³⁷ À Rome, les proscriptions consistaient en la publication d'une liste de noms de citoyens déclarés hors la loi. Leurs biens étaient confisqués et remis à l'état. Sous Sylla, puis par la suite sous Marc Antoine et Octave, les proscriptions devinrent une manière de se débarrasser de leurs ennemis et d'acquérir leurs biens. Bien que les événements d'août et de septembre 1792 n'étaient pas sans rappeler ces épisodes de l'histoire romaine, les Révolutionnaires s'en distancèrent puisque Sylla et Marc Antoine étaient des despotes alors qu'ils agissaient pour le bien de la République. Ils ne souhaitaient que la purger des ennemis qui se trouvaient toujours en son sein. ; Marcel Le Glay, *Rome. I. Grandeur et déclin de la République*, Paris, Perrin, 2005. p. 300-303.

⁴³⁸ Louis-Marie Prudhomme, « Considérations sur la journée de Saint-Laurent », *Révolutions de Paris*, No 162, (18 août 1792), p. 284.

⁴³⁹ *Ibid*, « La justice du peuple », No 165, (8 septembre 1792), Paris, p.425.

patriotiques et littéraires publiaient que, lors de la séance du 21 septembre, c'est-à-dire le jour même de la proclamation, M. Cambon avait confirmé à l'Assemblée qu'une calomnie se répandait en ses murs. Un parti se préparait à « la création d'une dictature, d'un triumvirat⁴⁴⁰ ». Les députés devaient rassurer l'opinion publique qu'un tel danger n'existait pas. La magistrature de la dictature avait permis à la fin de l'époque républicaine, à des hommes tels que Sylla et César de s'emparer du pouvoir suprême. Quant au triumvirat, il s'agissait d'un accord confidentiel entre trois hommes influents qui cherchaient à prendre la tête de la République, comme ce fut le cas lors du premier triumvirat entre Pompée, Crassus et Jules César ou lors du second, entre Marc Antoine, Lépide et Octave⁴⁴¹. Il s'agissait de deux moyens de s'emparer du pouvoir suprême des mains d'une assemblée de députés élus pour qu'il ne se retrouve que dans celles d'une poignée d'individus. Alors que la République venait tout juste d'être proclamée, certains affirmaient que ce danger planait déjà sur la France.

Ce qui avait été qualifié de rumeur par Cambon, ne l'était plus dès le début du mois d'octobre. Avec tous les bouleversements qu'avait connus la France au cours des semaines qui avaient précédé, c'était la crainte d'un éventuel usurpateur du pouvoir qui avait pris le dessus. Le journal de Prudhomme se faisait rassurant quant à la guerre interne, car les autres journalistes l'associèrent avec les guerres civiles romaines. C'était grâce à elles que Jules César avait pu s'emparer du pouvoir, d'abord au sein du triumvirat aux côtés de Pompée et de Crassus, puis à titre de dictateur perpétuel de la République romaine. Dès la proclamation de la République, les Girondins misèrent sur cette peur et l'utilisèrent à leur avantage. Mais qui avait donc assez

⁴⁴⁰ Jean-Louis Carra, « Convention nationale séance du 21 septembre », *Annales patriotiques et littéraires*, Paris, Buisson, No CCLXVI, (23 septembre 1792), p. 1187.

⁴⁴¹ Marcel Le Glay, *Ibid.*, p. 319.

d'ambition pour créer un triumvirat français ? Robespierre, Danton et Marat⁴⁴². Les *Révolutions de Paris* ne concevaient pas que telles rumeurs puissent préoccuper autant la République naissante qui était pourtant attaquée par ses ennemis extérieurs.

La république a été décrétée d'hier, & l'on nous parle de dictature, de protectorat ! Quand Brennus ou Annibal étoit aux portes de la capitale du monde, le sénat au capitol, consuma-t-il des journées entières à entendre ses membres s'accuser réciproquement d'aspirer au triumvirat ?

Députés à la convention, s'il est parmi vous des ambitieux, des Marius ou des Sylla, des Catilina ou des Jules-César, ne perdez pas le temps à les accuser vaguement⁴⁴³.

Ils reprenaient donc une fois de plus l'Antiquité afin d'illustrer la situation française, qui devait imiter les Romains et agir sur ce qui se produisait plutôt que sur ce qui pourrait se produire.

Cependant, si les Girondins firent grand usage de cette peur, c'est qu'elle avait des fondements. En effet, ici entre en scène Jean-Paul Marat. Il utilisa très peu de références antiques dans les numéros de son *Ami du peuple*, qu'il avait renommé *Journal de la République française*. Martin et Dubuisson n'hésitent toutefois pas à le nommer aux côtés de Desmoulins lorsqu'ils discutent des journalistes empreints d'Antiquité⁴⁴⁴. L'échantillon sélectionné ne laisse pas véritablement transparaître cet intérêt pour les civilisations antiques. Cependant, dans quelques numéros, et ce, depuis les débuts de la Révolution⁴⁴⁵, il avait mis de l'avant l'idée que le peuple français pourrait bénéficier de la nomination de chefs, un dictateur, un tribun militaire ou un triumvirat, qui auraient pour mission d'abattre les conspirateurs. Il s'agissait du seul moyen de sauver la patrie⁴⁴⁶. Afin d'éviter que des hommes impurs ne puissent s'emparer ainsi du pouvoir,

⁴⁴² Louis-Marie Prudhomme, « De l'esprit actuel de Paris », *Révolutions de Paris*, No 167, (22 septembre 1792), p.516.

⁴⁴³ *Ibid.*, « Bruits de dictature & de triumvirat », *Révolutions de Paris*, No 168, (29 septembre 1792), Paris, p. 13.

⁴⁴⁴ Paul-M. Martin, *Loc. cit.*, p. 226 ; Michel Dubuisson, « La Révolution française et l'Antiquité », conférence faite dans le cadre de « Faculté ouverte — Entretiens sur l'Antiquité gréco-romaine », Université de Liège, (29 novembre 1989), p. 6.

⁴⁴⁵ Jean-Paul Marat, *Journal de la République française*, No 5, (29 septembre 1792), p. 2.

⁴⁴⁶ *Ibid.*, No 40, (8 novembre 1792), p. 7-8.

Marat considérait que ce dictateur ou ce tribun n'aurait aucune autre autorité que celle d'éliminer les conspirateurs. De plus, leur mandat ne durerait qu'un seul jour⁴⁴⁷. Le journaliste eut à éclaircir son idée à maintes reprises durant les mois d'octobre et de novembre 1792. Cet emprunt d'institutions associées à des épisodes très connus de l'histoire romaine offrit aux ennemis de Marat l'opportunité de nuire à sa réputation.

Il fit d'ailleurs un discours à la Convention à ce sujet où il débuta en disculpant d'emblée ses collègues Danton et Robespierre qui s'étaient toujours affichés contre cette idée de dictature. Il était ainsi seul à mettre ces idées de l'avant, mais il n'avait jamais affirmé vouloir occuper ces postes, contrairement à ce que les Girondins sous-entendaient⁴⁴⁸. Ce discours fut aussi publié dans les *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*⁴⁴⁹ dont l'auteur eut aussi à se défendre à la Convention des accusations qui avaient été lancées à son égard.⁴⁵⁰ Il traduisit alors « toutes ces idées romaines, un peu disparates, par le mot de pouvoir suprême ⁴⁵¹ » car ses adversaires utilisaient la confusion de tous ces termes pour amplifier la peur qui leur était reliée. Robespierre ne s'inquiétait aucunement de ces attaques, car

les intrigues disparaissent avec les passions qui les ont enfantées; les grandes sanctions et les grands caractères restent seuls. Nous ignorons les noms des factieux qui assailloient de pierres Caton dans la tribune du peuple romain et les regards de la postérité ne se reposent que sur l'image sacrée de ce grand homme⁴⁵².

L'histoire romaine démontrait que les viles accusations contre un représentant du peuple vertueux ne pouvaient avoir d'impact réel sur sa réputation. L'Antiquité servait ainsi à la fois de

⁴⁴⁷ *Ibid.*, No 41, (9 novembre 1792), p. 2.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, No 5, (29 septembre 1792), p. 2.

⁴⁴⁹ Maximilien Robespierre, « Suite du tableau des opérations de la Convention nationale », *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*, Première série No 2, (26 octobre 1792), p. 41.

⁴⁵⁰ *Ibid.*, « Suite du tableau des opérations de la Convention nationale », Première série No 3, (2 novembre 1792), p.47-48.

⁴⁵¹ *Ibid.*, « Réponse de Maximilien Robespierre, à l'accusation de M. Louvet, devant la Convention nationale » Première série No 4, (9 novembre 1792), p. 79.

⁴⁵² *Ibid.*, p. 87.

moyen pour attaquer Marat et Robespierre, mais aussi de moyen pour eux de se défendre. Le 31 octobre 1792, le *Patriote français* rapportait que Louvet avait prononcé un discours qui nécessitait un très grand courage, plus que « Cicéron n'en déploya (...) dans le sénat romain, en apostrophant l'anarchiste Catilina et l'ambitieux Antoine⁴⁵³ ». Les prétentions des deux députés français étaient ainsi induites en leur apposant les noms de ces deux hommes politiques romains.

Les *Révolutions de Paris* croyaient quant à elles que Robespierre avait toute la vanité de Cicéron, avec lequel il aimerait sans doute être comparé, mais qu'il était évident pour quiconque connaissant son caractère et ses manières dures, qu'il n'était pas fait pour être tribun du peuple. Marat n'était pas plus qualifié pour le poste. Quant à Danton, l'auteur jugeait qu'il ne voudrait jamais occuper l'un de ces rôles afin d'être en mesure de travailler librement pour le bien de sa nation⁴⁵⁴. En outre, ces accusations d'ambition à la dictature, que les journalistes de Prudhomme jugeaient ridicules, ne furent que l'une des attaques du parti Girondin à l'encontre des Montagnards et de Robespierre plus particulièrement.

Le *Patriote français* publia aussi son appréciation d'un portrait de Robespierre composé par Olympe de Gouges. Elle en avait reproduit un portrait ressemblant à un trait près :

elle accorde à ce harangueur une *connaissance parfaite des révolutions, de la vie et des mœurs des grands conquérans*, - et il n'y a pas d'homme plus ignorant, plus étranger à l'histoire ancienne et moderne, et à toute espèce de science que Robespierre ; c'est un faiseur de phrases, et voilà tout son talent ; malheureusement ces phrases seront souvent ennuyeuses⁴⁵⁵.

Cette critique de la connaissance de l'histoire aussi bien antique que moderne pourrait surprendre. Cependant, comme les Républicains français, et Robespierre en particulier, s'en servaient

⁴⁵³ « Convention, séance du 29 octobre », *Patriote français*, No 1178, (31 octobre 1792), p.498.

⁴⁵⁴ Louis-Marie Prudhomme, « Sur la réponse de Robespierre », *Révolutions de Paris*, No 174, (10 novembre 1792), p. 297.

⁴⁵⁵ « Réponse à la justification de Maximilien Robespierre, par Olympe de Gouges », *Patriote français*, No 1200, (22 novembre 1792), p. 592.

énormément pour illustrer leurs propos, elle minait donc la qualité de leurs argumentaires. Cette accusation de n'être qu'un « faiseur de phrase » avait aussi pour but de détruire ce qu'avaient été les orateurs patriotes de 1791. En effet, dans un extrait d'un ouvrage de Bancal publié dans le *Patriote français*, l'auteur, et le journal ayant choisi de le publier, affirmaient que le temps des discours à la Démosthène était terminé, que c'était perdre le temps de la patrie; que « la science des Cicéron n'est pas celle des Lycurgue » ; que les membres de la Convention se devaient d'agir en législateurs plutôt qu'en orateurs⁴⁵⁶. Cette critique fut d'ailleurs répétée et généralisée quelques jours plus tard lorsque le journal publia une supposée lettre d'un émigré au sujet de Robespierre et Desmoulins dans laquelle il affirmait à son lecteur :

Ton Camille Desmoulins, dont tu m'a fait un si pompeux éloge, n'est qu'un maigre écolier, soumis à la férule de Robespierre, qui lui dicte son thème, citant quelques-fois les Romains devant Chabot, qui ne les connoit que par oui-dire, et qui, dans une séance des jacobins, attribuoit les faisceaux à Épaminondas et faisoit naître Antoine sur les bords du Scamandre⁴⁵⁷.

C'était à l'ensemble des Jacobins, des Montagnards, que ces écrits s'en prenaient. Ils leur reprochaient de mélanger l'histoire romaine et l'histoire grecque, d'attribuer par exemple, les faisceaux des licteurs romains au général thébain Épaminondas, et donc, d'utiliser l'Antiquité de façon erronée, de n'avoir qu'une connaissance très sommaire de cette période à laquelle ils aimaient tant se référer.

Cette lutte de factions n'émanait toutefois pas seulement du côté girondin. Elle fut aussi reprise par Robespierre. Les attaques de ce dernier à l'endroit de nombreux Brissotins, dont Brissot, Vergniaud, mais surtout son ancien ami Pétion, abondèrent dans son journal. Il utilisa beaucoup l'Antiquité pour répondre à certaines références qui se trouvaient dans les critiques

⁴⁵⁶ « Fragmens sur la convention, tiré d'un ouvrage de Bancal », *Patriote français*, No 1226, (19 décembre 1792), p. 704.

⁴⁵⁷ « Lettre d'un émigré à F....D...sur Robespierre », *Patriote français*, No 1204, (26 novembre 1792), p.608.

formulées à son égard. Ainsi, répondait-il à Gensonné, « le plus spirituel des (...) quatre » qui avait jeté au milieu de « grossières diatribes, une saillie ingénieuse, comme une fleur sur du fumier. »

Il compare les citoyens de la montagne aux oies du Capitole. Il est érudit M. Gensonné : mais il ne fait pas toujours un usage heureux de son érudition. Les oies du Capitole ont sauvé la patrie ; sentinelles vigilantes, inspirées par les dieux, elles criaient fidèlement à l'approche des brigands et des ennemis; voilà des circonstances qu'il étoit mal-adroit de rappeler⁴⁵⁸.

La comparaison avec les oies du Capitole fait sourire. Ce rapprochement entre les citoyens de la Montagne et les oies devait nécessairement être positif pour ces premiers, car aucun épisode négatif ne leur était associé. La tentative de Gensonné s'avéra complètement futile. Robespierre rétorqua ensuite à Vergniaud qu'il était incompréhensible qu'il s'indignât que quiconque puisse proposer l'idée d'une loi agraire, alors qu'il désirait être comparé aux frères Gracques qui avaient mis cette idée de l'avant chez les Romains. Robespierre maniait très souvent les références antiques dans ses discours et dans son journal pour répliquer à des interprétations erronées de ses adversaires. Il le fit à de multiples reprises lors de ses réponses à Pétion. Il conclut d'ailleurs l'une de ces dernières en lui répliquant :

Je me souviens encore de la définition que Cicéron donne de l'orateur : *Vir probus, dicendi peritus*: je n'aime point les applications: je vous laisse le soin de décider vous-mêmes, si vous pouvez, en conscience, vous approprier, ou la définition entière, ou même la moitié de la définition⁴⁵⁹.

Le début de la citation semblait laisser entendre qu'il se souvenait de cette fameuse phrase de Cicéron parce qu'il l'avait rencontré lors de ses études. Entre août 1792 et janvier 1793 l'Antiquité fut surtout une arme rhétorique contre ses ennemis politiques et contre la monarchie,

⁴⁵⁸ Maximilien Robespierre, « Lettre de Maximilien Robespierre à MM. Vergniaud, Gensonné, Brissot et Guadet sur la souveraineté du peuple et sur leur système de l'appel du jugement de Louis Capet », *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettants*. Paris, Deuxième série No 1, (5 janvier 1793), p. 198.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 191.

mais elle leur permit aussi de mesurer la grandeur de la France grâce aux comparaisons avec les civilisations antiques.

Ainsi, Robespierre s'enthousiasmait devant les actions des Marseillais aussi courageux que les Spartiates lors de la journée du 10 août⁴⁶⁰. Il croyait qu'aucune autre cause que l'égalité, la justice et la raison ne pouvaient inspirer autant de courage et enfanter « tous ces miracles de l'héroïsme supérieurs à tout ce que l'histoire nous raconte de la Grèce et de Rome⁴⁶¹ ! » Dans son résumé des actions et des discours ayant eu lieu à la Convention, le *Patriote français* publiait que le ministre des Affaires étrangères avait rapporté les paroles tenues par les généraux français au roi de Prusse. Ils ne pouvaient y avoir de propositions et de négociations entre eux tant que des troupes ennemies occuperaient le territoire français. « O Romains ! nous n'avons plus rien à vous envier⁴⁶² » s'exclamait alors Robespierre. De même, les *Révolutions de Paris* affirmaient : « Rome dans toute sa force, dans tout son éclat, n'approchoit point de la république française à l'époque où nous sommes⁴⁶³. » Ainsi, bien qu'une telle rhétorique était déjà omniprésente avant la proclamation de la République, elle s'amplifia après celle-ci. Si cette elle se retrouvait aussi bien chez les Girondins que chez Robespierre ou dans les *Révolutions de Paris*, elle ne convainquit aucunement Marat. Ce dernier se moquait plutôt de ces hommes qui croyaient avoir atteint la grandeur des hommes de l'Antiquité, en leur rappelant d'être d'abord d'honnêtes hommes et qu'après ils pourraient être « des Camille, des Régulus, des Catons⁴⁶⁴ » s'ils le pouvaient, affirmation qu'il réitéra plus d'une fois⁴⁶⁵. Il n'était d'ailleurs pas non plus satisfait de la république française. « Nous nous disons républicains, et nous croyons l'être : j'ignore de

⁴⁶⁰ Maximilien Robespierre, « Sur l'arrivée des marseillois à Paris », *Le défenseur de la Constitution*, Paris, No 11, (Août 1792), p. 336.

⁴⁶¹ *Ibid.*, No 12, (Août 1792), p. 358-359.

⁴⁶² « Convention, séance du 26 septembre », *Patriote français*, No 1144, (27 septembre 1792), p. 355.

⁴⁶³ Louis-Marie Prudhomme, « État moral de Paris », *Révolutions de Paris*, No 173, (3 novembre 1792), p. 235.

⁴⁶⁴ Jean-Paul Marat, *Journal de la République française*, No 17, (11 octobre 1792), p. 3.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, No 28, (22 octobre 1792), p. 7 ; *Ibid.*, No 48, (17 novembre 1792), p. 4.

quelle république, si ce n'est que celle de Carthage, ou tout étoit vénal, jusqu'à l'honneur. Que nous sommes loin d'avoir les moeurs et les vertus républicaines⁴⁶⁶ ! »

Nous devons cependant souligner que si les références semblent tout de même nombreuses pour cette période, elles étaient surtout présentes dans les résumés des discours prononcés à la Convention dans les journaux girondins. Ceux-ci comportaient beaucoup moins d'articles d'opinions que pour les périodes précédentes. Alors qu'elles étaient très peu nombreuses dans le journal de Marat, elles se retrouvaient chez Robespierre à la fois dans ses discours retranscrits ou dans des réponses à des lettres de gens proches des Girondins. Ainsi, mis à part quelques exceptions, les références n'avaient plus pour but d'aider le peuple à comprendre comment fonctionnaient la Révolution, la République. Elles servaient très souvent à détruire les arguments de ses adversaires politiques. Elles n'étaient pas employées dans le but d'instruire ou de diriger le peuple, mais plutôt pour influencer les autres membres de la Convention. La presse de 1792 différait de celle de 1791 et l'élimination de la presse contre-révolutionnaire et les limites qui s'établirent lentement autour de la liberté de la presse semblaient déjà avoir sur elle un impact important. Les références antiques pour 1792 furent utilisées de la même manière par les journaux girondins comme par ceux affiliés à la Montagne. Claude Mossé parle de l'Antiquité comme « moyen de traduire les conflits⁴⁶⁷ », c'est-à-dire, pour s'attaquer l'un l'autre, à la manière des factions qui s'attaquaient au sein du sénat romain à la fin de la République. Le caractère simpliste et la pauvreté des références remarqués par Bouineau fait son apparition en 1792 et 1793⁴⁶⁸. Il n'est alors mention que des quelques mêmes personnages et épisodes repris par tous les partis et de manière très manichéenne.

⁴⁶⁶ *Ibid.*, No 23, (17 octobre 1792), p. 1.

⁴⁶⁷ Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 91.

⁴⁶⁸ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 272

Nous devons, pour conclure sur cette période, nous attarder à un article unique des *Révolutions de Paris*, s'intitulant « À la république française pour l'année 1793 ». Seules les *Révolutions de Paris* conservèrent les mêmes particularités, le ton, la même utilisation de l'Antiquité qu'en 1789. Si depuis août 1792, Louis XVI avait été détrôné, si son procès était en cours, si la République avait été instaurée, tout n'allait pas pour le mieux dans le meilleur des mondes et les Français devaient en prendre conscience. Plutôt que de simplement écrire un article qui décrivait ce qui avait bien été entrepris en 1792 et ce qui devait être amélioré, le journal de Prudhomme préféra s'adresser à eux ainsi :

Si Caton le censeur, dont nous avons plusieurs fois évoqué l'ombre vénérable, sortoit de sa tombe au bruit de notre révolution, & quittant Rome indigne de posséder plus long-temps sa cendre, venoit parmi nous, visitoit nos campagnes, parcouroit nos cité, quelle idée prendroit-il de notre république naissante ? Il nous semble l'entendre s'écrier de cette voix dure et prophétique qui gourmanda si long-temps les vices de sa patrie :

France, tu veux être libre : ou sont tes mœurs ? tu renfermes de bons principes, beaucoup de lumières, plus que n'en eut jamais mon pays ; mais du moins mon pays avoit, de mon temps, ce qui n'est pas ici & ce qui n'y sera peut-être jamais, un fond de patriotisme capable de persévérance. Français ! depuis que vous êtes en révolutions, qu'avez-vous fait ? Presque rien en comparaison de ce qui vous reste à faire, & vous n'avez qu'un an pour remplacer ce que vous avez détruit en quatre années. Oui, si votre résolution n'est pas close chez vous, pour vous, dans le cours de cette année 1793, vous en perdez tout le fruit; vous n'en aurez cueilli que les épines. Écoutez-moi. Je n'ai jamais flatté mes concitoyens ; les morts sont cosmopolites : je vais dire vos fautes de 1792, & tracer votre conduite de 1793⁴⁶⁹.

Avant de s'attarder aux propos des *Révolutions de Paris*, il importe de présenter le personnage de Caton. À l'instar des Brutus, il y eut deux hommes politiques d'une grande importance au cours de l'histoire romaine qui portèrent le nom de Caton. Il y eut d'abord Caton l'Ancien ou Caton le Censeur à travers duquel le journaliste de Prudhomme s'exprimait. Il fut entre autres élu au censure en 184 av. J.-C., période durant laquelle il s'appliqua à la réforme des mœurs relâchées

⁴⁶⁹ PRUDHOMME, Louis-Marie. *Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et au district des Petits Augustins*. « À la république française pour l'année 1793 ». No 182, 5 janvier 1793. Paris, p. 274. p. 50.

des Romains, mais surtout de la noblesse. Il fut aussi connu pour sa célèbre exclamation « *Carthago delenda est* », qui se traduit par « il faut détruire Carthage » qu'il proférait lorsqu'il était consulté sur n'importe quel sujet. Il s'était rendu à Carthage et y avait remarqué la rapide croissance de la ville. Il affirmait qu'il était du devoir de Rome de la détruire avant qu'elle n'en vienne à l'attaquer⁴⁷⁰. Le second Caton est connu sous le nom de Caton d'Utique. Il s'agissait de l'arrière-petit-fils de Caton l'Ancien et il conserva le même amour sans borne pour sa patrie, la République et pour la vertu que son aïeul. Il s'associa à Pompée dans sa lutte contre Jules César. Il ne se remit toutefois pas de la victoire de ce dernier et préféra se donner la mort que de vivre sous le despotisme⁴⁷¹. Les deux Caton possédaient donc eux aussi des qualités chères aux Français républicains. Ils se servirent donc des deux hommes politiques romains de la même manière qu'ils se servaient des Brutus, c'est-à-dire bien souvent amalgamés, à moins d'être associés à Carthage dans le cas du premier ou à César ou Brutus dans le cas du second. Les deux Caton représentaient un idéal de vertu parfait qui interpella Robespierre et les Montagnards qui l'appuyaient. En effet, la France républicaine devait, selon eux, être élaborée à partir de la vertu et les Français devaient s'inspirer de personnages tels que les Caton et les Brutus pour atteindre cet idéal du citoyen vertueux.

Dans cet article des *Révolutions de Paris*, bien que ce fût Caton qui s'adressait aux Français, le texte ne comportait que très peu de références antiques. Il expliquait qu'ils devaient redistribuer les terres des émigrés aux veuves et aux enfants des soldats morts pour la patrie ; qu'ils devraient demeurer sur leur garde quant à la lenteur du procès de Louis XVI qui ne pouvait que les amener vers une guerre civile, car chaque heure perdue redonnait plus de partisans au royalisme ; que s'ils étaient des hommes libres, ils se devaient de cesser de ramper devant leurs

⁴⁷⁰ HOWATSON, C. « Caton », dans *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, p. 189.

⁴⁷¹ Plutarque, *Vie de Caton d'Utique*, 67-73.

prêtres ; qu'ils devaient prendre soins de leurs défenseurs qui ne finiraient que par être découragés et que les hommes des villes épuisés par les sacrifices s'apercevraient qu'ils n'étaient ni plus libres, ni plus heureux que sous l'Ancien Régime. À tous ces problèmes, « Caton » affirmait que la solution était de cesser de faire traîner la révolution en longueur et surtout que les citoyens se devaient de se montrer vertueux. Le journal de Prudhomme traçait un portrait à la fois alarmiste et réaliste de la France républicaine. Elle était menacée par des dangers provenant de toutes parts. Il ne semblait pas du tout convaincu par les magistrats élus qui tardaient beaucoup trop à se prononcer sur le cas du roi. Mais pourquoi fit-il ces critiques et ces recommandations à travers du personnage de Caton l'Ancien ? D'abord, l'article remettait en doute plusieurs éléments du système politique instauré en 1792. L'utilisation d'un personnage devait être privilégiée afin de se protéger des critiques. Ensuite, le personnage de Caton ne fut sans doute pas choisi au hasard, car il s'agit du Caton qui, censeur, s'appliqua avec acharnement à la réforme des mœurs relâchées des Romains⁴⁷². Il s'agissait sans doute du personnage idéal pour tenir de tels propos. Il y eut très peu d'articles aussi alarmistes en ce début d'année alors que tous se préoccupaient du procès du roi. Les *Révolutions de Paris* offrirent donc la seule critique aussi importante des journaux étudiés et nous pouvons supposer qu'elle aurait sans doute été davantage remarquée si elle avait été plus directe. Cette utilisation de l'Antiquité, cette pratique de faire parler certains personnages antiques pour critiquer la France républicaine s'accrut par la suite avec Desmoulins.

⁴⁷² HOWATSON, C. « Caton », dans *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*, p. 189.

La Terreur et la vertu (1793-1794)

Lorsque s'ouvre notre quatrième et dernière période qui s'étend d'octobre 1793 à avril 1794, l'opposition et la rivalité avec les Girondins n'existaient déjà plus. En effet, à la fin mai et au début de juin 1793, la Montagne et les sans-culottes se réunirent en comité insurrectionnel secret afin de préparer le coup contre la Gironde. Dans la nuit du 1^{er} au 2 juin, la garde nationale parisienne encercla la Convention et obtint l'arrestation des chefs girondins. Bien que leur procès n'ait eu lieu qu'en octobre, la Montagne était désormais à la tête de la Convention⁴⁷³.

En ce qui concerne la liberté de la presse, elle était, à partir du 2 juin 1793, inexistante. Déjà affaiblie par le décret du 29 mars 1793 qui affirmait que quiconque serait « convaincu d'avoir composé ou imprimé des ouvrages ou écrits qui provoquent la dissolution de la représentation nationale, le rétablissement de la royauté, ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple, serait traduit au tribunal extraordinaire, et puni de mort⁴⁷⁴. » Par la suite, la loi « des suspects » du 17 septembre 1793 ajouta parmi ceux qui pouvaient être passibles de mort tous ceux qui dans leurs écrits se montrèrent « partisans de la tyrannie, du fédéralisme et ennemi de la liberté⁴⁷⁵. » Ainsi, tout journaliste pouvait être arrêté comme suspect, être traduit devant le Tribunal révolutionnaire, être condamné à mort et voir ses publications brûlées devant l'échafaud⁴⁷⁶. Bien que l'article 7 de la Déclaration précédant la Constitution de 1793 garantissait une liberté totale de la presse, rien n'était plus loin de la vérité. Comme l'explique Hugh Gough, Louis XVI aurait probablement trouvé ironique de voir ses opposants diminuer peu à peu cette

⁴⁷³ Jean-Clément Martin, *Op. cit.*, p. 178.

⁴⁷⁴ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 98 ;

http://ledroitcriminel.free.fr/la_legislation_criminelle/anciens_textes/lois_penales_revolution_francaise/lois_penales_revolution_francaise_1.htm

⁴⁷⁵ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 508.

⁴⁷⁶ *Ibid.*

liberté de la presse dans le but de préserver la stabilité politique et la sécurité de la nation, de voir ce retour à la censure qui ne différait en rien de la censure de l'Ancien Régime⁴⁷⁷.

Les journaux publiés entre les mois d'octobre 1793 et d'avril 1794 étaient donc contraints par ces nouvelles mesures qui brimaient la liberté de la presse. Ainsi, retrouvons-nous beaucoup moins d'allusions antiques au sein des cinq journaux étudiés pour cette période, alors que la tendance de leur standardisation s'était accentuée. D'abord, le spectre politique de la période est beaucoup plus épars. D'un côté, nous avons *Le Vieux Cordelier* de Camille Desmoulins, considéré comme un « indulgent », mais aussi les *Révolutions de Paris* de Prudhomme, qui bien qu'il adopta officiellement la Terreur, prônait comme Desmoulins les mêmes idéaux qu'en 1789, comme la liberté totale de la presse et la souveraineté du peuple. Prudhomme avait été arrêté et détenu durant vingt-quatre heures suite à l'arrestation des Girondins, ce qui fut sans doute une tentative pour arrêter la publication de son journal. Le comité révolutionnaire considérait qu'il causait à la nation davantage de dommages que les armées autrichiennes et prussiennes. Il fut relâché suite à l'intervention de Jacques-René Hébert et de Chaumette⁴⁷⁸. Prudhomme, fut donc plus prudent par la suite et son journal ne fut pas publié entre le 3 août et le 28 octobre 1793⁴⁷⁹.

Plutôt neutres, les *Annales patriotiques et littéraires* se contentèrent d'offrir des nouvelles de l'étranger, des armées, mais surtout le compte-rendu détaillé des séances à la Convention. Le journal ne commentait donc que très rarement les décisions gouvernementales qu'il semblait appuyer complètement. Ce dernier avait poursuivi sa publication suite à l'arrestation, puis à l'exécution de Jean-Louis Carra qui le dirigeait, alors que Louis-Sébastien Mercier, qui avait œuvré à sa création, en avait repris la tête⁴⁸⁰. Le *Journal de la Montagne*, créé le 1^{er} juin 1793⁴⁸¹,

⁴⁷⁷ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 98.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 95.

⁴⁷⁹ Louis-Marie Prudhomme, « Avis », *Révolutions de Paris*, No 212, (28 octobre 1793), p. 81.

⁴⁸⁰ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 127.

fut l'organe officiel du gouvernement et surtout du club des Jacobins. Il offrait à ses lecteurs les positions officielles qui devaient être adoptées et popularisées, les résumés des discours tenus aux Jacobins et à la Convention afin d'influencer l'esprit public⁴⁸². Il prit grandement part dans la mise à l'ordre du jour de la Terreur⁴⁸³.

Finalement, à l'autre bout du spectre, se trouvait le célèbre journal *La grande colère du père Duchesne* de Jacques-René Hébert. Il connut un énorme succès suite à la mort de Marat, alors qu'il devint le porte-parole du mouvement révolutionnaire. Plus de 12 000 exemplaires de son journal étaient d'ailleurs distribués dans les différentes armées françaises⁴⁸⁴. Bien que les *Annales patriotiques*, le *Journal de la Montagne* et le *Père Duchesne* aient tous appuyé la Terreur, il n'y avait pas d'unité au sein des Montagnards⁴⁸⁵ et les mesures extrêmes proposées par des Hébertistes amenèrent les partisans de Robespierre à se distancier d'eux⁴⁸⁶.

L'idéal de la vertu montagnarde

En cette fin de 1793 et ce début de 1794, les références antiques dans les journaux français étaient généralement moins nombreuses. D'abord, elles furent pratiquement inexistantes chez le *Père Duchesne*. Seul le numéro 317, qui traitait des manigances des aristocrates envers les meilleurs citoyens, offrait ce qui ressemblait à une erreur, ou à une perte de contrôle d'Hébert par rapport à son personnage. En effet, alors qu'il expliquait qu'un homme de bien avait tout avantage à être calomnié puisque l'opportunité de se justifier lui était offerte, le *Père Duchesne* se

⁴⁸¹ *Ibid.*, p. 510.

⁴⁸² Jacques Guilhaumou, « Les journaux parisiens dans les luttes révolutionnaires en 1793. Presse d'opinion, presse de salut public et presse pamphlétaire », dans Pierre Rézat, *La révolution du journal 1788-1794*, Paris, Éditions du CNRS, 1989, p. 279.

⁴⁸³ *Ibid.*, p. 280.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 284.

⁴⁸⁵ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 511.

⁴⁸⁶ Hugh Gough, *Op. cit.*, p. 165.

laissa emporter dans l'époque lointaine de l'Antiquité. Il se souvenait d'un homme qui après avoir sauvé sa patrie, fut accusé devant le peuple romain d'être un traître à la patrie. « Déjà on parloit de la roche Tarpeïenne, qui étoit la guillotine de ce tems-là, mais le grand homme se présenta au milieu du peuple, qui remplissoit lui-même les fonctions du tribunal révolutionnaire,⁴⁸⁷ » et s'écria qu'il y avait déjà tant d'années qu'il avait détruit Carthage. Alors le peuple reconnu son dévouement pour la nation et le porta en triomphe. À la suite de cet épisode antique qui était tiré de la vie de Scipion Émilien, le Père Duchesne s'exclamait :

Je vois ricanner certains gouailleurs en m'entendant parler des histoires du tems passé. Comme te voilà savant, me disent-ils ; bientôt tu parleras comme un livre. Je conviens, foutre, que je m'éloigne un peu de mes fourneaux. Sortons des brouillards de l'antiquité, et revenons au tems présent⁴⁸⁸.

Ainsi, les références à l'Antiquité furent inexistantes ou presque dans le *Père Duchesne*, parce qu'il ne semblait pas convenir au personnage qu'était le Père Duchesne. Il n'était pas possible pour Hébert de s'y référer, limité par le personnage qu'il avait adopté. L'Antiquité ne pouvait donc servir à tous les journalistes comme ce fut le cas pour Hébert. Cette absence de l'Antiquité dans les propos de ce dernier provient essentiellement du cadre qu'il se fixa avec son personnage, car Hébert utilisa l'Antiquité dans certains de ses discours rapportés entre autres dans le *Journal de la Montagne*⁴⁸⁹.

Les références antiques dans les *Annales patriotiques*, le *Journal de la Montagne* et les *Révolutions de Paris* peuvent quant à elles être divisées en deux groupes, soit les références concernant la vertu et celles en lien avec l'Angleterre. Cette utilisation de l'époque romaine et grecque afin de trouver des modèles de vertu fut présente dès les premiers jours de la Révolution.

⁴⁸⁷ Jacques-René Hébert, *La grande colère du Père Duchesne*, Paris, No 317, p. 3.

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p. 4.

⁴⁸⁹ Jean-Charles Laveaux, « Société des amis de la liberté et de l'égalité », *Journal de la Montagne*, Paris, No 143, (23 octobre 1793), p. 1039 ; *Ibid.*, « Société des amis de la liberté et de l'égalité séante aux Jacobins », No 30, (13 décembre 1792), p. 235.

Cependant, la vertu devint à cette époque, sous Robespierre, l'élément principal de la politique révolutionnaire. Le concept était compris de la manière même dont il l'avait été durant l'Antiquité, mais aussi par les philosophes des Lumières, c'est-à-dire que la vertu était la force de l'âme, le courage, qui était assimilable « à la force d'une raison politiquement orientée (...) qui détermine le citoyen dans sa volonté de respecter les lois et de résister à ceux qui attentent à la liberté de la patrie⁴⁹⁰. » Ainsi, cet appel à la vertu était relié à la volonté de Robespierre de mettre sur pied le culte de l'Être suprême. C'était à l'aide du culte de l'Être suprême que la nation française pouvait devenir vertueuse. C'est ce phénomène, ce « transfert de sacralité », que décrit Mona Ozouf dans son ouvrage sur les fêtes révolutionnaires⁴⁹¹. Intimement liées, les fêtes et la vertu étaient imaginées à partir de modèles antiques.

Dans le *Journal de la Montagne*, son éditeur Laveaux écrivit un article sur le besoin de sacré, expliquant à ses lecteurs que c'était parce qu'ils croyaient à une « intelligence suprême » et qu'ils le respectaient que les Romains avaient ce « caractère mâle, intrépide et courageux, source de toutes les grandes actions qui font aujourd'hui et feront toujours le sujet » de l'admiration française pour la Rome républicaine. C'était parce que le sénat de Rome était athée, affirmait-il, qu'il eut la bassesse d'offrir la dictature perpétuelle à Jules César, et qu'il rampa sous Auguste et les despotes qui lui succédèrent⁴⁹². Laveaux démontrait à l'aide de l'histoire romaine ce que la vertu et la croyance en un être suprême pouvaient apporter à la République française. Il adhérait ainsi à l'idéologie développée par Robespierre.

Avec la même idée, le citoyen Grégoire proposait de rassembler les meilleurs exemples de vertu et de courage afin de créer les *Annales du civisme* qui offriraient des modèles à imiter.

⁴⁹⁰ Josiane Boulad Ayoub, *Contre nous de la tyrannie : des relations idéologiques entre Lumières et Révolution*, LaSalle, Québec, Hurtubise HMH, 1989, p. 237.

⁴⁹¹ Mona Ozouf, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, p. 461.

⁴⁹² « Instruction publique », *Journal de la Montagne*, Paris, No 158, (7 novembre 1793), p. 1068.

Grégoire croyait en cette idée, car il considérait que très peu d'hommes agissaient par principe et s'ils étaient mis en contact avec de mauvais modèles, ils ne pouvaient que devenir de mauvais citoyens à leur tour. Ainsi, il lui semblait évident qu'Achille avait inspiré Alexandre le Grand qui avait lui-même été l'inspiration de Jules César. Cependant, les bons exemples enfantaient quant à eux des hommes vertueux. Brutus avait par exemple inspiré le tyrannicide suédois Ankarström. Mais les Français n'avaient pas à chercher jusqu'à l'Antiquité, car « si Rome eut un Decius, n'en avons-nous pas des milliers ? » conclut-il⁴⁹³. Ainsi, l'Antiquité ne serait plus la seule à fournir des exemples. Les soldats français, qui étaient faits pour imiter, devaient regarder les civilisations antiques comme des idéaux, et ils réussiraient ainsi à surpasser la vertu et le courage des soldats romains⁴⁹⁴.

Divers discours de Robespierre furent publiés, dont celui *Sur les principes du gouvernement révolutionnaire*, fait au nom du Comité de Salut public. Il y demandait à ces auditeurs et lecteurs de bien vouloir élever leurs âmes à « la hauteur des vertus républicaines et des exemples antiques. » Il y expliquait que Thémistocle était plus apte à commander la flotte grecque qui combattait contre les Perses que le général lacédémonien qui se trouvait à sa tête. Lorsque l'Athénien tenta d'offrir son avis qui pouvait mener à la victoire des Grecs, le général voulut le frapper et ce premier lui répondit qu'il frappe, mais qu'il écoute, et ce fut pour cette raison que les Grecs vainquirent. Ainsi, Robespierre désirait illustrer avec cet exemple que si les fonctions de l'administration n'étaient plus des devoirs, mais des objets d'ambition, la République française était perdue. Seule la vertu pouvait la gouverner dans la paix⁴⁹⁵.

⁴⁹³ « Rapport sur les moyens de rassembler les matériaux nécessaires à former les *Annales du civisme*, et sur la forme de cet ouvrage; par le citoyen Grégoire», *Journal de la Montagne*, Paris, No 160, (9 novembre 1793), p.1088-1089.

⁴⁹⁴ Aristide de Valcour, « Extrait d'une lettre de l'armée de la Moselle, cantonnée sur les frontières du Luxembourg », *Journal de la Montagne*, No 111, 4 mars 1794, p. 883.

⁴⁹⁵ Maximilien Robespierre, « Rapport de Robespierre sur les principes du gouvernement révolutionnaire, fait au nom du comité de salut public », *Journal de la Montagne*, Paris, No 48, (31 décembre 1793), p.382.; Maximilien

Mais comment rendre les citoyens vertueux ? Comment les instruire ? Les *Révolutions de Paris* proposaient de réunir le peuple français régulièrement, afin qu'il puisse assister à des leçons pratiques qui leur seraient offertes sous forme de pièces de théâtre, afin d'interpeller l'imagination et d'instruire d'une manière efficace. De plus, la République se devait d'instaurer une seconde institution, moins coûteuse cette fois, mais plus importante encore, soit des tribunes aux harangues qui se retrouveraient un peu partout sur les places publiques. Si chez les peuples antiques, la tribune était ainsi nommée, c'est qu'elle était réservée aux tribuns et aux magistrats, mais en France, elle serait occupée par tous les citoyens⁴⁹⁶. Le journal de Prudhomme continuait avec le même idéal qu'en 1789 alors qu'il revendiquait le droit de tout y dire. Certes, la tribune avait provoqué à Rome certaines révolutions, comme avec les frères Gracques, mais aussi des contre-révolutions avec Marc-Antoine ou César, mais la liberté d'expression devait tout de même y être totale⁴⁹⁷.

Cependant, comme toujours dans les *Révolutions de Paris*, le recours à Rome et à la Grèce n'était pas toujours acceptable. Lors d'une description d'une fête en l'honneur de la prise de Toulon, le journal de Prudhomme se plaignait d'un vers de Chénier qui utilisait beaucoup trop de lieux communs, avec entre autres, l'exemple des Romains qui avaient renversé Carthage.

Le peuple français n'a plus rien en commun avec celui de Rome. Nous nous sommes élevés bien au-dessus de cette nation qui ne sut pas profiter du bienfait de Brutus & qui persécuta les généreux tyrannicides qui vouloient lui rendre la liberté. Quand donc nos poètes cesseront-ils de nous parler des grecs & des romains ? La France républicaine n'est-elle pas déjà assez riche de son propre fonds, sans lui parler encore des vertus équivoques ou fausses de l'antiquité⁴⁹⁸ ?

Robespierre, « Rapport de Robespierre sur les principes du gouvernement révolutionnaire », *Révolutions de Paris*, No 220, (3 janvier 1794), p. 386.

⁴⁹⁶ Louis-Marie Prudhomme, « Des spectacles & des tribunes à harangues », *Révolutions de Paris*, No 216, (30 novembre 1793), p. 246.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 247.

⁴⁹⁸ *Ibid.*, « Fête des victoires de la république », No 220, (4 janvier 1794), p. 379.

Cette dualité, ce besoin de l'exemple antique et ce refus à la fois d'y avoir recours démontre bien un élément soulevé par Jacques Bouineau, cette idée que les Républicains affirmaient être les premiers à vivre une situation telle que la Révolution française, mais qu'ils avaient toujours ce besoin constant d'être rassurés en croyant se situer à l'intérieur d'une logique historique⁴⁹⁹. Bien que le journal de Prudhomme affirmât clairement que la France et ses citoyens surpassaient Rome et les siens, il s'y replongeait de nouveau à chaque numéro. De même, un des auteurs des *Annales patriotiques* assurait que le recueil *Actions vertueuses des citoyens françois* aurait dû commencer avec la Révolution qui entraîna une multitude d'actions héroïques et, qu'ayant pris connaissance de ces héros français, peut-être ne ressentiraient-ils plus le besoin de citer les anciens. Suit alors une citation de Tacite, « *major e longinquo reverentia* » qui explique que de tout temps, les hommes furent portés à admirer les gens ayant vécu dans des époques lointaines. Pour se plaindre des gens qui avaient la manie de se tourner vers les Romains et les Grecs, l'auteur cita Tacite !

Les *Révolutions de Paris* et les *Annales patriotiques* furent aussi contre cette mode selon laquelle certaines personnes changeaient leur prénom ou donnaient à leurs nouveaux nés le prénom d'un personnage de l'Antiquité. Cette dénonciation n'était pas due au fait que ces prénoms étaient d'origine antique, mais bien parce que l'homme l'ayant adopté pouvait nuire au souvenir du grand personnage. Qu'advierait-il si un mauvais écrivain publiait sous le nom d'Homère, de Virgile ou de Voltaire⁵⁰⁰ ? Ne serait-il pas révoltant de voir un Brutus emprisonné pour escroquerie⁵⁰¹ ? D'ailleurs, les grands hommes dont il était question n'avaient pas eux-mêmes cherché à adopter le nom d'un héros qui les avait précédés. Ils rendirent leurs propres

⁴⁹⁹ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 268.

⁵⁰⁰ Louis-Sébastien Mercier, « Paris », *Annales patriotiques et littéraires*, No CCCIV, février 1794, p. 1808.

⁵⁰¹ *Ibid.*, « Paris », No CCCXLXIII, (décembre 1793), p. 1639.

noms célèbres⁵⁰². La Convention devait donc agir et légiférer sur cette question en abolissant le droit de faire ces emprunts⁵⁰³ et ainsi d'éventuellement profaner la mémoire de ces personnages⁵⁰⁴.

Les références antiques, diversifiées au début de la Révolution, étaient de plus en plus stéréotypées sous la Terreur. Si Brutus, Caton, César étaient de tous les discours, la rhétorique qui s'installa par rapport à la guerre avec l'Angleterre fut dans tous les journaux mentionnés ci-dessus à l'exception de celui d'Hébert. La comparaison entre la France et Rome et l'Angleterre et Carthage se retrouva dans tous les discours concernant l'Angleterre, son gouvernement, sa constitution et la menace qu'elle représentait pour la République française. La France se retrouvait dans la même situation que Rome qui avait toujours craint une éventuelle attaque de ses ennemis carthaginois. Tous les députés de la Convention se devaient de devenir des Catons et d'appeler sans cesse à la destruction de Carthage⁵⁰⁵. Dans le *Journal de la Montagne*, de multiples discours prononcés sur le sujet furent retranscrits, le discours de Simond, député du Bas-Rhin⁵⁰⁶, celui de Xavier Andouin⁵⁰⁷, de Laveaux⁵⁰⁸ ou de Lepelletier qui concluait en rappelant à ses auditeurs que « Carthage fut détruite⁵⁰⁹ ». Ainsi, l'Angleterre et son despotisme seraient nécessairement vaincus. À la question « la liberté peut-elle exister avec un roi ? »,

⁵⁰² *Ibid.*, « Paris ». No CCCCIV, (Février 1794), p. 1809.

⁵⁰³ *Ibid.*, « Paris », No CCCXLXIII, (Décembre 1793), p. 1639.

⁵⁰⁴ Louis-Marie Prudhomme, « Des changements de noms », *Révolutions de Paris*, No 220, (3 janvier 1794), p. 380.

⁵⁰⁵ Buteau, « Apperçu sur les crimes du gouvernement anglais, et sur les vices de la constitution anglaise », *Journal de la Montagne*, Paris, No 63, (15 janvier 1794), p. 502.

⁵⁰⁶ *Ibid.*, « Suite du discours du citoyen Ch. Simond, député du Bas Rhin à la convention nationale et membre de la société des Jacobins de Paris, sur les crimes du gouvernement anglais contre le peuple Français, prononcé à la séance de cette société le 23 nivôse », No 67, (19 janvier 1794), p. 535.

⁵⁰⁷ *Ibid.*, « Discours sur la discussion contre la constitution Britanniques, prononcé à la séance du 26 nivose par Xavier Andouin. » No 78, (30 janvier 1794), p. 620-621.

⁵⁰⁸ Jean-Charles Laveaux, *Ibid.*, « Suite du discours sur les vices de la constitution anglaise, prononcé par J.-Ch. Laveaux, dans la séance du premier pluviôse, l'an 2 de la république française », No 89, (10 février 1794), p. 708.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, « Suite du discours sur les crimes du gouvernement britannique et sur les vices de la constitution anglaise, prononcé à la séance du 26 nivôse, par le citoyen Lepelletier, imprimé par ordre de la société », No 75, (27 janvier 1794), p. 598.

Voiron répondait que tous les citoyens français auraient la même réponse que Brutus et Caton⁵¹⁰. Tout César, tout Cromwell, devait être impitoyablement immolé par les citoyens français armés du poignard de Cassius et de Brutus⁵¹¹. La même idéologie fut présentée aux lecteurs des *Révolutions de Paris* avec la publication d'un rapport de Barère⁵¹². Les *Annales patriotiques* publièrent, quant à eux, les propos des administrateurs du département du Gard qui s'écriaient :

Carthage aussi croyoit l'être, et les Romains l'anéantirent ! que Londres, comme Carthage, soit détruit ! Sénat, plus puissant que celui de Rome, prononce, et les François, argonautes nouveaux, les François franchiront l'espace des mers, et Londres ne sera plus ! Que le nom d'anglois soit proscrit, que celui de la nation la plus barbare lui soit substitué, pour rappeler aux générations futures que trois cents François furent massacrés par les ordres de l'infâme Pitt⁵¹³.

Londres se croyait inaccessible, mais ils n'hésiteraient jamais à s'y rendre pour la détruire. La rhétorique créée par les Français à ce moment et diffusée dans les journaux grâce à la transcription des discours n'était aucunement différente de celle qui accabla Louis XVI à partir de sa fuite à Varennes. En fait, les Révolutionnaires furent plus tendres avec leur roi qu'ils ne le furent avec le gouvernement et le roi anglais, mais les allusions aux despotes antiques comme Tibère et Néron étaient sensiblement les mêmes. Seul le fait que l'ennemi soit étranger et non pas à l'intérieur de la France permit cette assimilation entre Carthage et Londres qui subsista tout au long de la période étudiée.

L'Antiquité demeura présente dans les journaux de la période d'octobre 1793 à avril 1794, mais elle le fut principalement à travers la transcription de discours, à l'exception des *Révolutions de Paris* qui continuèrent à en faire usage généralement de la même manière qu'en 1789, mais

⁵¹⁰ *Ibid.*, « Discours sur la constitution et le gouvernement d'Angleterre, prononcé à la société des Jacobins de Paris dans la séance du 19 nivôse par le citoyen B. Voiron, membre de cette société », No 104, (25 février 1794), p. 829.

⁵¹¹ *Ibid.*, « Suite du discours sur la constitution et le gouvernement d'Angleterre par Voiron », No 105, (26 février 1794), p. 838.

⁵¹² Louis-Marie Prudhomme, « Fin du rapport de Barère », *Révolutions de Paris*, No 224, (14 février 1794), p. 519.

⁵¹³ Louis-Sébastien Mercier, « Convention nationale », *Annales patriotiques et littéraires*, No CCCXXXIII, (novembre 1793), p. 1509.

avec une fréquence beaucoup moins importante. Si les Français des débuts de la République avaient voulu être des Brutus, Robespierre souhaitait transformer ceux de la Terreur en Caton. Cet idéal du citoyen vertueux, aux mœurs parfaites, prêt à se sacrifier pour la nation n'était pas sans rappeler une fois de plus le personnage de Caton, Caton l'Ancien et Caton d'Utique souvent amalgamés, qui était d'ailleurs toujours présent dans la rhétorique montagnarde qui le rappelait sans cesse face à la menace anglaise. L'homme politique qui resurgit des références antiques de cette période représente l'idéal montagnard mit de l'avant par Robespierre et Saint-Just. Le journaliste, parce que la liberté de la presse était quasi inexistante, n'était plus un homme politique. Il n'était plus aussi impliqué dans sa société. La Terreur ne permettait plus aux citoyens de s'exprimer librement comme auparavant et les journaux se contentaient de rapporter des discours des députés. L'homme politique vertueux qui apparaît à la lecture des journaux n'est pas clairement visible puisque nous ne possédons que des bribes de l'idéologie des Montagnards.

Le Vieux Cordelier : un journal d'exception au cœur de la Terreur

S'il n'a pas été question jusqu'ici du *Vieux Cordelier* de Camille Desmoulins, c'est qu'il fait œuvre à part. L'analyse complète de toutes les références antiques contenues dans six numéros publiés de son vivant et dans un numéro posthume, pourrait faire l'objet d'une étude particulière. Cependant, au-delà de l'Antiquité dans le *Vieux Cordelier*, ce journal demeure un incontournable de la période révolutionnaire. Desmoulins y offrit l'une des plus grandes critiques de la Terreur.⁵¹⁴ À la fin du mois de novembre 1793, les divisions au sein de la Montagne s'accrochèrent. Certains, surnommés les Indulgents, réclamèrent la fin de la Terreur. Danton,

⁵¹⁴ Jean-Claude Bonnet, « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins », dans Pierre Rétat, *La révolution du journal 1788-1794*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989. p.184.

Fabre d'Églantine et Desmoulins firent partie de ces gens et Desmoulins, grâce à son journal, fut celui qui exposa le mieux leur position. De l'autre côté se trouvaient les Hébertistes ou les Enragés, dont le plus connu était Hébert. Ils ne remettaient pas du tout en doute le bien-fondé de la Terreur, au contraire. Ils désiraient cependant que la justice révolutionnaire ne limite pas la souveraineté du peuple⁵¹⁵. Ainsi naquit une guerre entre le *Père Duchesne* et le *Vieux Cordelier* outre les accusations perpétuelles entre les deux factions à la Convention. Le journal de Prudhomme trouvait cette rivalité inutile vu les circonstances. Desmoulins et Hébert étaient plus sages que les héros d'Homère qui se querellaient perpétuellement. Il était de leur devoir envers la patrie, de remettre ces débats à plus tard, alors qu'elle serait hors de tout danger⁵¹⁶. La majorité des députés appuyaient alors Robespierre et contribuaient ainsi à amplifier son influence sur le reste de l'Assemblée, en éliminant petit à petit les hommes qui se trouvaient dans les deux autres factions, qui s'accusaient entre elles d'être alliés avec l'étranger⁵¹⁷.

Camille Desmoulins était alors député à la Convention, mais il n'y avait aucune influence en raison de son bégaiement. Ainsi, incapable d'agir et d'influencer ses collègues par le discours, Desmoulins se tourna une fois de plus vers la plume qui avait fait sa célébrité. Regrettant de l'avoir déposée, il écrivait dans son premier numéro qu'il la reprenait parce que plus aucun journal ne disait toute la vérité⁵¹⁸. Découragé par sa France républicaine, il se devait d'agir. Il comparait alors la liberté de la presse en France à celle en Angleterre qui vivait pourtant sous un régime despotique et il concluait, indigné, qu'il était moins libre qu'un journaliste anglais. « Quel est le journaliste, en France, qui osa relever les bévues de nos comités, et des généraux, et des Jacobins, et des ministres, et de la commune, comme l'opposition relève celle du ministère

⁵¹⁵ Lucien Jaume, *Le discours jacobin et la démocratie*, Paris, Fayard, 1989, p. 123.

⁵¹⁶ Louis-Marie Prudhomme, « Quelques réflexions sur la société des Jacobins & sur Camille », *Révolutions de Paris*, No 221, (13 janvier 1794), p. 425.

⁵¹⁷ Jean-Clément Martin. *Op. cit.*, p. 219.

⁵¹⁸ Camille Desmoulins, *Le Vieux Cordelier*, No 1, (5 décembre 1793), Paris, Belin, 2010, p. 45.

britannique⁵¹⁹? » C'était « les mains pleines de vérités » qu'il reprenait son rôle de journaliste afin d'en offrir assez pour sauver la République française⁵²⁰. Son premier numéro parut le 5 décembre 1793 et attira un grand lectorat. Godechot attribue en partie son succès à cette utilisation de l'Antiquité qui plaisait aux lecteurs, mais surtout à sa critique de la Terreur⁵²¹. Desmoulins s'en prit aussi à la politique de déchristianisation d'Hébert⁵²², comme l'avait déjà fait Robespierre aux Jacobins, qu'il accusait par ailleurs d'être à la solde de l'Angleterre⁵²³. Il illustra ses propos en utilisant l'exemple de Léonidas et de ses trois cents soldats aux Thermopyles, en expliquant que sans l'idée d'un Dieu rémunérateur, la liberté seule ne suffit pas à exhorter les soldats à combattre pour la nation. Que ce fut grâce aux promesses de salade et de fromage chez Pluton que le roi spartiate exhorta ses soldats au combat. C'était aussi parce que les Daces étaient persuadés de l'existence du palais d'Odin, que Trajan avait eu tant de difficulté à les vaincre⁵²⁴.

Ce fut cependant son troisième numéro qui fit le plus grand bruit. En effet, Desmoulins s'en prenait cette fois aux Jacobins et même à Robespierre lui-même. Pour ce faire, Desmoulins se tourna vers l'historien romain Tacite. Son numéro 3 fut rédigé majoritairement à partir de passages de Tacite qu'il traduisit et qui décrivait les règnes et les mesures despotiques des empereurs romains, en commençant par Auguste. Il avertit ses lecteurs que son numéro « n'est, d'un bout à l'autre, qu'une traduction littérale des historiens ». Il traduisait alors Tacite tout en utilisant des termes de la Révolution. Aussi les bons citoyens romains furent-ils accusés de crimes de contre-révolution, pour tout et pour rien, comme le journaliste Cremutius Cordus qui

⁵¹⁹ *Ibid.*, p. 46.

⁵²⁰ *Ibid.*, p. 47.

⁵²¹ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 513.

⁵²² Rachel Hammersley, « Camille Desmoulins's *Le Vieux Cordelier*: a link between English and French republicanism », *History of European Ideas*, No 27, (2001), p. 116.

⁵²³ Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 512.

⁵²⁴ Camille Desmoulins, *Le Vieux Cordelier*, No 2, (10 décembre 1793), p. 57.

fut accusé « pour avoir appelé Brutus et Cassius les derniers des Romains⁵²⁵ » ou la mère du consul Fusius Geminus, pour « avoir pleuré la mort funeste de son fils⁵²⁶. » La vie à Rome était telle que « les tribunaux étaient devenus des boucheries⁵²⁷. » Cette longue citation de Tacite démontrait l'aberration qu'étaient les monarchies. Cependant, au-delà de la monarchie, qui n'existait plus en France, Desmoulins affirmait que c'était Pitt qui s'était efforcé de donner à la liberté française l'attitude du despotisme⁵²⁸, que c'était pour éviter que la liberté ne ressemble au despotisme qu'il s'était de nouveau armé de sa plume.⁵²⁹ Il conclut tout de même son texte avec ces quelques lignes qui ne laissaient aucun doute.

C'est à ceux qui, en lisant ces vives peintures de la tyrannie y trouveraient quelque malheureuse ressemblance avec leur conduite, à s'empressement de la corriger; car on ne se persuadera jamais que le portrait d'un tyran, tracé de la main du plus grand peintre de l'antiquité, et par l'historien des philosophes, puisse être devenu le portrait d'après nature de Caton et de Brutus, et que ce que Tacite appelait le despotisme et le pire des gouvernemens, il y a douze siècles, puisse s'appeler aujourd'hui la liberté et le meilleur des mondes possibles⁵³⁰.

Tout ce numéro qui s'affirmait au départ être une démonstration que le système républicain était préférable au système monarchique, s'était transformé peu à peu en une critique sévère de la République française qui brimait les droits et libertés de ses citoyens. Son comité de sûreté public punissait des innocents par crainte de laisser passer un coupable, ce qui était la maxime des despotes⁵³¹. La République française était devenue despotique en raison de la Terreur et Desmoulins désirait réveiller les gens quant à cette situation inacceptable. Dans cette société où la liberté de la presse n'existait plus, Desmoulins traduisit les écrits d'un historien romain qui écrivait sur les règnes des premiers empereurs romains, pour faire comprendre aux citoyens

⁵²⁵ *Ibid.*, No 3, (15 décembre 1793), p. 64.

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 65.

⁵²⁷ *Ibid.*, p. 68.

⁵²⁸ *Ibid.*, p. 70.

⁵²⁹ *Ibid.*, p. 76.

⁵³⁰ *Ibid.*, p. 77.

⁵³¹ *Ibid.*, p. 76.

français qui se croyaient libres qu'ils vivaient dans un État tout aussi despotique. S'en doute Desmoulins se servit-il des écrits de Tacite pour que sa critique soit comprise, sans être explicite. Comme l'article de janvier 1793 dans les *Révolutions de Paris* dans lequel Caton exprimait ses inquiétudes par rapport à la France républicaine, l'Antiquité servit une fois de plus à critiquer sa propre époque, à le faire de manière masquée, à travers les propos d'un personnage éloigné. Les références antiques avaient été essentielles dans la critique de l'Ancien Régime et elles l'étaient désormais tout autant contre la Terreur.

Bien qu'elle ait été effectuée à travers Tacite, la critique ne passa pas inaperçue et fit beaucoup réagir au club des Jacobins, où Robespierre tenta de diminuer les propos de son ami afin de le protéger. Ce troisième numéro avait été lu publiquement⁵³², et le *Journal de la Montagne* publia le discours que fit Robespierre au club en guise de réponse à Desmoulins. Celui-ci remit en cause les citations tirées de Tacite qui servaient sous la plume de Desmoulins de satire à l'endroit du gouvernement et qui offraient des armes aux contre-révolutionnaires. Cependant, si Desmoulins avait commis une erreur, c'était par ses fréquentations, affirmait Robespierre. D'une grande naïveté, il avait été manipulé par des gens mal intentionnés comme Philippeaux. D'ailleurs, « Desmoulins tout plein de l'antiquité » n'avait pas saisi qu'il y avait une différence entre les auteurs et les sujets et que Cicéron et Démosthène avaient choisi de s'en prendre par leurs écrits aux tyrans, alors que Philippeaux, à travers Desmoulins, s'en prenait aux Patriotes. Ces deux orateurs de l'Antiquité n'auraient jamais choisi de faire les louanges de Catilina ou de Philippe de Macédoine. Ainsi trompé, Desmoulins, en « enfant étourdi qui avoit d'heureuses dispositions, et qui a été égaré par les mauvaises compagnies », devait s'excuser et

⁵³² Jacques Godechot, *Loc. cit.*, p. 514.

quitter ces gens qui le trompaient⁵³³. Égaré par ses fréquentations, égaré par cette Antiquité qu'il affectionnait trop et qu'il n'avait pas bien saisie, voilà ce qui avait donné naissance aux propos de Desmoulins. La vieille amitié qui unissait les deux hommes avait forcé Robespierre à trouver une façon de diminuer l'importance des critiques acerbes de son ancien collègue de Louis-le-Grand⁵³⁴. Cependant, les numéros qui suivirent confirmèrent bien aux Jacobins que Robespierre avait tort et que Desmoulins n'avait pas fait qu'un faux pas.

Camille Desmoulins exposa dans son quatrième numéro son idée de comité de clémence, qu'il renomma après critiques, son comité de justice, qui devait mettre fin à la Terreur. Ce n'était pas avec elle que la liberté serait consolidée, mais bien grâce à la clémence qu'il considérait comme une mesure bien plus révolutionnaire, plus efficace et plus sage. Desmoulins ne craignait pas d'être considéré comme modéré, car selon lui, Brutus l'avait été alors qu'il rappelait à Cicéron de « couper court aux guerres civiles » et de ne point poursuivre les vaincus. Il n'y avait pas que Brutus, les exemples étaient nombreux. Il citait ensuite l'exemple de Thrasybule, homme d'état et général athénien, qui après avoir condamné à mort les Trente tyrans, fut clément à l'endroit du reste des citoyens et proclama une amnistie générale⁵³⁵. Pourtant, personne ne songerait à traiter ces deux personnages de Feuillants ou de Brissotins⁵³⁶. En suivant les conseils de Thrasybule, Athènes échappa aux guerres civiles et pour ne pas avoir suivi ceux de Brutus, Rome perdit sa liberté⁵³⁷. La politique à adopter en France était évidente pour Desmoulins qui, page après page, ne cessait d'offrir des exemples à imiter ou du moins qui portaient ses lecteurs à réfléchir. L'Antiquité, comme toujours, lui offrait un vaste choix d'exemples qu'il savait utiliser

⁵³³ Maximilien Robespierre, « Discours prononcé par Robespierre, dans la séance du dix-huit », *Journal de la Montagne*, No 59, 11 janvier 1794, p. 468.

⁵³⁴ Rachel Hammersley, *Loc. cit.*, p.115-117.

⁵³⁵ Camille Desmoulins, *Le Vieux Cordelier*, No 4, (20 décembre 1793), p. 83.

⁵³⁶ *Ibid.*, p. 84.

⁵³⁷ *Ibid.*, p. 85.

à bon escient. Son attachement pour l'histoire romaine était clairement visible, tout comme l'était sa connaissance profonde de l'histoire et des institutions athéniennes. Ainsi, alors que les Jacobins s'inspiraient ouvertement dans leurs discours de la société spartiate⁵³⁸, qui avait été le dernier refuge de la vertu dans un monde corrompu⁵³⁹, Desmoulins préféra utiliser le modèle athénien. Cette idée du comité de clémence fut jugée inacceptable par les sections parisiennes qui interdirent que le quatrième numéro puisse être distribué par la poste⁵⁴⁰.

Finalement, dans son dernier numéro, qui ne fut publié qu'après sa mort, Desmoulins mit en scène une discussion entre un vieux Cordelier et lui-même dans laquelle ils débattaient de l'importance de la liberté de la presse. Son faux interlocuteur lui demandait « Qu'est-ce qui distingue la république de la monarchie? Une seule chose : la liberté de parler et d'écrire⁵⁴¹. » Cette question simple résumait ainsi la majeure partie du propos du septième et dernier numéro, qui ne faisait que répéter ce qui avait été affirmé par tous, et par Desmoulins en particulier, en 1789. La liberté de la presse se devait d'être illimitée. Même en temps de révolution, elle ne pouvait s'avérer funeste. Cependant, il ne savait pas si ceux qui gouvernaient ne seraient jamais en mesure d'accepter les critiques. Les politiciens français étaient semblables aux Archontes d'Athènes qui n'acceptaient pas les critiques contenues dans les pièces d'Aristophane davantage qu'eux dans celles de Fabre d'Églantine. Desmoulins s'efforça de faire le parallèle entre les mesures mises sur pied contre les auteurs à Athènes et à Rome avec celles de la France⁵⁴². Si la vertu était l'élément essentiel de la république chez Robespierre, la liberté d'expression et de la

⁵³⁸ Chantal Grell, *Le 18^e siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*, Oxford, Voltaire Foundation, 1995., p. 1183.

⁵³⁹ Maxime Rosso, « Les réminiscences spartiates dans les discours et la politique de Robespierre de 1789 à Thermidor », *Annales historiques de la Révolution française*, *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 349 | juillet-septembre 2007, mis en ligne le 01 septembre 2010, consulté le 12 juin 2012. URL : <http://ahrf.revues.org/11210> paragraphe. 6.

⁵⁴⁰ Jacques Godechot, *Loc. cit.* p. 514.

⁵⁴¹ Camille Desmoulins, *Le Vieux Cordelier*, No 7, (Daté du)3 février 1794, (Publication posthume), p. 147.

⁵⁴² *Ibid.*, p. 180.

presse était celle de Desmoulins⁵⁴³. Il utilisait, comme dans son troisième numéro, des exemples antiques qui côtoyaient des éléments de son époque.

Les triumvirs eussent pu permettre à Cicéron, sexagénaire, de composer des traités de philosophie à Tusculum (...) mais encore Antoine ne put lui pardonner sa fameuse Philippique et son numéro 2 du *Vieux Cordelier*⁵⁴⁴.

Les exemples antiques illustraient une idée, une critique, et étaient toujours accolés à la réalité de la République française. Comme l'explique Rachel Hammersley, bien que publié à la fin de 1793 et au début de 1794, le *Vieux Cordelier* s'inspirait des mêmes idées de démocratie, de droits individuels et de liberté qui avaient préoccupé les Cordeliers depuis les débuts de la Révolution et qu'il mettait de l'avant contre les idées des Hébertistes, des Robespierriéristes et du gouvernement révolutionnaire⁵⁴⁵. La liberté de la presse et la liberté d'opinion constituaient toujours deux éléments centraux de son idéal républicain, alors qu'elles n'existaient plus au moment de la publication du *Vieux Cordelier*⁵⁴⁶. Sa manière d'informer le peuple, de le réveiller à l'aide d'exemples antiques étaient toujours la même qu'en 1789. Il tentait de lui faire comprendre les dangers que comportait la Terreur, de les convaincre qu'il vivait de nouveau dans une France despotique. L'Antiquité lui permettait d'offrir des alternatives, de penser la société française, de rechercher des idéaux et des institutions compatibles avec la France. Elle lui permettait d'imaginer une meilleure société et ainsi de critiquer la France dans laquelle il vivait, et de le faire à partir de paroles de grands personnages antiques. Desmoulins avait repris son rôle de 1789. Il était redevenu « tribun du peuple », mais il était seul.

Le *Vieux Cordelier* et Desmoulins furent un phénomène unique durant la Terreur. Poussé par le besoin d'agir, mais surtout par ses principes, il s'inscrit comme l'exception parmi les

⁵⁴³ Rachel Hammersley, *Loc. cit.*, p. 125.

⁵⁴⁴ Camille Desmoulins, *Le Vieux Cordelier*. No 7, (Daté du)3 février 1794) (Publication posthume), p. 181.

⁵⁴⁵ Rachel Hammersley, *Loc.cit.*, p.124.

⁵⁴⁶ *Ibid.*, p. 125.

journalistes en utilisant l'Antiquité pour penser la France, en se référant à des moments de l'histoire athénienne, comme la tyrannie des Trente et la guerre du Péloponnèse qui ne faisaient point partie des personnages et épisodes typiquement retenus à cette époque, en plus d'utiliser la période couvrant la fin de la République romaine. Les références utilisées par ses collègues étaient communes, mais surtout, elles étaient rarement utilisées dans le cadre d'articles d'opinion. Dans les *Annales patriotiques* et dans le *Journal de la Montagne*, elles étaient surtout présentes dans les discours prononcés à la Convention ou au club des Jacobins. Ainsi, et ce, depuis 1792, les journaux semblaient moins écrits pour le peuple, pour l'éduquer et l'informer, que pour servir de moyen de combattre ses ennemis politiques en publiant des réponses à leurs attaques. En 1793 et 1794, cette tendance s'accrut, car les journaux publiaient presque exclusivement l'idéologie privilégiée par le gouvernement républicain. Tous ceux qui n'étaient pas totalement en accord furent arrêtés les uns après les autres, comme ce fut le cas pour Hébert et le *Père Duchesne*, exécuté le 24 mars 1794, pour Camille Desmoulins et le *Vieux Cordelier*, exécuté le 5 avril 1794, et pour les *Révolutions de Paris* de Prudhomme, dont le dernier numéro parut le 28 février 1794 en raison de problèmes de santé, mais qui vraisemblablement craignait plutôt pour sa vie. En perdant peu à peu la liberté qu'elle avait acquise, la presse avait aussi perdu le but qui la poussait depuis 1789 d'entretenir un dialogue avec le peuple, les citoyens. Les journaux propageaient les politiques gouvernementales sans que celles-ci puissent être discutées ou contestées.

Jacques Bouineau, qui s'est intéressé au phénomène de l'Antiquité au sein de la Révolution française à partir de l'étude du *Moniteur universel* a affirmé que « c'est au cours de l'an II que se rencontrent les plus grands discours antiquophiles ayant trait au contexte politique⁵⁴⁷. » Il s'agit là d'un consensus de l'historiographie de l'Antiquité au sein de la Révolution française. Chantale Grell confirme que les années 1793 et 1794 jouirent d'« un

⁵⁴⁷ Jacques Bouineau *Op. cit.*, p. 150.

regain d'actualité de l'Antiquité »⁵⁴⁸. Alors qu'ils étaient maintenant au pouvoir, les Montagnards se devaient « de se *conduire eux-mêmes à la grecque et à la romaine* »⁵⁴⁹. La relation entre les Montagnards et Sparte apparut clairement durant la Terreur. Comme l'expliquent Maxime Rosso et Jacques Bouineau, Sparte avait été le dernier refuge de la vertu selon Robespierre et son idéologie de l'homme montagnard vertueux en découlait directement⁵⁵⁰. D'ailleurs, l'utilisation de l'Antiquité fut associée à un point tel aux Montagnards et à Robespierre qu'il s'ensuivit après leur chute un rejet violent de ce recours aux civilisations antiques, comme ce fut le cas chez Volney⁵⁵¹. Elles devinrent un objet de méfiance⁵⁵². Au-delà du simple exemple spartiate, Linton démontre d'ailleurs aussi clairement que ce fut grâce à l'Antiquité que Saint-Just put se créer une nouvelle identité de politicien révolutionnaire, un nouveau type d'homme politique vertueux, à l'aide de mots, de gestes, d'émotions tirées de celle-ci⁵⁵³. Cet homme politique vertueux que Saint-Just représentait si bien, l'homme décrit par Linton qui sait utiliser la référence antique pour se légitimer⁵⁵⁴, cet homme vertueux montagnard et spartiate dont parle Grell qui devait régénérer la France⁵⁵⁵ n'apparaît jamais clairement dans les journaux sous la Terreur. Il n'était présent que dans les discours déclamés à la Convention, empreints d'exemples antiques capables de rendre les citoyens français vertueux. Les journalistes n'avaient plus de personnalité, ne considéraient plus leur rôle comme politique. L'homme politique vertueux ne transparaissait que dans les extraits de la rhétorique montagnarde retranscrite dans les journaux. Le modèle inspiré

⁵⁴⁸ Chantale Grell, *Op. cit.*, p. 1181.

⁵⁴⁹ Marc Eli Blanchard, *Saint-Just & cie, La Révolution et les mots*, Paris, A.-G. Nizet, 1980, p.30.

⁵⁵⁰ Maxime Rosso, *Loc. cit.*, paragraphe 6.

⁵⁵¹ Chantal Grell, *Op.cit.*, p. 1183.

⁵⁵² Michel Dubuisson, *Op. cit.*, p. 10.

⁵⁵³ Marisa Linton, « The man of virtue : the role of antiquity in the political trajectory of L.A. Saint-Just » *French History*, Vol. 24, No. 3 (2010), p. 418.

⁵⁵⁴ Marisa Linton, *Loc. cit.*, p. 418.

⁵⁵⁵ Chantale Grell, *Op. cit.*, p. 1182.

par Sparte n'était cependant pas assez présent dans la presse pour pouvoir l'opposer au modèle athénien prôné par Desmoulins.

Par ailleurs, et Bouineau le constate aussi, cette radicalisation de la Révolution qui transforma le recours aux exemples d'institutions, aux civilisations, en recours aux grands hommes de Rome et de la Grèce. L'idéologie montagnarde ne cherchait qu'à isoler des modèles de vertu qui serviraient de modèles de conduites aux citoyens français⁵⁵⁶. Alors que la guerre faisait rage contre les pays étrangers et qu'elle se retrouvait confrontée à des guerres internes, la France républicaine adopta le modèle du héros antique, dont la mort pour sa patrie constituait la véritable apothéose⁵⁵⁷.

Si l'Antiquité sembla ne jamais avoir été aussi présente que sous la Terreur, ce ne fut pas le cas dans les journaux étudiés. En effet, les références antiques étaient beaucoup plus variées, beaucoup plus présentes, et beaucoup plus recherchées durant les premières années de la Révolution que durant la Terreur. Un seul élément peut fournir une explication quant à cette différence marquée entre ce qui se disait à la Convention et ce qui s'écrivait dans les journaux. La censure et la disparition de la liberté de la presse éliminèrent ce qu'avait été le recours à l'Antiquité jusqu'alors. Confrontés à la censure, les journalistes ne purent utiliser les sociétés antiques afin d'imaginer la France qu'ils souhaitaient, afin de critiquer les torts de la République et du gouvernement montagnard. La liberté de la presse avait permis une explosion d'idées, la création d'un forum de discussion et cela n'était plus possible sous la Terreur. Seul Desmoulins, dont les principes étaient inchangés, l'utilisa de cette façon. Ainsi, les « conventionnels

⁵⁵⁶ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 143.

⁵⁵⁷ Michel Vovelle, *La mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la Révolution française*, Paris, Éditions sociales, 1985, p. 137.

antiquophiles⁵⁵⁸ » avaient éliminé les journalistes « antiquophiles », et l'homme politique vertueux des Montagnards avait achevé le tribun du peuple de 1789.

⁵⁵⁸ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p. 143.

Conclusion

Le recours à l'Antiquité au sein de la presse révolutionnaire avait fait l'objet de quelques pages chez Parker en 1937, mais n'avait jamais été étudié en soi. Notre thèse avait pour ambition d'offrir une lecture nouvelle de ce recours rhétorique dans ce genre d'écrits intimement lié à la Révolution française. Alors que la Terreur devait être la période la plus imprégnée par l'Antiquité, nous pouvons conclure qu'il en fut autrement dans les journaux. Grâce à l'ampleur de notre corpus et de la période étudiée, nous avons offert une vision plus large et plus globale de ce recours rhétorique à l'Antiquité, mais aussi une perspective nouvelle du journal révolutionnaire. Nous avons réalisé l'impact réel que les contraintes à la liberté d'expression et de la presse eurent quant à la fiabilité de nos sources. Elles ne reflétaient plus la réalité rhétorique et historique étudiée entre autres par Jacques Bouineau. Ainsi, avons-nous pu démontrer les conséquences concrètes de la disparition de la liberté de la presse sur l'univers du périodique révolutionnaire et comment elles furent apparentes dès la disparition de la presse contre-révolutionnaire. Les journaux de la Révolution sont des sources essentielles pour l'étude de son histoire, mais elles ont des limites qui sont apparues clairement à travers notre étude. La situation politique et la censure les empêchèrent d'offrir une représentation juste de la Révolution française à l'heure de la Terreur.

Nous avons aussi bien montré comment les journalistes qui n'avaient d'autre choix que de relater les événements à la Convention ne se risquaient plus à offrir leurs propres opinions à leurs lecteurs. Alors qu'en 1789, l'enthousiasme avait propulsé des centaines d'hommes dans le monde du périodique, le rôle du journaliste sous la Terreur ne pouvait plus qu'être le même que sous l'Ancien Régime. Le cas de Camille Desmoulins nous démontre bien ce qu'il advenait de ces journalistes qui désiraient demeurer dans l'état d'esprit des débuts de la Révolution. Ainsi, avons-

nous pu dénoter l'évolution de l'implication du journaliste qui, à travers les références antiques, s'était créé un nouveau rôle d'homme politique. Il le perdit ensuite avec l'élimination graduelle des critiques de la Révolution qui nuisaient à l'unité tant recherchée. Les types d'hommes politiques que nous avons mis de l'avant, nés de l'utilisation du recours à l'Antiquité, furent d'abord reliés aux journalistes. Le tribun du peuple et l'orateur patriote écrivaient et réfléchissaient dans le but d'offrir des projets, des alternatives à leurs lecteurs. C'était pour éduquer le peuple et pour le réveiller de sa léthargie que ces hommes s'étaient munis de la plume. Cependant, avec l'élection de certains journalistes à la Convention, les hommes politiques qui naquirent à cette période furent plutôt des types divers de députés. Les « fils de Brutus » de 1792 et 1793 avaient pour ambition de détruire l'argumentation de leurs adversaires aussi députés à la Convention. À l'exception des *Révolutions de Paris* qui conservèrent toujours les mêmes buts qu'en 1789, les journaux étaient écrits par des députés qui répondaient à des attaques souvent perpétrées au sein même de la Convention. Les journaux n'étaient plus tant publiés pour le peuple que pour détruire ses adversaires politiques. Quant à l'homme politique vertueux de Robespierre et Saint-Just, il naquit certainement grâce aux modèles et aux principes tirés de l'Antiquité comme le démontre Linton, mais il ne fut jamais clairement présent dans la presse. Il siégeait en Spartiate à la Convention nationale.

Les références antiques utilisées dans les journaux en 1789 et 1791 nous ont permis de déterminer de nouveaux types d'hommes politiques, de nouvelles missions que s'étaient fixées les journalistes révolutionnaires. Cependant, le recours aux civilisations antiques qui se retrouvait dans les journaux servit tout autant à définir un nouveau modèle politique du citoyen. Le citoyen français devait être en mesure de défendre son pays. Il devait donc se montrer aussi courageux que le citoyen romain, aussi intraitable envers le despotisme que les Spartiates qui combattirent Xerxès ou que les Brutus chez les Romains. Il devait se montrer aussi vertueux que Caton et

Brutus, aussi éloquent que Cicéron et Démosthène et aussi juste qu'Aristide. L'Antiquité offrait aussi des modèles aux citoyennes françaises. Bien qu'elles furent moins présentes dans les débats, les journalistes ne manquèrent pas de remarquer certains de leurs gestes héroïques, comme les dons patriotiques ou leur capacité, comme les femmes spartiates, à encourager leurs maris et leurs fils à se sacrifier pour la patrie. Les références antiques proposaient des modèles de citoyennes vertueuses, mais surtout de mères vertueuses, comme Cornélie, qui éduquaient ainsi des citoyens dignes des plus grandes civilisations antiques. L'Antiquité, qu'ils considéraient comme l'époque la plus parfaite, la plus pure, servait à pousser les Français à se surpasser, à la surpasser.

Notre parcours du spectre politique en entier nous a aussi permis de situer les contre-révolutionnaires dans ce courant rhétorique. Considéré comme un phénomène révolutionnaire, c'est-à-dire émanant des gens qui s'affirmaient pour la Révolution, le recours à l'Antiquité chez les contre-révolutionnaires n'avait jamais été abordé. Ceci s'explique par le fait que les historiens se sont surtout attardés aux références antiques chez les Jacobins. Cependant, le recours aux civilisations romaines et grecques ne fut pas un phénomène purement révolutionnaire comme nous l'avons montré, pas plus que purement montagnard, puisque les Girondins en firent aussi grandement usage. Les contre-révolutionnaires, quant à eux, s'y référèrent aussi pour détruire les arguments des partisans de la Révolution, pour glorifier le régime monarchique et la personne du roi, et même pour proposer certaines réformes. Cela démontre bien que les Patriotes étaient toujours ancrés dans la culture de l'Ancien Régime et que le recours à l'Antiquité n'était ni nouveau ni révolutionnaire.

Si nous avons été surpris du peu d'importance que revêtait l'Antiquité dans la presse sous la Terreur, nous l'avons été tout autant par son immense présence en 1789 et 1791. Alors que le phénomène était plutôt considéré comme atteignant son apogée avec les Montagnards au pouvoir, la presse nous a permis de constater que les lecteurs français de 1789 furent peut-être encore plus

avides de références antiques. Elles étaient fort nombreuses et beaucoup plus recherchées qu'à partir de 1792. Claude Mossé affirme qu'à partir de la déclaration de la guerre et avec les événements de 1792, l'Antiquité ne servait plus seulement de « recueil d'*exempla*, elle allait devenir une source d'inspiration pour la « régénération » de la France⁵⁵⁹. » Certes, les références antiques furent utilisées par les élites politiques afin de régénérer la nation par le haut, c'est-à-dire pour créer un programme politique qui visait à s'appuyer sur l'Antiquité pour offrir des exemples de vertus. Cependant, les journaux de 1789 qui, vu le contexte, étaient publiés par des hommes nouveaux, confirment que tous eurent recours aux civilisations romaines et grecques pour penser leur nouvelle société. Il ne s'agissait pas d'un phénomène imposé par le haut. Tous ces hommes agissaient seuls et offraient leur opinion. Il n'y avait pas encore de consensus quant aux personnages qui étaient nécessairement parmi les mauvais comme César, ou chez les bons comme Cicéron. Cette liberté totale et la non-existence de courant de pensée complètement cohérent nous offrent une vision différente de 1789. Les journalistes eurent le réflexe de recourir à l'Antiquité pour trouver de nouveaux modèles d'institutions et de nouveaux symboles. Ils s'en inspiraient pour à peu près tous les sujets. Les références antiques de 1789 nous démontrent une plus grande diversité que sous la Terreur alors qu'il n'y avait pas encore de standardisation de ces recours.

Nous avons aussi remarqué que les références antiques étaient plus nombreuses en période d'instabilité. Cela confirme l'idée de Bouineau d'« Antiquité-sécurité⁵⁶⁰ », qui rassurait les Révolutionnaires face à l'inconnu. Ainsi, les civilisations antiques étaient bien présentes en 1789. Cependant, au début de notre échantillon en juin 1791, nous avons remarqué une baisse de leur fréquence puis une augmentation subite suite à la fuite du roi et à la fusillade du Champ-de-

⁵⁵⁹ Claude Mossé, *Op. cit.*, p. 86.

⁵⁶⁰ Jacques Bouineau, *Op. cit.*, p.156.

Mars. Elles le furent aussi lors du procès du roi et de la proclamation de la République. Nous avons aussi remarqué que lors de ces moments de crises, le recours à l'histoire romaine, aux guerres civiles du premier siècle av. J.-C. surgissait immédiatement. Les Révolutionnaires furent constamment convaincus de l'élaboration de complots contre eux. Ainsi, alors qu'ils se croyaient persécutés suite à la fusillade du Champ-de-Mars, les Patriotes comparèrent l'atmosphère qui régnait à Paris à celle des conscriptions sous Sylla et à la guerre civile qui l'opposa à Marius. À chaque moment de crise et d'incertitudes, ils citèrent les épisodes de César et de Pompée, de Marc-Antoine et d'Octave, d'Octave, de Brutus et Caton. Que ce soit lorsqu'ils se croyaient entourés de comploteurs contre-révolutionnaires, lors des événements d'août et de septembre 1792, dans la lutte entre Girondins et Jacobins, ou lors des dissidences des Hébertistes et des Indulgents, la fin de la République romaine fut toujours invoquée.

Au-delà de cette période, la variété des références de l'échantillon de 1789 et de 1791 nous a permis de constater que la connaissance de l'Antiquité qu'avaient les Révolutionnaires était plus importante que ce que la seule période de la Terreur avait pu laisser sous-entendre. D'abord, ils ne connaissaient pas seulement les textes de Plutarque⁵⁶¹. Nous avons compté 24 auteurs antiques différents qui furent mentionnés ou cités durant la période de 1789. Nous retrouvons parmi ceux-ci des poètes, des orateurs, des historiens et des dramaturges. Ils sont davantage Romains que Grecs, mais c'est surtout la très grande place qu'occupent Virgile, Horace et Ovide qui peut apparaître surprenante. De plus, l'utilisation de citations latines non traduites nous permet de présumer qu'elles étaient généralement comprises des lecteurs.

Ainsi, la presse révolutionnaire nous offre une nouvelle perspective quant à la présence continuelle des références antiques dans le discours révolutionnaire, mais aussi quant à son utilisation dans l'ensemble du spectre politique. La présence de l'Antiquité dans la Révolution

⁵⁶¹ Chantal Grell, *Op. cit.*, p. 1173.

française ne fut pas innocente. Son étude s'avère essentielle pour comprendre comment ces hommes, en rupture avec tout ce qui les précédait, réussirent à se recréer une identité, un système politique et des symboles à l'aide de civilisations lointaines desquelles ils se sentaient si proches. Tout comme le phare au loin, l'Antiquité guida la Révolution française à travers ses transformations.

Annexe1

Tableau des journaux de l'échantillon

Périodes	1789 Juin - Décembre	1791 Juin (Fuite du Roi à Varennes) – Octobre (Début Assemblée Législative)	1792-1793 Août (République) – Janvier (Exécution du roi)	1793-1794 Octobre (Exécutions Marie- Antoinette et Girondins) – Avril (Exécutions Hébertistes et Dantonistes)
Journaux				
Contre- révolution naires	<i>Journal politique national</i> de Rivarol (12 juillet 1789 – Nov. 1790) 23 numéros consultés <i>La Gazette de Paris</i> de Du Rozoi (1 ^{er} octobre 1789-10 août 1792) 93 numéros consultés	<i>L'Ami du roi</i> de Thomas-Marie Royer (1 ^{er} juin 1790- 10 août 1792) 96 numéros consultés <i>Le journal de Monsieur Sureau</i> – Sureau (Avril 1791 – Avril 1792) 4 numéros consultés	<i>L'Ami du roi</i> de Montjoye (1 ^{er} juin 1790-10 août 1792) 10 numéros consultés <i>La Gazette de Paris</i> de Du Rozoi (1 ^{er} octobre 1789- 10 août 1792) 10 numéros consultés	
Modérés	<i>Le Patriote français</i> de Brissot (6 mai 1789- 2 juin 1793) 148 numéros consultés <i>Annales patriotiques et littéraires</i> de Mercier et Carra (3 octobre 1789- 31 décembre 1794) 91 numéros consultés	<i>Le Patriote français</i> de Brissot 137 numéros consultés <i>Annales patriotiques et littéraires</i> de Carra 136 numéros consultés	<i>Le Patriote français</i> de Brissot 186 numéros consultés <i>Annales patriotiques et littéraires</i> de Carra 186 numéros consultés	<i>Le Vieux Cordelier</i> de Camille Desmoulins (5 décembre 1793 – 25 janvier 1794) 7 numéros consultés <i>Les Révolutions de Paris</i> de Prudhomme 14 numéros consultés

Radicaux	<i>Les Révolutions de Paris-</i> Prudhomme (12 juillet 1789 – 28 février 1794) 26 numéros consultés <i>Les Révolutions de France et de Brabant</i> de Camille Desmoulins (28 novembre 1789-juillet 1792) 6 numéros consultés	<i>Les Révolutions de Paris -</i> Prudhomme 22 numéros consultés <i>Les Révolutions de France et de Brabant</i> de Camille Desmoulins 8 numéros consultés	<i>Les Révolutions de Paris -</i> Prudhomme 26 numéros consultés <i>Le Défenseur de la Constitution/ Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans</i> de Maximilien Robespierre (19 octobre 1792 – avril 1793) 18 numéros consultés <i>L'Ami du peuple/ Le Journal de la République française</i> de Jean-Paul Marat 121 numéros consultés	<i>Annales patriotiques et littéraires</i> de Mercier 192 numéros consultés <i>Journal de la Montagne</i> (Juin 1793 – 18 novembre 1794) 192 numéros consultés <i>La grande colère du Père Duchesne</i> de Jacques -René Hébert (1790-1793) 54 numéros consultés
----------	--	---	---	---

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Journaux :

BRISSOT, Jacques-Pierre. *Le Patriote françois ou journal libre, impartial et national*. Paris, Buisson, Avril 1789 – Juin 1793, 1388 nos.

CARRA, Jean-Louis et Louis-Sébastien MERCIER. *Annales littéraires et patriotiques*. Paris, Buisson, 3 octobre 1789 – 1796.

DESMOULINS, Camille. *Le Vieux Cordelier*. Paris, 5 décembre 1793- 30 décembre 1794, 7 nos. Paris, Belin, 2010, 214 p.

DESMOULINS, Camille. *Révolutions de France et de Brabant*. Paris, 28 novembre 1789 – Juillet 1791. 86 nos.

DU ROZOI, Farmian. *Gazette de Paris*. Paris, Imprimerie Cailleau, 1^{er} octobre 1789 – 10 août 1792, 1033 nos.

HÉBERT, Jacques-René. *La grande colère du père Duchesne*. Paris, 1790-1793, 385 nos.

Journal de la Montagne. Paris, Imprimerie patriotique et républicaine, 1^{er} juin 1793 – 18 novembre 1794, 526 nos.

Journal politique de Bruxelles, supplément hebdomadaire du Mercure de France. No 29, 21 juillet 1788.

MARAT, Jean-Paul. *Le journal de la République française*. Paris, 25 septembre 1792 – 11 mars 1793. 143 nos.

MONTJOYE, Galart de. *L'Ami du roi, des Français, de l'ordre et sur-tout de la vérité*. Paris, Imprimerie de l'Ami du Roi, 1^{er} septembre 1793 – 10 août 1792, 778 nos.

PRUDHOMME, Louis-Marie. *Révolutions de Paris, dédiées à la Nation et au district des Petits Augustins*. Paris, 12 juillet 1789 – 28 février 1794, 225 nos.

RIVAROL, Antoine de. *Journal politique national*. 1789-1790, 55 nos.

ROBESPIERRE, Maximilien. *Le Défenseur de la Constitution*. Paris, mai 1792 – août 1792, 12 nos. reproduit dans *Œuvres de Maximilien Robespierre*. Paris, Publications de la Société des études robespierristes, volume IV, 393 p.

ROBESPIERRE, Maximilien. *Lettres de Maximilien Robespierre à ses commettans*. Paris, Imprimerie patriotique et républicaine, 19 octobre 1792 – 23 avril 1793, 22 nos. reproduit dans

Œuvres de Maximilien Robespierre. Paris, Publications de la Société des études robespierristes, volume V, 380 p.

ROYOU, Thomas-Marie. *L'Ami du roi, des Français, de l'ordre et sur-tout de la vérité*. Paris, Imprimerie Mme Fréron. 1^{er} septembre 1790 – Mai 1792, 778 nos.

SULEAU, François-Louis. *Journal de M. Suleau*. Paris, Imprimerie de l'homme sans peur, Avril 1791 – Avril 1792, 12 nos.

Sources antiques :

ARISTOTE. *Rhétorique*. Traduction de Ch. Émile Ruelle. Paris, Librairie Garnier frères, 1922. [En ligne] <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/tablerheto.htm>.

HOMÈRE. *Odyssée*. Traduction de Victor Bérard. Paris, Gallimard, 1999. 512 p.

HORACE. *Odes*. traduction par Ch.-M. Leconte de Lisle, dans *HORACE, traduction nouvelle*, Paris, A. Lemerre, 1911. [En ligne] <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm#horace>.

SUÉTONE. *Vies des douze Césars*. Traduction de Henri Ailloud. Paris, Gallimard, 1975. 497 p.

TACITE. *Annales*. Traduction de Pierre Grimal. Paris, Gallimard, 1993. 648 p.

TIBULLE. *Élégies*. Traduction par M. Rat, dans *Tibulle. Oeuvres*, Paris, Garnier Frères, 1931. [En ligne] <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm#tibal>.

TITE-LIVE. *Histoire romaine*. traduction par M. Nisard, Tome I, Paris, 1864. [En ligne] <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm#tit>.

VIRGILE. *Énéide*. Traduction de Jacques Perret. Paris, Gallimard, 1991. 491 p.

Autres sources imprimées :

« Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 » '<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/dudh/1789.asp>', consulté le 30 janvier 2012.

BURKE, Edmund. *Lettre de M. Burke, sur les affaires de France et des Pays-Bas; adressée à M. le vicomte de Rivarol*. Chez Denné, Janvier 1791. 16 p.

DIDEROT, Denis et Jean le Rond D'ALEMBERT. *Encyclopédie*. Amsterdam, 17 volumes, 1752-1771.

MALESHERBES. Chrétien-Guillaume de Lamoignon de. *Mémoires sur la Librairie et sur la Liberté de la presse*. Paris, H. Agasse, 1809. 432 p.

MERCIER, Louis-Sébastien. *Tableau de Paris. Tome I. « Collèges »*. Amsterdam, 1782. 377 p.

MIRABEAU, Honoré-Gabriel Riqueti comte de. *Sur la liberté de la presse, imité de l'anglais, de Milton*. Londres, 1788. 66 p.

Dictionnaires :

FURET, François et Mona OZOUF. *Dictionnaire critique de la Révolution française : Acteurs*. Paris, Flammarion, 1992. 466 p.

FURET, François et Mona OZOUF. *Dictionnaire critique de la Révolution française : Évènements*. Paris, Flammarion, 1992. 373 p.

FURET, François et Mona OZOUF. *Dictionnaire critique de la Révolution française : Idées*. Paris, Flammarion, 1992. 544 p.

FURET, François et Mona OZOUF. *Dictionnaire critique de la Révolution française : Institutions et créations*. Paris, Flammarion, 1992. 349 p.

FURET, François et Mona OZOUF. *Dictionnaire critique de la Révolution française : Interprètes et historiens*. Paris, Flammarion, 1992. 466 p.

HOWATSON. C. *Dictionnaire de l'Antiquité. Mythologie, Littérature, Civilisation*. Paris, Robert Laffont, 1993. 1066 p.

SOBOUL, Albert. *Dictionnaire historique de la Révolution française*. Paris, Presses universitaires de France, 1989. 1132 p.

TULARD, Jean. *Histoire et dictionnaire de la Révolution française 1789-1799*. Paris, R. Laffont, 1987. 1213 p.

Études :

BELLANGER, Claude, GODECHOT, Jacques, GUIRAL, Pierre et Fernand TERROU. *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*. Paris, Presses universitaires de France, 1969. 633 p.

BERTAUD, Jean-Paul. *Camille et Lucile Desmoulins. Un couple dans la tourmente*. Paris, Presse de la Renaissance, 1986. 324 p.

BERTAUD, Jean-Paul. *Les Amis du Roi. Journaux et journalistes royalistes en France de 1789 à 1792*. Paris, Perrin, 1984. 283 p.

BERTAUD, Jean-Paul. *La Révolution française*. Paris, Perrin, 2004 (1989). 370 p.

BIARD, Michel et Pascal DUPUY. *La Révolution française. Dynamiques, influences, débats, 1787-1804*. Paris, Armand Colin, 2004. 347 p.

BLANCHARD, Marc Éli. *Saint-Just & Cie. La Révolution et les mots*. Paris, A.-G. Nizet, 1980. 111 p.

BOUINEAU, Jacques. *Les toges du pouvoir ou la Révolution de droit antique 1789-1799*. Toulouse, Association des publications de l'Université de Toulouse-le-Mirail et Éditions Éché, 1986. 544 p.

BOULAD AYOUB, Josiane. *Contre nous de la tyrannie : des relations idéologiques entre Lumières et Révolution*. LaSalle, Québec, Hutubise HMH, 1989. 370 p.

CENSER, Jack Richard. *Prelude to Power. The Parisian Radical Press 1789-1791*. Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1976. 186 p.

CHARTIER, Roger, JULIA, Dominique et Marie-Madeleine COMPÈRE. *L'éducation en France du XVI^e au XVIII^e siècle*. Paris, Société d'édition d'enseignement supérieur, 1976. 304 p.

CHISICK, Harvey. *The production, distribution and readership of a conservative journal of the early French revolution: The Ami du Roi of the Abbé Royou*. , Philadelphie, The American philosophical society, 1992. 262 p.

DENIAUX, Elizabeth. *Rome, de la Cité-État à l'Empire. Institutions et vie politique*. Paris, Hachette, 2001. 256 p.

D'HUART, Suzanne. *Brissot, la Gironde au pouvoir*. Paris, Éditions Robert Laffont, 1986. 244 p.

DUPRAT, Annie. *Les rois de papier. La caricature de Henri III à Louis XVI*, Paris, Belin, 2002, 367 p.

ELLERY, Eloise. *Brissot de Warville; A Study in the History of the French Revolution*. New York, B Franklin, 1970. 528 p.

FURET, François et Denis RICHEL. *La Révolution française*. Paris, Hachette, 1963. 544 p.

GOUGH, Hugh. *The Newspaper Press in the French Revolution*. Londres, Routledge, 1988. 264p.

GRELL, Chantal. *Le 18^e siècle et l'antiquité en France, 1680-1789*. Oxford, Voltaire Foundation, 1995. 1335 p.

GUILHAUMOU, Jacques. *La langue politique et la Révolution française : de l'événement à la raison linguistique*. Paris, Méridiens Klincksieck, 1989. 212 p.

HATIN, Eugène. *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*. Paris, Firmin-Didot frères, fils et cie, 1866. 660 p.

JAUME, Lucien. *Le discours jacobin et la démocratie*. Paris, Fayard, 1989. 508 p.

LABROSSE, Claude et Pierre RÉTAT. *L'instrument périodique. La fonction de la presse au XVIII^e siècle*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985. 178 p.

LABROSSE, Claude et Pierre RÉTAT. *Naissance du journal révolutionnaire 1789*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1989. 320 p.

LE GLAY, Marcel. *Rome. I. Grandeur et déclin de la République*. Paris, Perrin, 2005. 514 p.

LEMNY, Stefan. *Jean-Louis Carra (1742-1793) Parcours d'un révolutionnaire*. Paris, L'Harmattan, 2000. 416 p.

MARTIN, Jean-Clément. *La Révolution française 1789-1799. Une histoire socio-politique*. Paris, Belin, 2004. 317 p.

MONNIER, Raymonde. *Républicanisme, patriotisme et Révolution française*. Paris, l'Harmattan, 2005. 316 p.

MOSSÉ, Claude. *L'Antiquité dans la Révolution française*. Paris, Albin Michel, 1989. 169 p.

OZOUF, Mona. *La fête révolutionnaire 1789-1799*. Paris, Gallimard, 1976. 474 p.

PARKER, Harold T. *The cult of Antiquity and the French revolutionaries. A study in the development of the revolutionary spirit*. New York, Octagon Books .Inc. 1965. 215 p.

POPKIN, Jeremy D. *Revolutionary News : the Press in France 1789-1799*. Durrham, Duke University Press, 1990. 217 p.

POPKIN, Jeremy D. *The Right-Wing Press in France, 1792-1800*. Chapel Hill, The University of North Carolina Press, 1980. 234 p.

RÉTAT, Pierre. *La Révolution du journal 1788-1794*. Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989. 354 p.

ROBRIEUX, Jean-Jacques. *Rhétorique et argumentation*. Paris, A Colin, 2010. 267 p.

ROCHE, Daniel. *La France des Lumières*. Paris, Fayard, 1993. 651 p.

VIGUERIE, Jean de. *L'Institution des enfants : l'éducation en France XVI^e-XVIII^e siècle*. Paris, Calmann-Lévy, 1978. 330 p.

VOVELLE, Michel. *La mentalité révolutionnaire : société et mentalités sous la Révolution française*. Paris, Éditions sociales, 1985. 290 p.

WALTON, Charles. *Policing Public Opinion in the French Revolution. The Culture of Calumny and the Problem of Free Speech*. Oxford, Oxford university press, 2009. 334 p.

Articles:

BAILEY, Charles R. « French Secondary Education, 1763-1790: The Secularization of Ex-Jesuit Collèges ». *Transactions of the American Philosophical Society, New Series*, Vol. 68, No. 6 (1978). p. 1-124.

BARNY, Roger. « Montesquieu dans la Révolution Française. » *Annales historiques de la Révolution française*. N°279, 1990. p.49-73.

BELLEGUIC, Thierry et Marc André BERNIER. « Le siècle des Lumières et la communauté des Anciens : rhétorique, histoire et esthétique » dans BERNIER, Marc André. *Parallèle des anciens et des modernes. Rhétorique, histoire et esthétique au siècle des Lumières*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 1-25.

BÉNARD, Anne. « Les survivances de la rhétorique antique dans les traités de rhétorique du XVIII^e siècle » dans R. Chevallier. *Influence de la Grèce et de Rome sur l'Occident moderne. Actes du Colloque des 14,15,19 décembre 1975 (Paris E.N.S., Tours)*. Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 311-318.

BONNET, Jean-Claude. « Les rôles du journaliste selon Camille Desmoulins ». dans RÉTAT, Pierre. *La révolution du journal 1788-1794*. Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989. p.179-185.

BRASART, M.P. « Le recours à l'antique dans le genre délibératif, 1789-1794 » dans R. Chevallier. *La Révolution française et l'Antiquité*. Tours, Centre de recherches A.Piganiol, 1991, p.13- 24.

BRASART, Patrick. « Éloquence et rhétorique au XVIII^e siècle – Le siècle des journaux » dans DARMON, Jean-Charles et Michel DELON. *Histoire de la France littéraire – Classicismes XVII^e-XVIII^e siècle*. Paris, Presses universitaires de France, 2006. p. 474-492.

CHISICK, Harvey. « Bourses d'études et mobilité sociale en France à la veille de la Révolution. Bourses et boursiers du collège Louis-le-Grand (1762-1789) ». *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 30^e année, N. 6, 1975. p. 1562-1584.

DUBUISSON, Michel. « La Révolution française et l'Antiquité ». conférence faite dans le cadre de « Faculté ouverte — Entretiens sur l'Antiquité gréco-romaine », Université de Liège, (29 novembre 1989). 11 p.

DUMONT, Jean-Christian. « Le spectre de la république romaine », dans VOVELLE, Michel. *Révolution et République : l'exception française : actes du Colloque de Paris I, Sorbonne 21-26 septembre 1992*, Paris, Éditions Kimé, 1994. p.14-26.

FLAMARION, Édith. « Brutus ou l'adoption d'un mythe romain par la Révolution française » dans R. Chevallier. *La Révolution française et l'Antiquité*. Tours, Centre de recherches A.Piganiol, 1991, p.91 -111.

GEFFROY, Annie. « Louise de Keralio-Robert, pionnière du républicanisme sexiste ». *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 344 (avril-juin 2006) La prise de parole publique des femmes. p. 107-124.

GUILHAUMOU, Jacques. « Antoine Tournon, un journaliste patriote à l'épreuve des principes » *Annales historiques de la Révolution française*, Numéro 351 (janvier-mars 2008) Varia, 2008. p.3-27.

GUILHAUMOU, Jacques. « Les journaux parisiens dans les luttes révolutionnaires en 1793. Presse d'opinion, presse de salut public et presse pamphlétaire », dans RÉTAT, Pierre. *La révolution du journal 1788-1794*, Paris, Éditions du CNRS, 1989. p. 275-284.

GODECHOT, Jacques. « La presse française sous la Révolution et l'Empire. » dans BELLANGER, Claude, GODECHOT Jacques, Guiral Pierre et Fernand TERROU. *Histoire générale de la presse française. Tome I : Des origines à 1814*. Paris, Presses universitaires de France, 1969. p. 407.

HALE, Matthew Rainbow. « On Their Tiptoes Political Time and Newspapers during the Advent of the Radicalized French Revolution, circa 1792–1793 ». *Journal of the Early Republic*, Volume 29, Number 2, Summer 2009. p. 191- 218.

HAMMERSLEY, Rachel. « Camille Desmoulins's Le Vieux Cordelier: A Link Between English and French Republicanism ». *History of European Ideas*, 27 (2001). p. 115-132.

HARTOG, François. « La Révolution française et l'Antiquité. Avenir d'une illusion ou cheminement d'un quiproquo », dans Chryssanthi Avlami. *L'Antiquité grecque au XIXe siècle. Un exemplum contesté ?*. Paris, l'Harmattan/ Montréal, l'Harmattan Inc. 2000, p. 7-46.

JACOB, Mireille. « Presse et pouvoir au début de la Révolution » dans RÉTAT, Pierre. *La Révolution du journal de 1789-1794*. Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989. p. 259-273.

KRATZ, Isabelle. « Mémoires sur la librairie. Mémoire sur la liberté de la presse », BBF, 1995, n° 4, p. 106-107 [en ligne] <<http://bbf.enssib.fr/>>

LABROSSE, Claude et Pierre RÉTAT. « La forme du journal en 1789 » dans RÉTAT, Pierre. *Cahiers de Textologie – 3. Textologie du journal*. Paris, Minard, 1990. p. 51-82.

LEMNY, Stefan. « Carra, le premier « bibliothécaire national », *Revue de la BNF*, 2009/2 n° 32, p. 50-54.

LINTON, Marisa. « The man of virtue : the role of antiquity in the political trajectory of L.A. Saint-Just. » *French History*, Vol. 24, No. 3 (2010). p. 393-419.

MARTIN, Paul- M. « Présence de l'histoire romaine dans la Révolution française » dans R. Chevallier. *Influence de la Grèce et de Rome sur l'Occident moderne. Actes du Colloque des 14,15,19 décembre 1975 (Paris E.N.S., Tours)*. Paris, Les Belles Lettres, 1977, p. 215- 226.

MONNIER, Raymonde. « Jean-Louis Carra (1742-1793) Parcours d'un révolutionnaire ». *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 328 | (avril-juin 2002). URL : <http://ahrf.revues.org/2262>

PETITFILS, Jean-Christian. « Les origines de la pensée contre-révolutionnaire » dans TULARD, Jean. *La Contre-Révolution*. Paris, Perrin, 1990. p. 15-34.

RÉTAT., Pierre. « Forme et discours d'un journal révolutionnaire : Les *Révolutions de Paris* en 1789 » dans LABROSSE Claude et Pierre RÉTAT. *L'instrument périodique. La fonction de la presse au XVIII^e siècle*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1985. p. 139-178.

ROSSO, Maxime. « Les réminiscences spartiates dans les discours et la politique de Robespierre de 1789 à Thermidor ». *Annales historiques de la Révolution française, Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 349 | juillet-septembre 2007. URL : <http://ahrf.revues.org/11210>.

SERMAIN, Jean-Paul. « La part du diable. La rhétorique et ses enjeux pendant la Révolution française ». *Il confronto letterario*, No 11, (1989). p. 95-113.

SOBOUL, Albert. « Notes sur la vie politique de Camille Desmoulins » dans DESMOULINS, Camille. *Œuvres*. München : Kraus Reprint, 1980. 652 p.

STAROBINSKI, Jean. « Éloquence antique, éloquence future : aspects d'un lieu commun d'ancien régime », dans BAKER, Keith Michael. *The French revolution and the creation of modern political culture Vol 1. The political culture of the old regime*. Chapitre 16. Oxford, New York, Pergamon press, 1987 p. 311-329.

VERSINI, Laurent. « Introduction », dans MONTESQUIEU. *De l'Esprit des Lois, I*. Paris, Gallimard, 1995. p. 9-64.

VIDAL-NAQUET, Pierre. « Tradition de la démocratie grecque », dans Moses I. Finley. *Démocratie antique et démocratie moderne*. Paris, Éditions Payot et Rivages, 2003, p. 9-44.

WAGNER, Jacques. « Espace rhétorique et enregistrement de l'actualité dans la presse périodique au début de la Révolution 1789-1790 », dans RÉTAT, Pierre. *La Révolution du journal 1788-1794*. Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1989. p. 247-256.

WALTON, Charles. « La liberté de la presse selon les cahiers de doléance de 1789 », Belin, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. No 53-1, (2006/1). p. 63-87.